



Main et fesse droites du Silène

La dîme de Pussay en 1501

1. Introduction

Les archives départementales de l'Essonne conservent un précieux registre concernant la paroisse Saint Basile d'Étampes rédigé par son curé Jean Pocaire au début du XVI^e siècle, sous le titre suivant :

Martirologe papier et registre des cens, rentes, fondations anniversaires et autres droictz et devoirs deubs par chacun an aux jours cy après declarez à noble homme maistre Jehan Pocaire prebtre licencié ès droitz, doyen d'Estampes et curé de la cure et eglise parrochial Sainct Basille du dict lieu, membre deppendant de l'eglise collegial Nostre Dame du dict Estampes et en la presentacion du chappitre de la dicte eglise¹.

Mais ce qui nous intéresse ici est le matériel qu'on a utilisé pour lui servir de reliure.

Quatre feuilles de parchemin provenant d'un autre dossier ont en effet été découpées et réutilisées pour lui servir pages de garde.

1 AD91 G 1129.

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

L'écriture en est bien lisible, quoique ce texte ait été surchargé çà et là d'annotations sans aucun rapport avec son contenu original, ces feuilles ayant servi occasionnellement de brouillon, soit avant ou après leur réutilisation.

Il s'agit du dossier d'une affaire plaidée en avril 1501 devant le tribunal du bailli d'Étampes, le conflit portant sur les dîmes du village de Pussay.

Résumé de l'affaire

Le prêtre desservant la paroisse, apparemment en l'absence du curé en titre, en a affirmé la dîme à un certain Pascheau, paysan du lieu réputé pour vivre dans une certaine aisance.

Ce Pascheau a fait jouer ses relations pour obtenir on ne sait comment de la cour royale des *lettres de répit*² le dispensant pour un an de verser cette dîme, sous le prétexte fallacieux que l'état de ses finances, prétendument catastrophique, ne le lui permet pas de s'affranchir de cette obligation.

Il lui reste cependant à faire entériner par le tribunal du bailliage ces « lettres de respit à ung an », aussi qualifiées « interdit ».

Début mars, une réunion de notable étampoïse a lieu à ce sujet dans la paroisse Saint-Gilles, à l'hôtel Saint-Georges (non localisé à ce jour).

Il y a là notamment, outre Baron et Pascheau : Antoine Guichard, bourgeois de Saint-Gilles en vue, déjà cité comme tel en 1471, et comme échevin en 1506, père probable d'un chanoine qui sera chantre de Notre-Dame en 1519 ; le maître drapier Jean Levassor

2 Définition de l'*Encyclopédie* : « RÉPIT ou RÉPY, s. m. terme, délai, surséance que l'on accorde par grâce. Le prince donne du *répit* aux débiteurs de bonne foi, pour les mettre à couvert des poursuites de leurs créanciers, afin qu'ils aient le temps de se reconnoître, démettre ordre à leurs affaires, & payer leurs dettes. »

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

l'aîné, mort avant 1515 ; maître Guillaume Texier, qui sera échevin en 1512-1514, et dont un probable petit-fils et homonyme est signalé vers 1580 comme tailleur d'habits ; le praticien en cour laie Pierre Cuvellier ; et quelques autres.

Antoine Guichard essaie de faire honte à Pascheau et de l'amener à un arrangement ; lorsque Baron lui dit qu'il a les moyens de régler ce qu'il doit, Pascheau reconnaît effrontément disposer effectivement de 300 à 400 livres, mais quitte l'assemblée en disant qu'il préfère plaider.

Le mercredi 28 mars sont recueillis officiellement par un officier du bailliage, probablement à Pussay même, les témoignages de différents habitants, dont six sont conservés : celui du maréchal Pierre Gros et ceux des laboureurs Jean Picard, Jean Boudet, Vincent Roger, Colin Langlois, plus celui du laboureur Guillaume Charpentier qui réside pour sa part au hameau de Châtillon.

Tous témoignent dans les mêmes termes stéréotypés que leur prête le rédacteur, que les termes du bail leur sont connus, ainsi que l'état de fortune réel de Pascheau ; la récolte a été bonne, et il n'a subi aucun revers de fortune qui puisse expliquer sa prétendue insolvabilité.

Le samedi 17 avril sont recueillies aussi à Étampes certaines dépositions ; on a conservé le texte de la première et du début de la deuxième. Il s'agit visiblement du témoignage de ceux qui ont assisté à la réunion de l'hôtel Saint-Georges, où il a reconnu devant témoins être solvable.

Nous ne connaissons pas la suite de cette affaire.

Questions que pose ce document

Il reste à se demander comment ce dossier est tombé entre les

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

main de Jean Pocaire curé de Saint-Basile d'Étampes.

Il était aussi doyen de la chrétienté d'Étampes au diocèse de Sens, et avait à ce titre à connaître de bien des affaires du doyenné d'Étampes. Mais Pussay relevait du doyenné de Rochefort au diocèse de Chartres. Alors ? A cette énigme s'ajoute une autre qui lui est peut-être liée : où est le curé de Pussay ? Et pourquoi est-ce un autre prêtre que lui qui gère cette question de la dîme du lieu ?

Explorons une première piste. Fleureau rapporte dans ses *Antiquités* (pages 413-414) comment le *chevecier*, c'est-à-dire le curé de Notre-Dame d'Étampes était entré en possession, par échange avec les frères de l'Hôtel-Dieu, d'une rente sur la dîme de Pussay au mois de janvier 1225 (c'est-à-dire 1226, car Fleureau ne convertit curieusement jamais les dates anciennes en nouveau style). C'était « deux muys de bled de rente sur une dixme située à Pussay, au Diocese de Chartres, que l'Hôtel-Dieu tenoit en gage ».

Cependant cela ne fait pas notre affaire, car nous voyons qu'il ne s'agit pas en 1501 d'une rente sur la dîme, mais de la dîme elle-même ; que cette dîme était due à Louis Baron de par le fait qu'il desservait la dite église ; et aussi qu'en la donnant à bail à Pascheau il avait précisé que ce dernier devrait lui verser chaque année « quatre muys dix neuf mynes de blé et quatre muys d'avoine ». Nous sommes loin du compte de la rente de muys dont était grevée cette dîme au début du XIII^e siècle.

On peut en revanche se demander si le titre de curé de Pussay n'était pas à cette date détenu par le vicaire de Saint-Basile, ou par le vicaire d'une autre paroisse d'Étampes. On voit en effet par exemple qu'en 1516 le presbytère de Saint-Basile est curieusement occupé par le curé d'Ormoy-la-Rivière³.

A cette époque, et plus tard encore, il arrive fréquemment que le titre de curé soit porté par un prêtre qui réside en réalité dans une

3 Censier Lelong éd. Gineste, n°63.

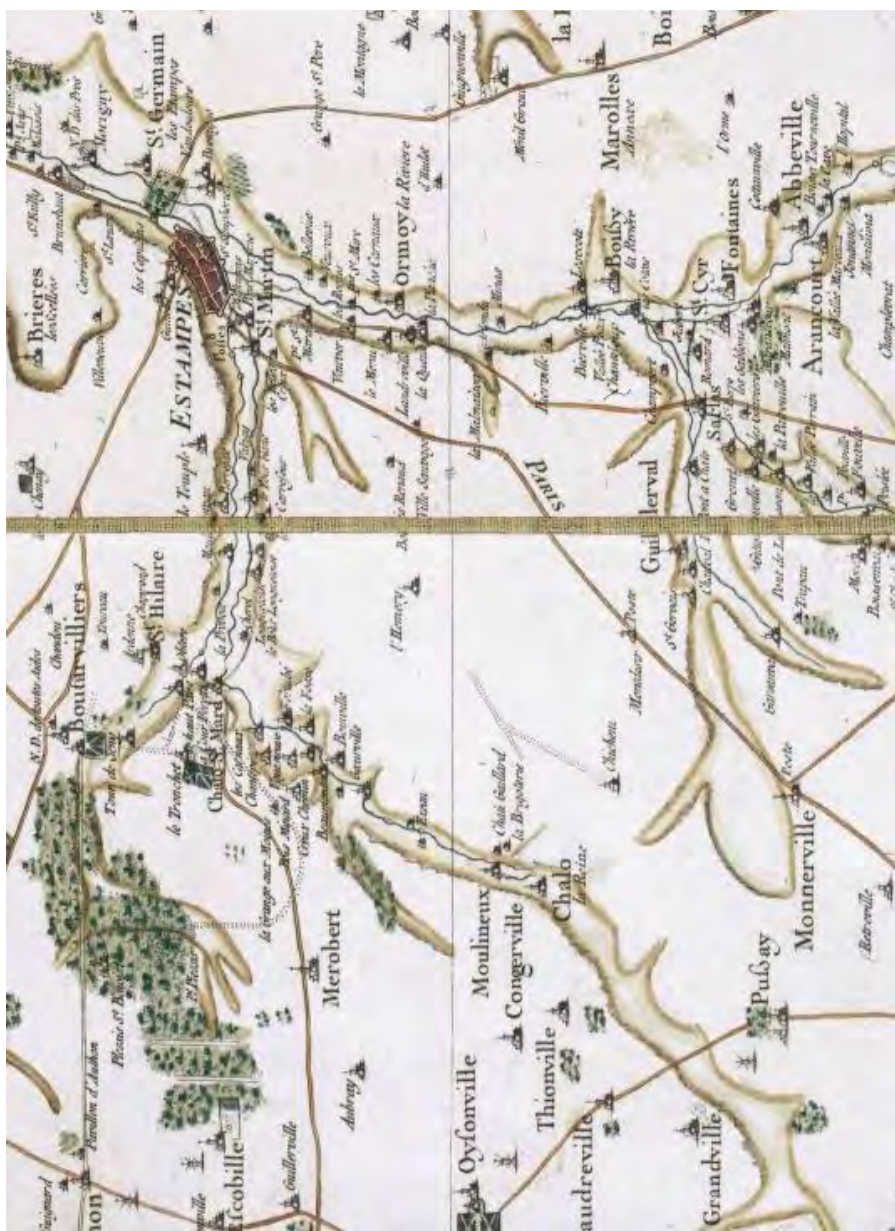
LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

autre paroisse, où il exerce des fonctions moins honorifiques mais plus rémunératrices, et il sous-traite les fonctions curiales réelles à un vicaire, qui lui réside sur place.



Vue aérienne de Pussay vers 1960

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501



Étampes et Pussay sur la carte de Cassini

2. Texte

[Le début du texte n'est pas conservé.]

Et premierement, du mercredi XXVIIIe jour de mars l'an mil cinq cens [1501 en nouveau style⁴].

(1) **Pierre Gros mareschal demourant à Pussay**, aagé de quarante ans ou environ, si comme il dit, tesmoing produict par le dit demandeur à l'encontre du dit deffendeur, juré, oy et examiné, sur le contenu ès lectres royaux et interdit à nous baillez, dit et deppose par serment que du contenu ès lectres royaulx et interdit à nous baillez ce qui s'ensuit,

c'est assavoir qu'il a bonne congnoissance du dit messire Loys Baron pour lequel il est produict, sept ans a ou environ, parce qu'il a deservy et desert la cure de Pussay soubz le curé dudit lieu, et dudit Pascheau, quatorze ou quinze ans a ou environ, et qu'il scet le bail de dixmes qui par le dit demandeur ont esté baillez audit deffendeur, et que ledit deffendeur est solvable, et paieroit bien la quantité de quatre

4 Les dépositions des habitants de Pussay sont datées du 28 mars 1500, et celles de deux Étampois du 17 avril 1501. Rappelons que l'année commence alors le lundi de Pâque, la date de la Pâque catholique oscille entre le 22 mars et le 25 avril. Pâque tombant cette année-là le 13 avril, on est en fait passé entre nos deux séries de dépositions de l'année 1500 à l'année 1501, qui n'a commencé, selon le comput de l'époque, que le 14 avril.

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

muis dix neuf mynes de blé, et quatre muis d'avoine, en quoy il est obligé envers icelluy demandeur, sans pour ce faire ville et miserable distraction de ses biens, et qu'il n'a eu cause d'avoir obtenu lectres de respit.

Dit oultre, sur ce enquis, que ledit deffendeur est bien solvable et paieroit mieulx ledit demandeur que ledit demandeur ne l'actandroit. Et plus n'en sect ledit depposant, sur tout diligemment oy, requis et examiné.

(2) **Jehan Piccard, laboureur demourant à Pussay**, aagé de quarante ans ou environ, si comme il dit, tesmoing produict par ledit messire Loys Baron demandeur à l'encontre dudit deffendeur, juré, oy et examiné sur le contenu ès lectres royaulx et interdit à nous baillez, dit et deppose par serment que, du contenu èsdits articles et interdit, il en scet ce qui s'ensuit,

c'est assavoir qu'il a bonne congnoissance dudit messire Loys Baron, pour lequel il est produict, dix ans a ou environ, parce qu'il a deservy et desert la cure de Pussay soubz le curé dudit lieu, et dudit Pascheau, vingt ans a, et qu'il scet le bail à ferme de dixmes que ledit deffendeur a prins dudit demandeur, et que ledit deffendeur est bien solvable et paieroit bien s'il vouloit bien les blez et avoines qu'il a recueillis et amassez en ceste presente année, la quantité de quatre muis dix neuf mynes de blé et quatre muis d'avoine èsquelz il est obligé [fin de ligne effacée] [début de ligne effacé] distraction de ses biens [fin de la page disparue] [p.2] [début de page effacée] cause ne matiere d'obtenir lesdites lectres de de respit,

[et plus n'en scet le dit depposant⁵] tout diligemment oy, requis et examiné.

(3) **Jehan Boudet laboureur demourant à Pussay**, aagé de soixante ans ou environ si comme il dit, tesmoing produict par ledit demandeur à l'encontre dudit deffendeur, juré, oy et examiné sur le

5 Fin de ligne effacée et ici reconstituée d'après les parallèles.

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

contenu ès lectres royaulx et interdit à nous baillez, dit et deppose par serment que du contenu en iceulx il en scet ce qui s'ensuit,

c'est assavoir qu'il a bonne congnoissance dudit Loys Baron pour lequel il est produit, quatre ans a ou environ, et du dit deffendeur, vingt ans a et plus, et qu'il scet le bail à ferme des dixmes de Pussay par ledit deffendeur prinses d'icelluy demandeur, et que ledit deffendeur paieroit bien ledit demandeur s'il vouloit, eu esgard au grain qu'il a recueilly ceste presente année, la quantité de quatre muys dix neuf mines de blé et quatre muys d'avoine, esquelz il est obligé envers ledit demandeur, sans pour ce faire ville ne miserable distraction de ses biens, et n'a eu aucune fortune, par quoy il ait excusacion de ne paier ledit demandeur, et qu'il pourroit mieulx paier ledit demandeur que le dit demandeur ne le pourroit actandre, et que pour ce il n'a eu cause d'obtenir lesdits lectres de respit.

Et plus n'en scet ledit depposant, sur tout diligemment oy, requis et examiné.

(4) **Vincent Roger laboureur demourant à Pussay**, aagé de trente ans ou environ si comme il dit, tesmoing produit par ledit messire Loys Baron demandeur à l'encontre dudit deffendeur, juré, oy et examiné sur le contenu ès lectres royaulx et interdit à nous baillez, dit et deppose par serment que du contenu en iceulx il en scet ce qui s'ensuit,

c'est assavoir qu'il a bonne congnoissance dudit messire Loys Baron par lequel il est produit, quatre ans a ou environ, parce qu'il a deservy et desert la cure de Pussay soubz le curé dudit lieu [fin de la ligne et du texte coupés et disparus] [p.3]

(5) **Colin Langlois laboureur demourant à Pussay**, aagé de trente ans ou environ si comme il dit, tesmoing [produit⁶] par ledit messire Loys Baron demandeur à l'encontre dudit Paschau deffendeur, juré, oy et examiné sur le contenu ès lectres royaulx et

6 Mot oublié.

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

interdit à nous baillez, dit et depose par serment que du contenu en iceulx il en scet ce qui s'ensuit,

c'est assavoir qu'il a bonne congnoissance du dit demandeur, quatre ans a ou environ, et dudit Pascheau, dès son jeune aage, et qu'il scet bien le bail faict par ledit demandeur audit deffendeur et que icelluy deffendeur est bien solvable, et paieroit bien ledit demandeur s'il vouloit de la quantité de quatre muys dix neuf mynes de blé et quatre muys d'avoine en laquelle il est obligé envers ledit demandeur, eu esgard au grain qu'il a receu ceste presente année, sans pour ce faire ville et miserable distraction de ses biens, et que pour ce il n'a eu cause ne matiere d'avoir d'avoir obtenu lectres de respit, et qu'il paieroit mieulx ledit demandeur de ladite quantité de quatre muys dix neuf mynes de blé et quatre muys d'avoine que icelluy demandeur ne l'actandroit.

Et plus n'en scet ledit depposant, sur tout diligemment oy, requis et examiné.

(6) Guillaume Charpentier, laboureur demourant à Chastillon, aagé de trente ans au [sic (ou)] environ si comme il dit, tesmoing product par ledit messire Loys Baron demandeur à l'encontre dudit deffendeur, juré, oy et examiné sur le contenu ès lectres royaulx et interdit à nous baillez, dit et depose par serment que du contenu en iceulx il en scet ce qui s'ensuit,

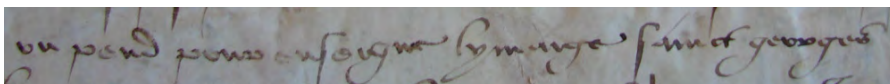
c'est assavoir qu'il a bonne congnoissance dudit demandeur, six ans a ou environ, et dudit deffendeur, troys ans a et demy ou environ, et qu'il scet le bail des dixmes dudit lieu de Pussay baillées audit deffendeur par ledit demandeur, et que icelluy demandeur [sic (deffendeur)⁷] est bien solvable et paieroit bien icelluy demandeur de la quantité de quatre muys dix neuf mynes de blé et quatre muy d'avoine sans pour ce faire ville ne miserable distraction de ses biens, eu esgard au grain qu'il a recueilly ceste presente année, et que pour

7 Il s'agit là évidemment d'une nouvelle étourderie du copiste.

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

ce il n'a eu cause ne matiere d'avoir obtenu lectres de respit, et que icelluy deffendeur paieroit mieulx ledit demandeur de ladite quantité que quatre muys dix neuf mynes de blé et quatre muys d'avoine que icelluy demandeur ne l'actandroit.

Et plus [n'en scet ledit depposant sur tout diligemment oy, requis et examiné⁸.] [p.4]



Du samedy XVIIe jour d'avril l'an mil cinq cens ung.

(7) **Pierre Cuvellier, praticien en la court de ceans**, aagé de vingt sept ans ou environ si comme il dit, tesmoing produict par messire Loys Baron demandeur, à l'encontre du dit Paschau deffendeur, juré, oy et examiné sur le contenu en l'interdit dudit demandeur, dit et deppose que du contenu en icelluy il en scet ce qui s'ensuit,

c'est assavoir qu'il a bonne congnoissance dudit demandeur et dudit deffendeur, dès deux ans a ou environ, et que six sepmaines a ou environ, ainsi qu'il, depposant, estoit en l'ostel de feu Herlin Hamelin et sa femme où pend pour enseigne l'ymaige saint Georges assis en la parroisse Saint Gilles, avecques et en la compaignye desdits Baron, Paschau, maistre Guillaume Texier, Anthoyne Guichard, Jehan Levassor l'esné, Hervy Regnault, et autres,

lesdits Baron et Paschau eurent quelques parolles ensemble, pour raison de certains procès mu et pendant par devant nous entre ledit Paschau demandeur et requerant l'enterinement de certaines lectres royaulx de respit à ung an contre ledit Baron, où illecques, après lesdites parolles ledit Guichard leur dist qu'il estoit bon de les appoincter et que c'estoit ung deshonneur audit Paschau de plaider

8 Fin du texte disparue, ici reconstituée d'après les parallèles.

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

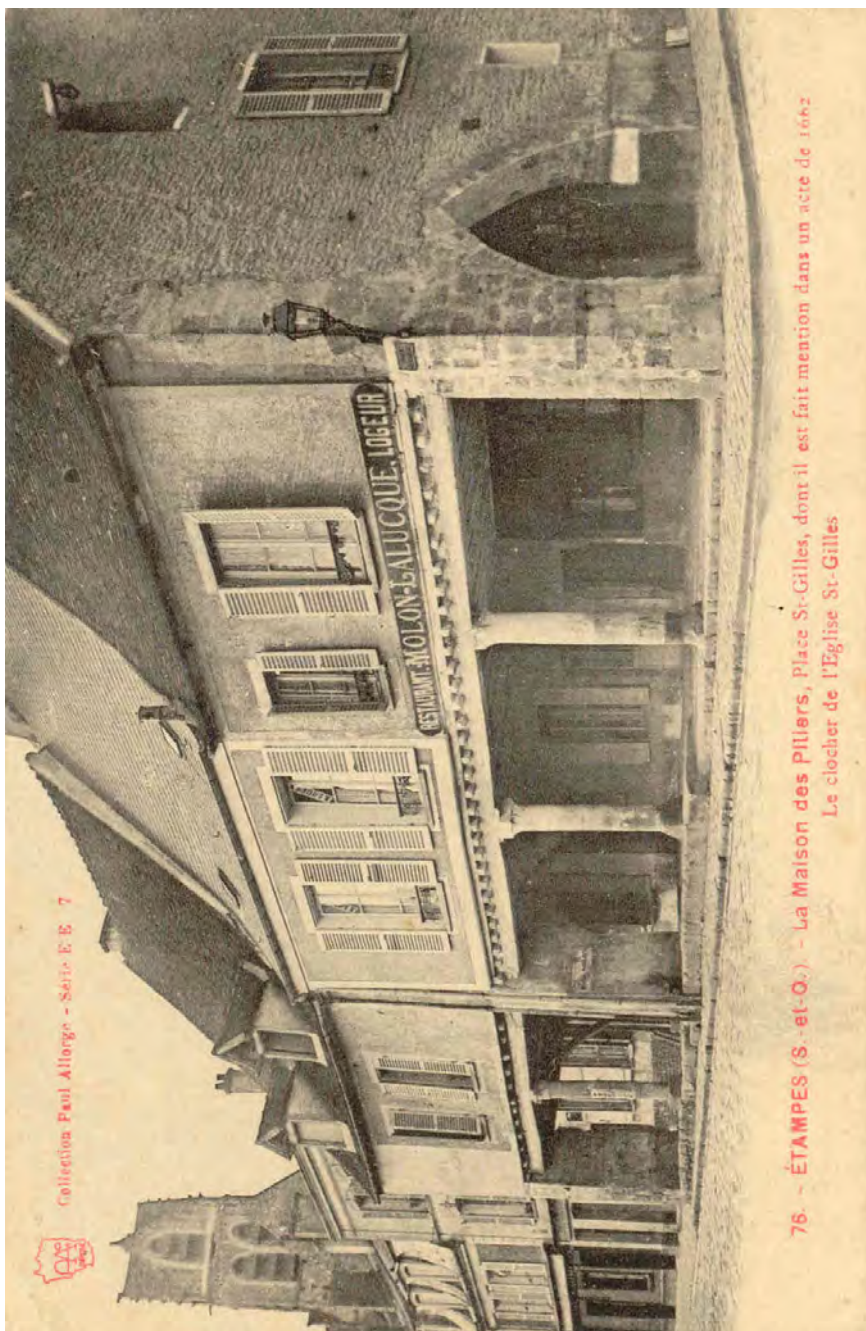
pour raison desdites dixmes de l'église, et qu'il estoit homme puissant et bien renommé, à quoy ledit Baron dist qu'il paieroit bien s'il vouloit.

Et ce oyant, par ledit Paschau leur dist qu'il estoit vray qu'il estoit riche de troy cens livres, voire de plus de quatre cens livres, et que quelque procès qu'ilz eussent ensemble, qu'ils se appoincteroient bien et qu'il ne s'en soucyoit point, mais pour ce qu'ilz n'avoient pas assez plaidé, qu'il n'estoit pas tant d'appoincter.

Et a tant se partit d'illecques ledit depposant et laissa lesdits Baron, Paschau, Texier, Vassor et autres oudit hostel de feux Herlin Hamelin. Et plus ne scet ledit depposant, sur tout diligemment oy, requis et examiné.

(8) **Honorable homme Anthoine Guichard**, aagé de cinquante ans ou environ si comme il dit, tesmoin produict par ledit messire Loys Baron demandeur à l'encontre dudit deffendeur, juré, oy et examiné sur le contenu en l'interdit dudit demandeur, dit et deppose par serment que du contenu en icelluy il scet ce qui s'ensuit,

c'est assavoir qu'il a bonne congnoissance desdites partyes et que depuis cinq semaines ou environ il s'est trouvé... [suite et fin du texte découpée et disparue].



Collection Paul Allorge - Série E. S. 7

76 - ÉTAMPES (S. et O.) - La Maison des Piliers, Place St-Gilles, dont il est fait mention dans un acte de 1662
Le clocher de l'Eglise St-Gilles

La maison dite des Piliers, place Saint-Gilles, à Étampes

3. Bilan prosopographique (et éventuellement généalogique)

(1) **Le bailli d'Étampes**, bailli non du roi mais du comte d'Étampes. C'est depuis au moins 1481 Roger, baron de Béarn ou de Béart, en fonctions dès 1481, cité comme ayant récemment sa charge en 1517⁹.

Jean de Foix le cite ainsi dans son testament daté d'Orléans le 27 octobre 1500 : « Item, nous donnons par ce présent testament à nostre cher et ami, nepveu et serviteur, Roger de Béarn, la terre et seigneurie d'Aspet, ses appartenances et deppandances pour l'amour que avons avec luy et pour les bons et agréables services que luy et les siens nous ont faiz et espérons que ledit Roger fera à nostre dict fils ; et s'il estoit que ledit Roger ne peult joyr de ladicte terre d'Aspet, nous lui donnons la ville, terre et seigneurie de Hauterive, ses appartenances et deppandances, laquelle ville, terre et seigneurie de Haulterive nostre dict fils pourra recouvrer en payant, par lui, audict Roger de Béarn, la somme de dix mille livres tournois, pour une fois. »¹⁰

(2) **Le curé de Pussay**. Son nom n'est pas mentionné. On ne sait pas s'il réside alors à Pussay même mais le fait est peu vraisemblable vu qu'il ne paraît pas concerné par l'affaire de la dîme et que c'est Louis Baron qui en jouit et l'a donnée à ferme.

9 Archives nationales X,1a 8335, fol. 316-318, édité par Dupieux, *Institutions royales au pays d'Étampes*, Versailles, Mercier, 1931, pp. 256-260, cf. p. 235.

10 Rémi Boucher de Molandon [éd.], « Testament de Jean de Foix, comte de Foix et d'Étampes, roi de Navarre (Orléans, 27 octobre 1500) », in *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire et de philologie* (1884), pp. 31-38, réédité par le *Corpus Étampois (ici)*, 2010.

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

Dans la suite en tout cas, les prêtres curés de Pussay résidèrent effectivement au village où il y avait une maison presbytérale attestée dès 1627 par un contrat passé entre Abel de Poilloue et Jacques Gontard prêtre curé de Pussay, le premier donnant son fils Louis à *gouverner* au second. L'acte est passé audit Pussay en l'hostel presbytéral dudit sieur curé, en présence de messire Jacques Cheron prêtre vicaire dudit sieur curé, et d'Esprit Baron, laboureur et marchand¹¹.

(3) *** **Pascheau** (prénom inconnu), est un habitant « puissant et renommé » de Pussay, où un sexagénaire dit le connaître depuis vingt ans, et deux trentenaires depuis leur jeune âge. Il a reçu du vicaire Louis Baron bail de la dîme de Pussay moyennant quatre muids dix neuf mines de blé et quatre muids d'avoine.

En 1501, aux dires de ses voisins, malgré une récolte si bonne qu'elle lui aurait permis de donner plus que prévu au dit vicaire, il obtient par un biais indéterminé une lettre royale de répit pour un an le dispensant de s'acquitter de cette dette, ayant fait valoir semble-t-il qu'il ne pouvait s'en acquitter « sans pour ce faire ville et miserable distraction de ses biens ».

Début mars 1501 il se rend à ce qui semble être une réunion de conciliation organisée par des notables étampois, à l'hôtel Saint-Georges, paroisse Saint-Gilles, mais ne se rend pas aux raisons notamment d'Antoine Guichard qui essaie en vain de lui faire honte. Quand son adversaire dit qu'il a les moyens de payer ce qu'il doit, et il reconnaît lui-même effrontément une certaine aisance, se vantant de détenir trois et peut-être quatre cents livres de biens. Mais il veut tout de même plaider.

(4) **Antoine Guichard**, né vers 1451, assiste début mars 1501, dans la paroisse Saint-Gilles d'Étampes, à l'hôtel Saint-Georges, à une conversation entre Louis Baron vicaire de Pussay et Pascheau qui

11 Communication d'Anne-Marie et Jean-Luc Firon.

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

refuse de lui payer la dîme, en présence aussi du praticien en cour laie Pierre Cuvellier, de maître Guillaume Texier, de Jean Levassor l'aîné, de Jean Levassor l'aîné, de Hervy Regnault et d'autres.

Il intervient pour essayer de trouver un arrangement entre les parties car, disait-il, « c'estoit ung deshonneur audit Paschau de plaider pour raison desdites dixmes de l'église, et qu'il estoit homme puissant et bien renommé ».

Il s'agit sans doute du même Antoine Guichard qui est déjà cité comme bourgeois de Saint-Gilles le 11 novembre 1471¹², et comme échevin en 1506¹³, père sans doute du chanoine Jehan Guichart qui est témoin le 17 mars 1513, en compagnie du doyen de la chrétienté d'Étampes Louis Boiscommun, de l'aveu de Jean Bellemère petit-fils de Jean de Villette¹⁴, grand boursier et proviseur de la paroisse de Notre-Dame en 1513-1515¹⁵, élu chantre en 1519¹⁶.

(5) **Colin Langlois**, né vers 1471, est en 1501 laboureur à Pussay. Il connaît alors le vicaire de Pussay, Louis Baron, en faveur de qui il témoigne, depuis environ quatre ans, et son adversaire Pascheau dès son jeune âge.

(6) **Guillaume Charpentier**, né vers 1470, est en 1501 laboureur à Pussay. Il connaît alors le vicaire de Pussay, Louis Baron, en faveur de qui il témoigne, depuis environ six ans, et son adversaire Pascheau depuis environ trois ans et demi.

12 Martin de Bellefare, « Procès-verbal d'exécution contre les bourgeois de Saint-Gilles d'Étampes », novembre 1471. Avec une étude prosopographique des 53 familles étampois concernées par Bernard Gineste (2010), in *Corpus Étampois*, www.corpusetampois.com/che-15-1471bellefare.html, 2010, prochainement réédité par le BHASE.

13 Montrond, *Essais historiques*, t. 2, 1837, p. 231.

14 Censier de la censive de Longchamp pour 1511 (prochainement édité par le BHSE) n°121e.

15 *Comptes de la paroisse de Notre-Dame pour 1513-1515*, prochainement édités par Bernard Gineste, n° 1, 72, 74, 75, 79, 80, 102, 245.

16 Basile Fleureau, *Antiquitez d'Estampes*, 1683, pp. 352-353.

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

(7) **Guillaume Texier**, qualifié maître, assiste début mars 1501, dans la paroisse Saint-Gilles d'Étampes, à l'hôtel Saint-Georges, à une conversation entre Louis Baron vicaire de Pussay et Pascheau qui refuse de lui payer la dîme, en présence aussi du praticien en cour laïe Pierre Cuvellier, d'Antoine Guichard, de Jean Levassor l'aîné, d'Hervy Regnault et d'autres.

Il est par ailleurs signalé comme échevin en 1512-1514¹⁷. Un Guillaume Texier tailleur d'habits, sans doute son petit-fils, est encore signalé comme censitaire de Longchamp vers 1580-1585¹⁸.

(8) **Herlin Hemelin** est cité en avril 1501 comme l'ancien tenancier, avant sa veuve, de l'hôtel Saint-Georges dans la paroisse Saint-Gilles à Étampes, où s'est tenu début mars une réunion de notables étampois au sujet du différend au sujet de la dîme de Pussay qui oppose le vicaire Louis Baron et son fermier de la dîme, Pascheau.

A la génération suivante on signale parmi les censitaires du fief des Longs « François Hudebert, boucher, à cause de sa femme, fille de feu François Hamelin »¹⁹.

(9) **Hervy Regnault** assiste début mars 1501, dans la paroisse Saint-Gilles d'Étampes, à l'hôtel Saint-Georges, à une conversation entre Louis Baron vicaire de Pussay et Pascheau qui refuse de lui payer la dîme, en présence aussi du praticien en cour laïe Pierre Cuvellier, de maître Guillaume Texier, d'Antoine Guichard, de Jean Levassor l'aîné, de Jean Levassor l'aîné et d'autres.

Il existe bien une famille bourgeoise des Regnault à Étampes vers cette date. Un Jean Regnault surnommé Mérot est cité en 1449, son fils Geoffroy dit aussi Mérot en 1471 et 1482. Son fils Geoffroy Regnault signalé comme bourgeois de Saint-Gilles en 1471, encore

17 Plisson, *Rapsodie*, éd. Forteau, in *Annales du Gâtinais* 1909, pp. 30 et 112.

18 AD91 E 3834.1 d'après l'*Inventaire-sommaire de la série E*.

19 AD91 E. 3933 d'après l'*Inventaire-Sommaire* de la série E.

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

cité en 1482, cité vers 1512 comme en son vivant marchand boucher. Ses héritiers sont cités en 1500 comme tenant « maison et appartenances, assis hors la porte Saint Martin devant le cymetiere de Saint Gilles et de Saint Martin ». Parmi ces héritiers vraisemblablement un Colin et un Ferry Regnault cités en 1500, ainsi qu'un Robin Regnault cité en 1498 comme menuisier, cité à nouveau vers 1512 avec son fils Robin II et décédé vers 1514, plus un certain Richard Regnault cité en 1511²⁰.

(10) **Jean Boudet**, né vers 1441, est en 1501 laboureur à Pussay. Il connaît alors le vicaire de Pussay, Louis Baron, en faveur de qui il témoigne, depuis environ quatre ans, et son adversaire Pascheau depuis vingt ans.

(11) **Jean Levassor l'aîné** assiste début mars 1501, dans la paroisse Saint-Gilles d'Étampes, à l'hôtel Saint-Georges, à une conversation entre Louis Baron vicaire de Pussay et Pascheau qui refuse de lui payer la dîme, en présence aussi du praticien en cour laie Pierre Cuvellier, de maître Guillaume Texier, d'Antoine Guichard, de Jean Levassor l'aîné, d'Hervy Regnault et d'autres. Il s'agit de Jean Levassor drappier dit *l'aîné* dont les héritiers en 1515-1517 tiennent une maison rue de la Foulerie, aujourd'hui Paul-Doumer²¹.

(12) **Jean Picard**, né vers 1461, est en 1501 laboureur à Pussay. Il connaît alors le vicaire de Pussay, Louis Baron, en faveur de qui il témoigne, depuis environ dix ans, et Pascheau depuis vingt ans.

Anne-Marie et Jean-Luc Firon, historiens attitrés du village de Pussay, ont bien voulu rechercher d'éventuels descendants de ce Picard. Les registres paroissiaux de Pussay, qui ne commencent malheureusement qu'en 1604, connaissent encore une Perrine Picard qui paraît être la dernière représentante de la famille.

20 Les références de toutes ces données en annexe à notre édition du *Procès-verbal d'exécution* de 1471 déjà cité et prochainement réédité par le BHASE.

21 Censier Lelong éd. Gineste (prochainement édité par le BHASE) n°35b, n°39.

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

Elle est mariée à Pierre Lancien et lui donne enfants : Marie en 1604, Simone en 1607, Eloy en 1609, Martin en 1611, Anne en 1613, une autre Marie en 1617 et Elisabeth en 1620. Cette période de fécondité s'étendant de 1604 à 1620 donne à penser qu'elle doit être née avant 1580 et que le laboureur Jean Picard qui avait environ quarante ans en 1500, était son trisaïeul²².

(13) **Louis Baron** paraît en 1501 être le vicaire de Pussay puisqu'il dessert cette église sous le curé du lieu, qui ne paraît pas résider au village. On ne sait pas depuis quand il la dessert, car les habitants de Pussay disent le connaître l'un depuis quatre ans, deux depuis six ans, un autre depuis sept ans et un autre encore depuis déjà dix ans.

Il a donné à bail cette dîme à un certain Pascheau qui est censé lui fournir après la moisson quatre muids dix neuf mines de blé et quatre muids d'avoine. Mais ce dernier vient d'obtenir une lettre de répit du roi pour an sous prétexte qu'il serait dans une situation financière dramatique.

Baron sait que c'est faux et après une réunion de notables étampois début mars à l'hôtel Saint-Georges, où Pascheau reconnaît effrontément les faits mais refuse de plier, il se résout à plaider devant le bailli d'Étampes pour s'opposer à l'entérinement de ces lettres de répit.

Ce Baron était-il lui-même de Pussay ? Il est difficile de le savoir dans l'état actuel de notre documentation. Il est peut-être plutôt de la famille étampoise des Baron, que les registres de Pussay, qui commencent en 1604, nous montrent plus tard possessionnés dans le village, selon Selon Anne-Marie et Jean-Luc Firon. Ainsi Geneviève

22 Voici la généalogie qu'on pourrait *imaginer* : naissance vers 1461 de Jean Picard (qui a quarante ans environ en 1501) ; naissance vers 1490 de son fils X. Picard ; naissance vers 1520 de son petit-fils X. Picard ; naissance vers 1550 de son arrière-petit-fils X. Picard ; naissance vers 1580 de son arrière-arrière-petite-fille Perrine Picard épouse de Pierre Lancien ; naissance en 1609 de son arrière-arrière-arrière-petit-fils Eloi Lancien.

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

Baron épouse de Jean Damont y est signalée comme *dame de Pussay en partie* dans les années 1650.

Mais une branche de la famille Baron paraît aussi alors installée à Pussay. Dès 1607, nous y trouvons mention d'une Marguerite Baron mariée à Simon Gaultier qui lui donne trois enfants : Lubin (baptisée le 12 juillet avec pour parrains Charles Gaultier et Lubin Geny, et marraine Jehanne Capperon), Pierre (baptisé le 14 juillet 1609 avec pour parrain Pierre Lantien et Nicolas Bordeau, et marraine Estiennette Charpentier), et Etienne (baptisé le 19 juin 1613 avec pour parrain Pierre Lantien et marraine Françoise Gaultier).

Parallèlement son probable frère Esprit Baron, marié à Gillette Dureau, fait baptiser deux de ses enfants à Pussay : Adam (le 21 avril 1610 avec pour parrain Adam Dureau et marraine Anne Roger), puis Renée (le 5 novembre 1613, avec pour parrain Jehan Fauchier et marraine Jeanne Dureau). Il est mentionné comme « laboureur et marchand » en 1627 alors qu'il est témoin d'un contrat passé par le curé, Jacques Gontard, en présence aussi de messire Jacques Cheron prêtre vicaire dudit sieur curé.

Les Baron ne sont plus dans la suite signalés à Pussay avant 1764. Et même à cette date on n'y trouve mentionné qu'un parrain résidant en fait à Étampes, Jean Cantien Baron.

(14) **Pierre Cuvellier**, né vers 1474, est en 1501 praticien la cour laie d'Étampes. Il connaît Pascheau depuis environ deux ans et demi. Le 17 avril il témoigne que six semaines environ auparavant, soit vers le début de mars il s'est trouvé dans la paroisse Saint-Gilles d'Étampes à l'hôtel Saint-Georges, en compagnie de Louis Baron, Pascheau, maître Guillaume Texier, Antoine Guichard, Jean Levassor l'aîné, Hervy Regnault, et d'autres.

(15) **Pierre Gros**, né vers 1461, est en 1501 maréchal à Pussay. Il connaît alors le vicaire de Pussay, Louis Baron, en faveur de qui il témoigne, depuis environ sept ans, et Pascheau depuis quatorze à

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

quinze ans. La famille Gros n'est plus représentée à Pussay lorsque commencent en 1604 les registres paroissiaux.

(16) **Vincent Roger**, né vers 1471, est en 1501 laboureur à Pussay. Il connaît alors le vicaire de Pussay, Louis Baron, en faveur de qui il témoigne, depuis quatre sept ans (on ne sait depuis quand il connaît Pascheau, le texte étant détruit).

4. Données topographiques

(1) **Châtillon**. Ce fief situé à Pussay est bien connu, notamment par un plan qui en a été fait le 21 mars 1777 par l'arpenteur Philippe Guiault, alors que le fief appartenait à l'abbé de Morigny²³.

Charles Forteau en 1899 avait imaginé que ce fief de Châtillon tirait son nom de l'épouse de Claude de Languedoue seigneur de Pussay, cité vers 1544, cette épouse ayant été, selon le *Dictionnaire de Moréri*, une certaine Charlotte de Châtillon.

Il croit pouvoir en conclure que la ferme de Châtillon aujourd'hui détruite, mais qui existait encore au XIXe siècle, n'aurait été édifiée que vers cette époque²⁴.

Le *Dictionnaire de la noblesse* de La Chesnaie des Bois est plus précis dans sa notice consacrée aux Languedoue, dont nous avons réédité en ligne les deux versions successives de 1774 et 1784 :

« Claude de Languedoue, Chevalier, Seigneur de Pussay, marié, par contrat passé devant Girault & Jean le Comte, Notaires au Bailliage

23 AD91 10H 7, plan signalé, commenté et édité en ligne par Anne-Marie et Jean-Luc Firon, sur leur site [Pussay et son pays](#), décembre 2010, en ligne en 2013.

24 *Annales du Gâtinais* 17, p. 263.

LA DÎME DE PUSSAY EN 1501

d'Estampes, le 3 Octobre 1508, à Charlotte de Chastillon, fille d'Antoine, Chevalier, Seigneur de Marigny, Prévôt de Château-Thierry, & de Marguerite l'Huilliere. Devenue veuve, elle eut la garde-Noble de ses enfans mineurs, rendit hommage au Roi en son Château d'Estampes, & à l'Abbé de Morigny, le 16 Juillet 1546 »²⁵.

On voit que notre document s'oppose tout à fait à l'hypothèse de Forteau, puisque l'un des laboureurs qui témoignent en faveur de Louis Baron, est déjà cité en 1501 comme résidant au lieu-dit *Châtillon*, sept ans avant le mariage de Claude de Languedoue, seigneur de Pussay, avec Charlotte de Chastillon.

(2) **Hôtel Saint-Georges**. On ne sait rien pour l'heure de cet établissement vaguement situé dans la paroisse Saint-Gilles d'Étampes, sinon qu'après avoir été tenu à l'extrême fin du moyen âge par le défunt Herlin Hamelin, il l'est encore par sa veuve en mars 1501.

en collaboration avec
Anne-Marie et Jean-Luc Firon

Bernard Gineste

25 Bernard GINESTE [éd.], «François-Alexandre Aubert de La Chesnaie des Bois et Jacques Badier: *La famille de Languedoue (Dictionnaire de la noblesse, 1774 et 1784)*», in *Corpus Étampois*, www.corpusetampois.com/che-18-lachesnayedubois1774-1784languedoue.html, 2010.

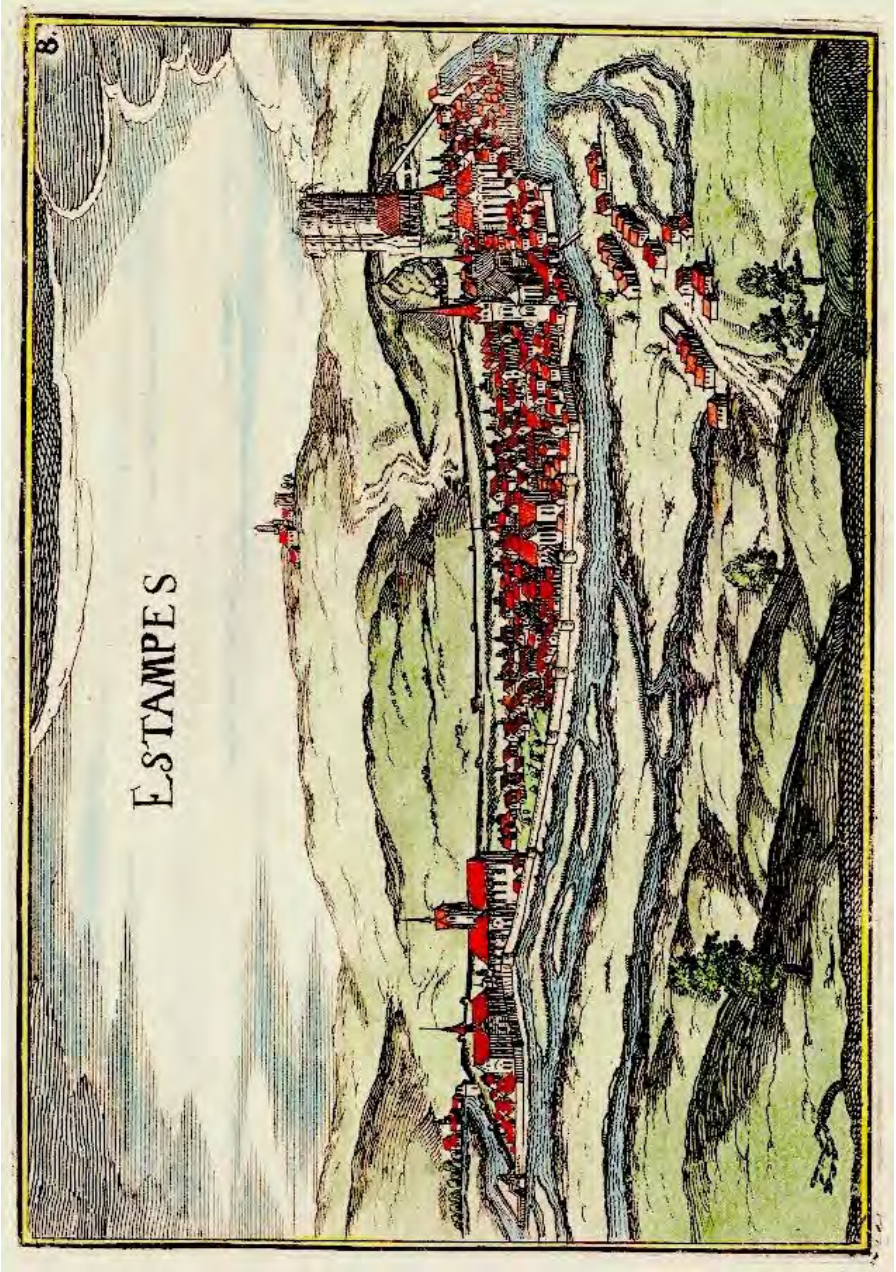


Collection Paul Allorge - Série E V



77. - ÉTAMPES (S.-et-O.) - La Maison dite des Piliers, Place St Gilles

La maison des Piliers, peut-être contemporaine de l'hôtel Saint-Georges



Étampes au XVIe siècle (gravure de Tassin, 1636)

La défense militaire d'Étampes au XVI^e siècle

A voir les choses d'un regard superficiel, la riante ville d'Étampes, dans sa parure de peupliers, de tilleuls et de saules argentés, dominée par des coteaux jadis recouverts de vignes, semblait née pour se développer dans la quiétude et le bonheur au fond de sa vallée. Heureuse et calme, elle ne le fut guère autrefois. La richesse du sol fit toujours une proie du petit pays arrosé par la Louette, la Chalouette et la Juine. Pillé par les Bourguignons au début du quinzième siècle, il le fut au seizième par des aventuriers et des mercenaires. Les auberges, qui s'échelonnaient le long de la route de

- 1 Paul DUPIEUX, « La Défense militaire d'Étampes au XVI^e siècle », in *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise* 32 (1930), pp. 273-289. Article consultable en mode image sur le site *Gallica* de la BnF, <http://visualiseur.bnf.fr/CadresFenetre?O=NUMM-67123>, dont une saisie en mode texte par Bernard Gineste en ligne sur le *Corpus Étampois*, www.corpusetampois.com/che-20-dupieux1930defense.html, 2005.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

Saint-Jacques de Compostelle, n'hébergeaient pas seulement des pèlerins. En octobre 1555, dans une période de paix, un édit royal fortifia la police ou la maréchaussée étampoise, éleva le nombre des archers, « attendu la fréquence du passage, où se sont cy devant commis et commectent journellement plusieurs assacinatz, meurtres et volleries, qu'il ne serait possible purger et nectoyer sans plus grande force »².

On s'explique par là que la défensive restait le principal souci des populations et des chefs eux-mêmes.

I. LES FORTIFICATIONS

Des hordes de malfaiteurs réduisaient vite à merci les habitants d'une localité, surtout durant les guerres civiles. Aussi, dans toute bourgade, voulait-on construire des remparts. L'incurie du bailli était telle qu'on ne tenait plus guère compte de sa personne. On s'adressait au roi, Il appartenait aux officiers du bailliage d'entériner [p. 274] les lettres obtenues. Dès avant 1556, Angerville était fermée par des murs très épais ; elle possédait une vingtaine de tourelles munies de créneaux et de meurtrières ; de larges fossés interdisaient l'accès de la ville³. En 1588, Henri III accordait aux habitants de Boissy-le-Sec⁴ la permission de se fortifier. Autrement que serait-il advenu ? Les contribuables n'auraient pu résister aux pillages continus et n'auraient payé ni taille, ni aides, ni subsides. Or le trésor, au seizième siècle, avait un impérieux besoin d'argent.

2 P. just., n°XXIX ter. Ces pièces justificatives sont publiées dans notre travail sur *Les Institution royales au pays d'Étampes de 1478 à 1598*. Versailles, 1931, in-8°.

3 MENAULT, *Hist. d'Angerville-la-Grate*, p. 86-88.— Cf. *Coutume d'Étampes*, dans Bourdat de Richebourg. t. III, p. 115.

4 Boissy-le-Sec (Seine-et-Oise), arr. et canton d'Étampes.— Arch. Loiret, Fonds du duché d'Orléans, A 1168, fol. 335, copie du dix-huitième siècle.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

Est-ce avec des arrières-pensées d'ordre financier que François Ier, le 15 juillet 1536, envoya de Lyon aux habitants d'Étampes l'ordre de réparer leurs murailles ? Tout porte à croire qu'il y avait à cela des motifs différents. Les armées de Charles-Quint dévastaient la Provence et se disposaient à marcher vers Paris. Le roi de France dans ses missives, avertissait d'abord les habitants d'Étampes « du bon grant ordre et provision, disait-il, que nous



François I^{er}

avons donnée en toutes les frontières, entrées et passages de nostre royaulme, qui est telle que, quelques grans preparatiz qu'ayent pu dresser noz ennemys pour execucion de leurs malignes et dampnées entreprises, ilz n'en pevent rapporter que honte, vitupere et dommage ». Mais il ne se contentait pas d'avoir « en bon pasteur » pourvu les frontières. Il désirait préserver l'intérieur de toute oppression, et voir la paix régner entre ses bons et loyaux serviteurs⁵. Si l'hypothèse était permise en histoire, on imaginerait aisément les répercussions de la guerre étrangère, la panique sur le territoire et les brigandages favorisés par une situation anormale et troublée. Au fond, que redoutait François Ier ? Il était prudent ; il craignait pour Paris ; et une armée venant du Sud aurait certainement passé par la Beauce et par Étampes. Mais pourquoi oublierait-on que, depuis le 23 juin 1534, Anne de Pisseleu, la belle favorite chantée par le poète Marot, était comtesse d'Étampes ? Il était naturel, dès lors, que François Ier se préoccupât de maintenir la sécurité la plus entière à Étampes.

5 P. Just., n°XXV.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE



Ruines du château d'Étampes (plan de dimage, XVII^e siècle)

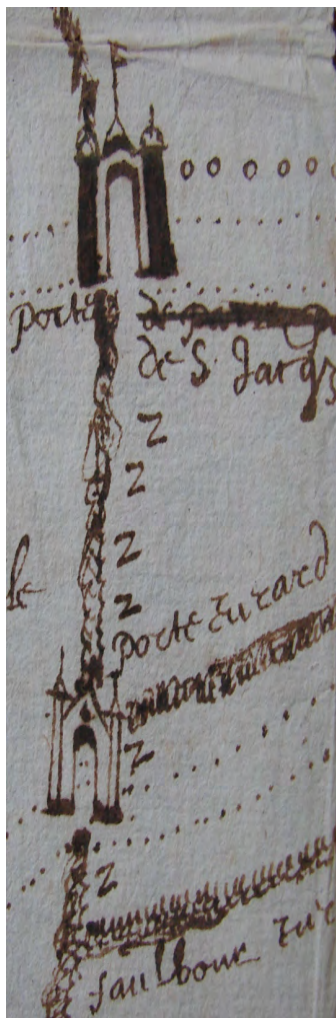
La ville avait été flanquée d'un château-fort au douzième siècle [p. 275] et de remparts au quatorzième. Mais elle avait subi de rudes assauts pendant la guerre de Cent ans. De larges brèches furent alors ouvertes dans ses murailles ; sur toute une partie de l'enceinte il ne restait plus que des soubassements, au début du quatorzième siècle. Le tracé des fortifications suivait au nord le boulevard Henri-IV actuel depuis la ruelle d'Enfer, du côté d'Orléans ; il prolongeait ce boulevard en direction de Paris jusqu'à la rue qui débouche entre la rue du Château et la route actuelle de Dourdan. Il empruntait cette rue qui descend obliquement à l'est, puis la rue des Remparts. Au sud, il épousait le contour de la rivière d'Étampes, formée par les eaux réunies de la Chalouette et de la Louette. A l'ouest, il regagnait le boulevard Henri-IV, en passant par la rue du Filoir et la ruelle d'Enfer. En temps normal, la ville comptait huit portes, munies

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

chacune de deux tours. C'étaient :

- 1° La porte Saint-Martin ;
- 2° La porte Dorée, qui gardait l'ancienne route de Dourdan ;
- 3° La porte du Châtel ou des Lions ;
- 4° La porte Saint-Jacques, dont la construction ne remonte qu'à l'année 1512⁶ ;
- 5° La porte Evrard, Evévard ou de la Couronne (porta Eurardi dès le treizième siècle)⁷ ;
- 6° La porte Saint-Pierre ou de Pluviers⁸ ;
- 7° La porte Saint-Fiacre ;
- 8° La porte Saint-Gilles⁹.

Cet appareil défensif tombait en ruine vers le sud-est, lorsque survint l'ordre de François I^{er}. Les habitants d'Étampes accueillirent les lettres royales, comme si elles avaient répondu à leur attente. Les avaient-ils sollicitées par l'entremise d'Anne de Pisseleu ? C'est possible. Ce n'est pas certain. Ils s'assemblèrent à l'Hôtel de Ville, sous la direction du conseil de bailliage, le 14 août 1536, le jour même [p. 276] où Jean Jouvin, chevaucheur d'écurie, avait apporté les missives. Là ils décidèrent de relever leurs fortifications, d'employer à cette œuvre leurs deniers communs



Portes Saint-Jacques et Evrard (plan de dimage)

6 Fragments de la *Rapsodie* de Plisson, dans Marquis, *Les rues d'Étampes*, p. 410. Id., ib., p. 73. Fleureau. p. 199. Quant à la porte Dorée, son épithète doit

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

et, au cas où ils ne suffiraient pas, de fournir le complément nécessaire en s'imposant une taxe. Leur projet ne ressemblait en rien à une innovation. Il fallait réparer les murailles, en se conformant à l'ancien devis du quatorzième siècle. On commencerait à la tourelle de la porte Evrard, qui se trouvait sur les fossés du Port-Neuf ; on suivrait de là le pourpris jusqu'à la porte Saint-Fiacre. Tel serait l'ordre des travaux. On ménagerait de larges boulevards pour séparer de l'enceinte les héritages privés, pour permettre aux défenseurs éventuels de circuler et de s'organiser. Ce n'était pas tout. Il importait de murer les portes Dorée et Saint-Fiacre, les moins utiles au trafic et au commerce ; il convenait surtout de munir de ponts-levis les portes Evrard, Saint-Jacques, Saint-Pierre et Saint-Martin, qui en étaient encore dépourvues. Les bourgeois d'Étampes s'armeraient de « bastons de deffence »¹⁰.

Ce plan rencontra l'approbation de la grande majorité des habitants. Mais, pour le réaliser, il fallait raser des maisons. Quelques particuliers, groupés autour de Martin Auper, bourgeois d'Étampes, se prétendirent lésés et réussirent à mettre dans leurs intérêts les officiers royaux d'Étampes. De là des retards dans l'exécution du projet, puis un mandement plus impératif de François Ier, en septembre 1536. Le



Jean du Bellay

s'orthographier ainsi et non d'orée, comme l'a démontré M. L. Eug. Lefèvre, *Nom contesté...* Étampes, 1914.

- 7 Porta Eurardi, l'expression se trouve dans une charte de 1226 séparant les paroisses Notre-Dame et Saint-Basile. — Fleureau, p. 104.
- 8 Pluviers, ancien nom de Pithiviers, encore employé à la fin du seizième siècle.
- 9 Marquis. *ib.*, p. 72-76, et plan de la ville aux dix-septième et dix-huitième siècle, à la fin du livre.
- 10 Arch. Étampes, procès-verbal d'une délibération de l'assemblée de ville.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

maire et les échevins d'Étampes s'adressèrent au gouverneur de l'Île de France, le cardinal du Bellay¹¹, et lui exposèrent leurs difficultés, Celui-ci leur envoya des gens d'expérience, pour les aider dans leur entreprise, et des gens de conseil, pour entendre les opposants. Ensuite il leur enjoignit d'obéir au roi sans s'inquiéter des conséquences.

Cependant Martin Auper, soutenu par Jérôme de Villette, avocat du roi, qui se voyait également lésé dans ses biens, parvint, en présentant faussement l'affaire, à obtenir de la Chancellerie des lettres qui lui donnaient raison. Datées du onze octobre 1536, elles étaient adressantes au bailli d'Étampes et ordonnaient la cessation des travaux, Martin Auper était riche. La Chancellerie était vénale.
[p. 277]

Les officiers royaux d'Étampes devenaient suspects : les uns s'étaient laissés corrompre, les autres défendaient leur patrimoine. Ils mettaient obstacle à la volonté de François Ier le plus habilement du monde : ils plaçaient le roi en contradiction avec lui-même. C'est dans de tels cas spéciaux qu'apparaît l'utilité des gouverneurs. Le cardinal du Bellay rendit à François Ier une vision plus nette de la réalité. Il inspira des lettres patentes du 20 janvier 1537, par lesquelles les baillis d'Orléans, de Montfort-l'Amaury¹² ou de Dourdan étaient proclamés les seuls juges compétents du différend entre Martin Auper et les échevins d'Étampes¹³.

Le 8 avril 1537¹⁴, les agents municipaux de la ville présentèrent ces lettres à Claude Bongars, lieutenant général du bailli d'Orléans, qui séjournait à Étampes dans l'hôtel du Cheval Bardé. C'est là que cet officier connu du désaccord, Il décerna une commission aux échevins d'Étampes qui firent ajourner par devers lui les parties en

11 Jean du Bellay (1492-1560), frère de Guillaume du Bellay, qui écrivit des Mémoires, et oncle de Joachim du Bellay.

12 Monfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), arr. Rambouillet, chef-lieu de canton.

13 P. just. N°XXXVI.

14 Arch. d'Étampes : à cette date, Procès-verbal du lieutenant général d'Orléans.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

cause. Il fut convenu que Martin Auper et ses voisins recevraient une indemnité pour les dommages causés à leurs biens. De part et d'autre on désignerait des experts qui auraient à s'entendre sur la valeur des héritages menacés. L'estimation aurait lieu en présence de Claude Bongars. Le lieutenant général d'Orléans infligerait à quiconque voudrait contester sa juridiction une amende extraordinaire de cent marcs d'or.

Alors seulement on aurait pu envisager l'exécution des lettres royales du 15 juillet 1536. Mais Martin Auper ne se tint pas pour vaincu. Il en appela au Parlement, qui, le 3 juin 1541, rendit contre lui un arrêt analogue à la sentence de Claude Bongars. — Auper, la veuve Hébert, Guillaume Lambert et sa femme avaient jusque-là tenu en échec la municipalité d'Étampes. Il semblait que désormais on pourrait aller de l'avant et fortifier Étampes. Il n'en fut rien, car la ville n'était pas assez riche pour indemniser les opposants. Ainsi les choses tramèrent en longueur, si bien qu'en 1562, Étampes se trouva menacée par les protestants, sans avoir rien fait pour se protéger. L'arrêt de 1541 était suranné. A la demande des maire et échevins, le Parlement en renouvela les conclusions, le 26 mai 1562. [p. 278]

Mais le projet de 1536 fut reconnu insuffisant par Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, lieutenant général pour le roi à Étampes. Celui-ci, de concert avec le maréchal de Brissac, établit un nouveau plan de défense ; le 28 septembre 1562, le bailli et la municipalité reçurent du Parlement l'ordre de s'y conformer. Dans toute cette procédure, on entrevoit que la bonne volonté des Etampoises s'était heurtée à des obstacles, surtout de nature pécuniaire ; mais elle n'avait

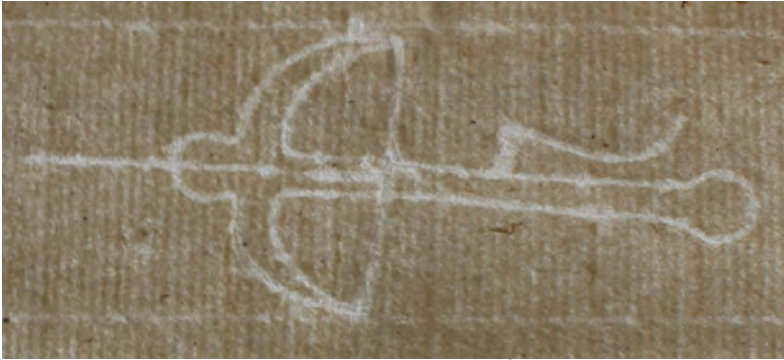


Le maréchal de Brissac

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

pas fait défaut, sauf chez quelques individus intéressés¹⁵.

II. LES ARBALETRIERS ET LES ARQUEBUSIERS



Arbalète (filigrane d'un papier utilisé à Étampes en 1457)

Les habitants d'Étampes, qui ressentaient comme un besoin l'obligation de fortifier leur ville, désiraient aussi d'eux-mêmes se livrer à des exercices mâles et guerriers, de nature à les instruire dans le métier des armes. Ils s'accordaient en cela avec une ordonnance du roi Charles V, rendue le 3 avril 1369¹⁶, qui défendait les jeux de dés, de dames, de paume, de quilles, de palet, de billes, de « soules »¹⁷, sous peine de quarante sols parisis d'amende, et recommandait le maniement de l'arc et de l'arbalète. Mus, disaient-ils, par l'amour du bien public, ils supplièrent Henri II de consentir quelques privilèges en faveur des jeunes gens d'Étampes pour leur ôter l'occasion de fréquenter les tavernes, pour les détourner de l'oisiveté et des plaisirs

15 P. just., n°XXXI bis et ter.

16 Isambert, t. V., p. 322 et 323. Ord. V, 172.

17 Dans le Nord, on appelait « soule » une boule de bois ou d'autre matière dure, qu'on poussait avec une crosse. Cf. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. VII, p. 511, col.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

dangereux. Ils obtinrent de lui la permission de s'adonner aux jeux de l'arbalète et de l'arquebuse, par lettres données à Saint-Germain-en-Laye, le 21 mai 1549¹⁸. On organisa chaque année, au premier mai, un concours.

Ce jour-là, sur une place publique d'Étampes, deux « papegauts » étaient élevés et exposés l'un aux coups des arbalétriers, l'autre aux coups des arquebusiers. Les deux vainqueurs étaient ensuite proclamés solennellement l'un roi des arbalétriers, l'autre roi des arquebusiers. Ils recevaient de la [p. 279] municipalité chacun un mouton d'or¹⁹ ou l'équivalent²⁰. Cette récompense n'était pas la plus



Mouton d'or de 1355

appréciée. Les gagnants étaient de plus, par la faveur du roi Henri II, exemptés pour un an, à dater du jour de la fête, de tous impôts, c'est-à-dire de la taille, du huitième, du vingtième sur les vins « de leur crû seulement », des gabelles et des subsides. Les lettres étaient adressées aux généraux des finances, aux conseillers sur le fait de la justice des aides et au bailli d'Étampes. Elles furent enregistrées et rendues exécutoires au conseil de bailliage, le 7 juin 1549. Leurs dispositions restèrent toujours en vigueur par la suite. La franchise, qui représentait pour le trésor un si léger sacrifice, puisqu'elle s'appliquait à deux personnes seulement, et qui offrait en retour l'avantage d'inspirer aux jeunes bourgeois d'Étampes le goût des plaisirs virils et une salutaire émulation, fut confirmée sans doute par

18 Publ. Fleureau, p. 232. — Mentions diverses: Max. Legrand, *Étampes pittoresque*, 1897, p. 190. — De Bigault de Fouchères, *Tabl. hist. sur Étampes*, p. 33.

19 « Sorte de monnaie qui portait d'un côté l'image de Saint-Jean-Baptiste et de l'autre un mouton avec sa toison... » (Godefroy, *ouv. cité*, t. V, p. 431, col. 3).

20 40 sols tournois en 1560. Cf. *Compte municipal*. P. just., n°XXXI.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

les successeurs d'Henri II. Il est certain qu'elle le fut par Henri IV, en septembre 1602²¹.

III. LES GARNISONS

Si, en raison des profits qu'ils en retiraient et en vue d'accroître leur sécurité, les habitants d'Étampes acceptaient allègrement de manier les armes et de les faire servir à leur défense, ils n'en avaient pas moins une instinctive horreur des gens de guerre étrangers à leur ville et au bailliage. Ils ne supportaient jamais en temps de paix des garnisons dans leurs murs. Ils en avaient trop souffert jadis, pendant la domination bourguignonne. A la fin du quinzième siècle, au début du seizième, ils se souvenaient encore. Les officiers royaux s'entendaient à l'occasion avec les échevins pour écarter non seulement de la ville, mais aussi du bailliage, le retour de pareils maux. Le capitaine d'Étampes, Roger de Béarn, qui était chevalier et bailli, envoyait l'un de ses sous-ordres Girault de Saint-Avy, ancien prévôt, au devant de six mille lansquenets qui voulaient établir leur garnison à Étampes. Il agissait à la requête de la municipalité et cela se passait au mois de mars 1514. Pendant que Girault de [p. 180] Saint-Avy tenait les troupes en respect avec ses hommes, aux



*Lansquenet
(Albrecht Dürer)*

21 Fleureau, p. 234.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

environs de Moret²² et de Milly²³, une action parallèle d'un autre ordre fut décidé sur l'avis de l'assemblée réunie des officiers bailliagers et des habitants. Les échevins demandèrent au gouverneur d'Orléans, Lancelot du Lac²⁴ qui séjournait à Étampes, des lettres missives. Puis deux d'entre eux allèrent les présenter au capitaine des lansquenets, qu'ils rencontrèrent à Chastres-sous-Monthéry²⁵. Le gouverneur d'Orléans expliquait probablement au chef de cette bande que ses gens ne trouveraient pas à Étampes ce qui était nécessaire à leur entretien. De pareils arguments n'auraient pas suffi à l'éloigner. Aux lettres de Lancelot du Lac, on joignit six écus d'or. Sensible à ce don, le capitaine fit rebrousser chemin à ses mercenaires²⁶, qui n'avaient pas encore atteint les limites du bailliage d'Étampes.

La ville jouit alors pendant une quarantaine d'années d'une tranquillité relative. Malheureusement les troubles civils s'y manifestèrent dès la première heure. Étampes connut les jours sombres d'autrefois, lorsqu'elle fut contrainte, pour prévenir les vexations des huguenots, à installer dans ses murailles des compagnies d'ordonnance, à les loger, à les nourrir. Il fallut redoubler d'efforts pour éviter les abus des gens de guerre ; et d'autre part leur présence était indispensable, en vue d'éviter les surprises possibles et pour réprimer les brigandages de plus en plus fréquents. En 1560, deux compagnies tenaient garnison à Étampes, celle du

22 Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne), arrondissement de Fontainebleau, chef-lieu de canton.

23 Milly (Seine-et-Oise), arrondissement d'Étampes, chef-lieu de canton.

24 De la famille du Lac, maison de la Beauce, d'où sont sortis les seigneurs d'Ouville, de Chameroles, du Coudray et de Montereau. Ouville (Loiret), arrondissement et canton de Chilleurs-aux-Bois. — Coudray (Loiret), arrondissement de Pithiviers, canton de Malesherbes, Montereau (Loiret), arrondissement de Gien, canton d'Ouzouer-sur-Loire. — Sur la famille du Lac, consulter Lalanne, *Dictionnaire historique*, p. 1070, col. 1.

25 Aujourd'hui Arpajon (Seine-et-Oise), arrondissement de Corbeil, chef-lieu de canton.

26 Plisson, *Rapsodie*, éd. Forteau, *Annales du Gâtinais*, 1909, p. 33.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

seigneur de La Fayette²⁷ et celle du seigneur de la Trémoille²⁸. Elles possédaient [p. 181] chacune un maréchal des logis et un fourrier, qui veillaient de concert avec les sergents royaux du bailliage, à assurer le ravitaillement des troupes, Les gens de La Trémoille étaient logés à l'hôtel du Barde, ceux de La Fayette à l'Écu de France²⁹. La municipalité, pour ne pas éveiller les mécontentements populaires, subvenait aux frais de leur entretien, dans une certaine mesure. Elle payait les hôteliers, sur le produit de son droit de barrage. D'ailleurs ces compagnies ne durent pas rester fort longtemps à Étampes. Car les échevins ne paraissent leur avoir consacré que des sommes dérisoires³⁰.

Cette épreuve n'était rien en comparaison des souffrances qui assaillirent la ville d'Étampes pendant les guerres de religion.

IV. L'ORGANISATION DE LA DEFENSE URBAINE PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

Notre but n'est pas de raconter dans tous ses détails cette douloureuse histoire, mais seulement de dégager autant que possible les rapports du bailli d'Étampes et de la municipalité avec les garnisons chargées de défendre la ville et les environs. D'autres ont traité des événements eux-mêmes, qui sont très connus et que Dom Fleureau a rapportés avec une grande minutie³¹.

27 Sans doute un descendant de Gilbert de La Fayette (vers 1380 - 23 février 1462) qui fut maréchal de France sous Charles VII.

28 Louis III, premier duc de Thouare (1563), fils de François de La Trémoille qui fut lieutenant général de Poitou et de Saintonge. Il naquit en 1521, mourut devant Melle le 25 mars 1577. Lalanne, *Dictionnaire historique*, p. 1734, col. 1 et 2.

29 Auberge de la rue Saint-Jacques. — Cf. Travers (E.), *Épitaphes d'hôteliers à Étampes*, p. 19.

30 P. just., n°XXXI.

31 *Antiquitez d'Estampes*, pp. 236-242, 247-258. — Marquis, *Les rues d'Étampes*, p. 312-316. — La Bigne (Henri de), *Étampes: 1562, 1652, 1793*. dans *Abeille*

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

A) Sous Charles IX. — Après l'avènement du roi Charles IX, et pendant sa minorité, deux factions à caractère religieux et politique, se disputèrent le gouvernement de la France, celle des catholiques, avec les Guise à sa tête, celle des protestants, conduits par le prince de Condé. Grâce à l'influence des Guise, Catherine de Médicis fut proclamée régente. Mais Antoine de Bourbon, roi de Navarre, avait le commandement de l'armée. Il s'occupa à éviter les désordres civils, puisqu'il était chargé de préserver la tranquillité

[p. 282] publique. Elle courait alors de graves dangers. Car les protestants, qui avaient réuni des bandes allemandes, et les catholiques auraient voulu les uns et les autres posséder Paris. Le prince de Condé, posté à Orléans avec quatorze mille hommes, n'attendait qu'une occasion favorable pour tenter la suprême aventure, et de jour en jour la ville d'Étampes voyait grandir la menace.



Devise de Charles IX (filigrane d'un papier utilisé à Étampes en 1573)

En quoi avait consisté l'organisation défensive de la ville ?

Au mois d'avril 1562, elle vit successivement arriver dans ses murs, pour la sauvegarder, une bande sous les ordres du capitaine d'Eschaux, cinq compagnies sous le commandement du seigneur de Culan³², lieutenant de Jean de Brosse, et enfin le seigneur de

d'Étampes, 8 et 22 janvier, 19 et 26 février, 5 et 26 mars, 2, 9 et 30 avril 1871.

— Les auteurs précédents ont puisé leurs renseignements dans les *Mémoires* des contemporains des guerres de religion.

32 Cuise était alors le chef-lieu d'une baronnie. — Colon (Cher), arrondissement de Saint-Amand-Mont-Rond, canton de Châteaumeillant.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

Monterud, commis au gouvernement des duchés d'Orléans et d'Étampes. Il fallut ravitailler tous ces gens de guerre. Le produit des octrois royaux, qui n'avaient pas été augmentés à temps, n'y suffisait pas. Les habitants durent avancer les « munitions », comme on disait alors pour désigner les vivres et les autres choses nécessaires à l'existence³³.

Ce fut un véritable état de siège, selon l'expression moderne, la mise au service de l'armée de toutes les ressources civiles. Le 15 avril 1562, le maire et les échevins d'Étampes avaient reçu du Roi de Navarre le pouvoir de réquisitionner chez les habitants des denrées, pour nourrir les gens de guerre. Le remboursement aurait lieu, dès qu'il serait possible. Le 13 mai 1562, Charles IX mandait au bailli d'Étampes qu'il avait résolu dans son Conseil de mettre en campagne une puissante armée, composée de gens de pied et de cheval, sous la direction personnelle d'Antoine de Bourbon, son oncle. Elle passerait par où l'on jugerait à propos, surtout aux environs d'Étampes. C'est pourquoi il importait de constituer dans cette ville un magasin de farines et pour cela de réquisitionner tous les blés chez les forains et les particuliers, à charge d'en rembourser le prix au cours du jour. Il fallait de plus en prohiber la vente et la sortie. En exécution de ces lettres, Nicolas Petau, bailli d'Étampes, ordonna trois jours après au premier sergent royal « sur ce requis » de signifier leur devoir aux habitants. D'autres mandements royaux [p. 283] — ils semblent avoir afflué à Étampes durant cette période — en enjoignaient de construire de fours, s'il en était besoin, et fixaient le nombre et le poids des pains à fournir³⁴.

Le 14 juillet 1562, les échevins recevaient l'ordre royal de « faire dresser étapes de pain, vin, chairs et avoine » sur le passage des douze cents « chevaux pistoliers » du comte Christophe de Rogendorff³⁵. Il convenait de ne rien ménager, de présenter les vivres

33 Fleureau. p. 237.— Plisson, éd. Forteau, *ib.*, p. 62-63.

34 Plisson, éd. Forteau, *ib.* p. 63-65.

35 Rogendorff, en Rhénanie. Cf. Ritter, *Geographisch statistisches lexicon*, II, 706.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

en abondance, afin d'éviter les défections, les désordres dans la troupe et l'oppression du peuple³⁶.

En tout, pendant la seule année 1562, la ville d'Étampes, littéralement épuisée, avait livré à une soldatesque effrénée 60 muids de blé, mesure de Paris, 6 muids d'avoine, mesure d'Étampes, 147 poinçons de vin, 5643 pains de deux livres, 32908 pains de 15 onces³⁷, 50618 pains de 12 onces, 2780 livres en espèces sonnantes, 180 livres de lard, 30 pintes d'huile, 50 livres de chandelles, 344 fagots, 20 moules³⁸ de mois. Dans la fièvre, la crainte, l'agitation, personne ne comptait plus ses biens, ni ne songeait à sa propre subsistance. Les officiers royaux déployèrent beaucoup d'activité, d'autant plus peut-être qu'ils redoutaient à la fois les huguenots et les mercenaires étrangers. Seul Claude Cassegrain, lieutenant général du bailliage, avait gagné le camp des rebelles, Il fut condamné à être pendu, par arrêt du Parlement du 21 novembre 1562³⁹.

A quoi aboutirent tant de sacrifices ?

Les reîtres allemands de Condé, qui avaient occupé Pithiviers le 11 novembre et avaient ainsi entraîné le départ pour Corbeil de la garnison étampoise, s'emparèrent facilement d'Étampes le 13 novembre. Ils purent à leur aise assouvir leur folie de destruction, pendant six semaines. [p. 284]

* *

col. IV, Roggendorf.

36 Plisson, éd. Forteau, ib., p. 66.

37 L'once, à Paris, valait la seizième partie de la livre. — Le poinçon contenait habituellement les deux tiers d'un muid. — Le muid d'Étampes était plus grand que le muid de Paris d'un setier une mine.

38 La moule était analogue à notre stère.

39 A « estre pendu et estranglé, disait l'arrêt aujourd'hui perdu, à potences croisées, qui seront mises et plantées en la place des Halles de cette ville de Paris ». (*Mém. de Condé*, t. IV, p. 94. Voir aussi p. 122). — Cf. De Bigault de Fouchères, *Tables historiques sur Étampes*, p. 49.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

Le pays n'avait pas eu le temps de se relever d'un tel désastre, lorsque, vers la fin de septembre 1567, les troubles recommencèrent. Sous la direction de Claude de la Mothe, seigneur de Bonnelles⁴⁰, huit corps de garde furent créés pour défendre la ville et un pour tenir le château. Une mesure analogue avait été prise en 1562. D'honorables bourgeois furent élus pour encadrer les habitants ainsi groupés et armés. Les fortifications furent relevées. On constitua d'importantes réserves de vivres, de bois de fourrages, de poudres, de munitions de guerre. Des ustensiles de ménage, lits, tables, châlits, linge, vaisselle, tréteaux, escabelles, furent confisqués dans les maisons et portés au château, pour servir aux gens de Claude de la Mothe. Tout cela se fit sur l'initiative de la municipalité, qui avait même proposé au roi, tant un homme de robe, comme Nicolas Petau, lui semblait insuffisant, la nomination d'un nouveau capitaine. La résistance paraissait assurée. Le seigneur de Bonnelles avait interdit de tirer des coups d'arquebuse sans nécessité depuis six heures du soir jusqu'au lendemain après la levée des corps de garde. Il soumit les habitants à une rigoureuse discipline ils ne devaient exécuter aucune ronde sans le commandement des chefs qui auraient le mot du guet.

Mais que pouvaient tant de précautions contre des forces supérieures en nombre ? Étampes se rendit une seconde fois, le 17 octobre 1567, au comte de Montgoméry⁴¹, qui venait de Janville⁴². Cette victoire ne fut pas de longue durée pour le parti huguenot. L'armée royale rentra en possession de la ville le 16 novembre⁴³. De nouvelles garnisons très fortes y furent établies sous le commandement du capitaine de Saint-Martin, des seigneurs de

40 Bonnelles (Seine-et-Oise), arrondissement de Rambouillet, canton de Dourdan.

41 Gabriel, comte de Montgoméry, né vers 1530, mort après condamnation le 26 juin 1574. Il avait blessé mortellement Henri II par mégarde, le 30 juin 1559.

— Lalanne, *Dictionnaire historique*, p. 1307, col. 2.

42 Janville (Eure-et-Loir), arrondissement de Chartres, chef-lieu de canton.

43 Fleureau, p. 240 et 241.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

Tilladet et de Monluc⁴⁴.

A quoi se réduisit le rôle du bailli ? Comme en 1562, il ravitailla les troupes. Il était, comme nous dirions aujourd'hui, chargé du service de l'intendance. On doit rendre à Nicolas Petau cette justice qu'il s'acquittait merveilleusement de sa tâche. Grâce à lui, un peu grâce à la fermeté qu'il sut déployer, aux sanctions qu'il prenait contre les récalcitrants, bien des désordres, des actes d'indiscipline militaire furent évités. Il exécutait d'ailleurs les mandements du roi. Le 17 novembre 1567, Charles IX, comme si la Beauce lui avait paru inépuisable en céréales, manifestait l'intention d'amasser de nouveau les blés et les farines, dans toute l'étendue du bailliage, pour les amener à Étampes. Les commissaires généraux des vivres étaient en outre requis de faire rechercher les aliments cachés dans la ville ou abandonnés par les ennemis dans la rapidité de leur fuite. Deux bourgeois d'Étampes furent élus en assemblée municipale pour recevoir les blés et pour les conserver dans les greniers de l'hôtel du Mesnil-Girault⁴⁵. Ils rendirent à la Chambre un compte particulier de leur recette et de leur dépense. Les laboureurs et les fermiers de tous les villages du baillage d'Étampes leur avaient amené le produit de leurs récoltes⁴⁶. Longtemps après ils furent récompensés de cette obéissance aux ordres du roi, ils furent payés entre 1573 et 1579 seulement. Ils avaient eu aussi à transporter une partie de leurs grains à Orléans. On évalua la somme totale due par la municipalité, dépositaire des octrois royaux, à 8757 livres⁴⁷. Les guerres de religion allaient coûter davantage au pays d'Étampes.

44 Blaise de Monluc, maréchal de France, né à Sainte-Gemme (Gers) en 1501, mort au château d'Estillac (Agenais) en 1577. Il a écrit des *Commentaires*, éd. de Ruble. 1852-72, 5 vol. in-8. Les trois personnages en question sont mentionnés p. just. N°XXXV.

45 A l'emplacement de la place Dauphine actuelle.

46 Plisson, *Rapsodie*, éd. Forteau, *Annales du Gâtinais*, 1909 p. 68-69.

47 P. just., n°XXXV.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

B) Sous Henri III et Henri IV.— Nous ne rappellerons pas l'anarchie profonde qui régna en France après la mort de Charles IX, la constitution d'armées particulières sous le commandement du duc d'Alençon, frère du nouveau roi, et sous Jean Casimir Palatin, puis les prétentions des Guise au trône. Henri III mit tout en œuvre pour conserver Étampes sous son autorité. Le bailli de cette ville fut, à partir de 1583, un écuyer. Michel de Veillard, qui se proclamait officiellement capitaine et gouverneur. En fait il ne joua pas, dans la défense du pays, un rôle plus positif que Nicolas [p. 286] Petau. Ce dernier continuait à exercer des fonctions de magistrature à Étampes. De bailli, il était passé lieutenant particulier du bailli. Le roi comptait bien plus sur les habitants d'Étampes eux-mêmes que sur ces officiers, dont les pouvoirs tendaient à devenir exclusivement judiciaires. Au mois de mars 1585, Philippe Hurault, comte de Cheverny⁴⁸, chancelier de France, gouverneur d'Orléans et de la Beauce, avertit les bourgeois d'Étampes d'avoir à se fortifier. La ville se ferma presque entièrement. De ses huit portes, trois seulement, celles de Saint-Jacques, de Saint-Pierre et de Saint Martin, furent maintenues. Les autres furent murées. La porte Dorée et la porte Saint-Fiacre l'étaient déjà. « Le château, nous dit le P. Fleureau, était gardé jour et nuit par des habitants, qui étaient choisis chaque jour



Philippe Hurault

48 Cheveroy (Loir-et-Cher), arrondissement de Blois, canton de Contres, — Philippe Hurault, né au château de Cheveray le 25 mars 152, y mourut le 30 juillet 1599. Il fut conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes de l'Hôtel du Roi et chancelier du duc d'Anjou (Henri III qui, devenu roi, le nomma garde des sceaux (1578) et chancelier de France (1581). Disgracié en 1588, il fut rappelé par Henri IV, qui le créa gouverneur de Chartres. Il a laissé des *Mémoires*, parus en 1636 in-4°. — Cf. Lalanne, *Dictionnaire historique*, p. 1010, col. 1 et 2.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

par le maire et les échevins, sous le commandement du sieur de Blaville, qui en était capitaine »⁴⁹. Nous acquérons par ce texte la certitude que Michel de Veillard ne s'intitulait plus gouverneur que par habitude et que c'était là un titre purement honorifique. Cependant, le 27 avril 1585, Henri III interdisait expressément aux bourgeois de laisser entrer une troupe, quelle qu'elle fût, dans leurs murailles sans une permission signée de sa main.

Quelque temps après, un nouveau gouverneur de la ville fut désigné par les habitants, sur la proposition du roi et du comte de Cheverny. On voit par là que le même homme ne restait pas longtemps dans cette charge. Se montrait-il au-dessous de sa tâche ? Son insuffisance était signalée à son supérieur immédiat, le gouverneur d'Orléans. L'imminence du péril opérait d'elle-même, pour ainsi dire, le discernement des valeurs. Le seigneur de la Mothe-Bonnelles vint, comme en 1567, organiser la défense d'Étampes. Une assemblée de ville, tenue le 10 mai en présence des officiers royaux, décida de remettre au capitaine de la Mothe-Bonnelles le rôle des dixaines, chargées de la police urbaine. Il en tirerait, pour [p. 287] garder le château, soixante hommes. Dix d'entre eux seraient installés en sentinelles et remplacés par dix autres et ainsi de suite, six fois dans les vingt-quatre heures de la journée. Ce pouvoir d'occuper militairement le château appartenait de droit à la municipalité, en vertu de lettres royaux, et elle en avait fait cession temporairement au seigneur de Bonnelles. Grâce à la discipline de ses habitants et à la prudence de son gouverneur, la ville put éviter un nouveau désastre⁵⁰.

Mais, en 1587, des bandes allemandes et suisses, au service du parti huguenot, se jetèrent dans les riches plaines de la Beauce. Elles menacèrent Étampes. — Chalo-Saint-Mard et les environs immédiats de la ville étaient livrés au pillage⁵¹. Étampes reçut dans ses murs

49 Fleureau, p. 247.

50 Fleureau. p. 247-248

51 *Id.* p. 252.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

l'armée royale du seigneur de Sainte-Marie et demeura saine et sauve⁵².

Le 19 août 1587, ses habitants entrèrent dans la Ligue, parti du duc de Guise. Après l'assassinat de ce dernier ses partisans placèrent une garnison dans Étampes. Elle était commandée par François d'Isy, seigneur de la Montagne, qui fut bientôt remplacé par le seigneur de Pussay. Le plus odieux fanatisme se donna libre cours. Le seigneur de la Montagne fit emprisonner Nicolas Petau, le bailli, et ses enfants, sous le prétexte fallacieux de mauvais catholicisme. Toute la population d'Étampes, indignée, fit entendre la voix de sa réprobation. Les suspects de conciliation avec le parti protestant, de tolérance, dirait-on aujourd'hui, « de politique », disait-on alors, étaient incarcérés sans pitié. Le prévôt, Jean Audren, subit le même sort que Petau. Le Conseil du Roi envoya à Étampes, pour remplacer Audren, Simon Delorme, avocat au Parlement. En cette circonstance l'assemblée de ville manifesta sa pensée avec courage et refusa de reconnaître le nouvel officier⁵³.

Nous serons bref sur le dénouement. La ville d'Étampes ne pouvait pas opposer de résistance aux attaques d'une armée nombreuse. Les forces réunies du roi de France et du roi de Navarre s'emparèrent d'Étampes, le 30 juin 1589, et la saccagèrent de [p. 288] fond en comble. Petau fut tué et, nous déclare sans autre précision la Rapsodie, « M. le prévost Jean Audren fut encore plus mal traité »⁵⁴. Remarquons en passant



Henri IV

52 *Id.*, p. 250.

53 *Id.*, p. 255.

54 Plisson. éd. Forteau, *ib.*, p. 67.— On comprendra toute l'horreur de cette

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

que Nicolas Péteau, tiraillé par des factions adverses, victime de son esprit d'apaisement, avait été, en 1587, incarcéré par les ligueurs et fut, en 1589, mis à mort par les huguenots. Plus tard, l'armée de la Ligue reprit de nouveau la ville, sous la direction d'Alexandre de Castelnau. Enfin, le 4 novembre 1589, Henri IV revint, fit démolir le château, laissant subsister les ruines actuelles de Guinette, démantela Étampes et la préserva ainsi pour l'avenir de beaucoup de maux⁵⁵.

Nous avons eu l'impression que, de 1562 à 1589, en dépit de quelques accalmies, la petite ville d'Étampes avait subi des violences sans nombre, et n'avait plus obéi à ses officiers locaux accoutumés.

CONCLUSION

Au début du seizième siècle, les officiers du bailliage concentraient entre leurs mains les pouvoirs locaux. Peu à peu ils virent leur échapper une partie de leur autorité. Ils restaient des magistrats. Ils maniaient rarement l'épée. Leur rôle militaire s'était affaibli.

Le bailli et capitaine d'Étampes relevait tantôt du gouverneur de l'Île-de-France, tantôt du gouverneur d'Orléans, dans la première moitié du seizième siècle. Pendant les guerres de religion, il dépendit du gouverneur d'Orléans.

Il ne commanda pas les années chargées de défendre son bailliage. D'autres, plus grands capitaines, assumèrent cette lourde responsabilité. Pour lui, il se contentait de pourvoir au ravitaillement des troupes.

A aucun moment son action ne fut séparée de celle de la municipalité étampoise, qui avait le rôle financier par excellence pendant les troubles civils,

affaire, si l'on se souvient que Petau avait été incarcéré par les catholiques.
55 *Id.*, *ib.* n. 1.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

Le service du guet, négligé comme inutile en temps de paix, était assuré en temps de guerre par les soins de l'échevinage, d'après un [p. 289] rôle des dixaines, qu'il avait établi au préalable. Le bailli surveillait seulement les actes de la municipalité. Les pouvoirs de celle-ci ne se dissociaient pas des siens à proprement parler. Bailli et échevinage collaboraient. Les officiers directement royaux ne faisaient que transmettre à l'assemblée de ville des ordres de l'autorité centrale et presser leur accomplissement. Mais les agents municipaux n'étaient-ils pas les exécuteurs dociles des volontés royales ? Ils l'étaient et le devinrent de plus en plus.

P. DUPIEUX.

Hommage à Paul Dupieux une bibliographie sommaire

Nous donnons ici la bibliographie des autres ouvrages de Paul Dupieux conservés par la BNF. Il est juste en effet de lui rendre ici cet hommage, tant sont précieuses et novatrices les études qu'il a consacrées à Étampes pendant la première partie de sa carrière d'historien, avant que sa carrière d'archiviste ne l'éloigne de notre région.

1. Autres travaux sur Étampes

Paul DUPIEUX, *Les Institutions royales au pays d'Étampes (Comté puis Duché: 1478-1598)*, par Paul Dupieux, architecte-adjoint de la Seine. *Ouvrage couronné par l'Institut* [in-8° ; XIX+288 p ; gravure ; carte], Versailles, Mercier [« Bibliothèque d'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, publiée sous les auspices de la Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise (Académie de Versailles) »], 1931.

Paul DUPIEUX, *Lettres royales inédites concernant Étampes (1456-1573)* [gr. in-8° ; 47 p. ; extrait du *Bulletin philologique et historique* (1930-1931)], Paris, Imprimerie nationale, 1933.

2. Autres publications

Paul DUPIEUX & M. le Comte de JANSSENS, *Le Gentilica Claudius dans quelques noms de lieux de l'Ouest, Clion, Cloué, Cloyes, etc.* [in-8° ;

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

19 p. ; extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* (2^e trimestre 1931)], Poitiers, Société française d'imprimerie, 1931.

Paul DUPIEUX, *Les Brondes, manufactures de cotonnades et de liqueurs, 1762-1800* [in-8° ; paginé 59-104 ; extrait des *Mémoires lus au Congrès des sociétés savantes de Toulouse IV* (1933)], 1933.

Paul DUPIEUX, *Les Attributions de la juridiction consulaire de Paris (1563-1792). L'arbitrage entre associés, commerçants, patrons et ouvriers au XVIII^e siècle* [gr. in-8° ; 35 p. ; extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1934)], Paris & Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1935.

Paul DUPIEUX, *L'Industrie textile en Champagne troyenne de 1784 à 1789* [in-8° ; 27 p. ; extrait de la *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie* (juillet 1935)], Châlons-sur-Marne, A. Robat, 1935.

Paul DUPIEUX, *Troyes et la foire de Beaucaire, courants commerciaux sous la Révolution et l'Empire* [in-8° ; 17 p. ; extrait de la *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie* (avril 1936)], Châlons-sur-Marne, A. Robat, 1936.

Gustave-B. DUHEM [auteur principal], Paul DUPIEUX [auteur de la préface et des tables], *Département de l'Aube. Ville de Chaource. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, rédigé par G. Duhem* [in-8° ; 44 p.], Troyes, J.-L. Paton, 1936.

Gustave-B. DUHEM, Paul DUPIEUX & J. BLANC [collaborateur], *Répertoire numérique de la série Y: établissements de répression (Archives départementales de l'Aube)* [32 cm ; 12 p.], Troyes, Archives départementales de l'Aube, 1936.

Paul DUPIEUX (1904-1980) & Jules BLANC, *Archives départementales de l'Aube, antérieures à 1792. Répertoire numérique de la sous-série II C, fonds de l'enregistrement et de la conservation des hypothèques* [Texte imprimé], dressé par Paul Dupieux, avec la collaboration de Jules Blanc [in-f° (30 cm sur 24,5), V+53 p.], Troyes, Imprimerie troyenne, 1938.

Paul DUPIEUX [rédacteur] & Louis ALFONSI [collaborateur], *Répertoire numérique de la série V: Cultes* [32 cm ; III+39 p.] Troyes, Archives départementales de l'Aube, 1938.

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

Paul DUPIEUX (Archiviste en chef de l'Allier), *Département de l'Allier. Ville de Montluçon. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790. Tome premier, séries AA, BB et CC* [in-f° (33 cm sur 25) ; 48 p.], Moulins, Crépin-Leblond, 1944. [Les pièces inventoriées ici sont conservées aux Archives départementales de l'Allier, elles concernent les actes relatifs aux privilèges de la ville (AA), les délibérations du Conseil municipal (BB), et les finances communales (CC). L'ensemble est précédé d'une introduction historique sur la situation de Montluçon, par Paul Dupieux].

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE MOULIN DU CENT-CINQUANTENAIRE DE LA RÉVOLUTION [éd.] & Paul DUPIEUX [préfacier], *Études sur la Révolution française dans l'Allier. 1re série. 1939-1945* [in-4° (25 cm sur 16,5) ; 212 p.], Moulins, Imprimerie du Progrès, 1945.

Paul DUPIEUX, Marcel MOREAU [auteur] & Louis VÉREL [préfacier], *Histoire du Bourbonnais pour la jeunesse. Dessins de Mlle Yvonne Diverneresse. Préface de M. Vérel* [in-16 (19,5 cm sur 14) ; 200 p. ; figures ; portraits ; carte], Moulins, Crépin-Leblond, 1945.

Paul DUPIEUX [auteur] & Augustin BERNARD (1867-1947) [préfacier], *La province de Bourbonnais. Préface par Augustin Bernard, ... Aquarelles hors-texte en couleurs et sépias de Pierre Poncet. Légendes de A. Collot. Frontispice de Ranson* [in-f° (38,5 cm sur 28,5) ; 282 p. ; figures ; planches], Moulins, Crépin-Leblond, 1946. Dont une réédition: *La province de Bourbonnais* [21 cm ; 261 p.], Paris, Barré & Dayez [« Nouvelle revue d'histoire » 17], 1991 [ISBN 2-902484-11-9: 100 FF].

Paul DUPIEUX, *Les Artistes à la cour ducale des Bourbons: les Maîtres de Moulins* [in-8° (23 cm sur 14,5) ; 55 p.], Moulins, Crépin-Leblond [« Curiosités bourbonnaises » 39], 1946.

Joseph (François-Joseph) VIPLE, Camille GAGNON, Paul DUPIEUX & Marcel GÉNERMONT, *Visages du Bourbonnais* [in-8° ; 200 p. ; figures ; planches en noir et blanc et couleur ; portraits, fac-similés ; cartes en couleur], Paris, Éditions des Horizons de France [« Provinciales »], 1947.

Paul DUPIEUX, *Les Traces germaniques dans la toponymie bourbonnaise* [in-4° ; paginé 277-288 ; extrait de *Onomastica* 3-4

LA DÉFENSE MILITAIRE D'ÉTAMPES AU XVI^e SIÈCLE

(septembre-décembre 1947)], Lyon & Paris, I.A.C., 1947.

Paul DUPIEUX, *Les noms de souterrains et d'industries en Bourbonnais* [24 cm ; notes bibliographiques], Moulins, A. Pottier [« Les noms de lieux et de peuples du Bourbonnais, témoins historiques » 1], 1947.

Alexandre VIDIER [premier éditeur en 1911], Léon LEGRAND & Paul DUPIEUX [continuateurs], G. DUPONT-FERRIER [préfacier], *Comptes du domaine de la ville de Paris, publiés par les soins du Service des travaux historiques de la ville de Paris* [2 volumes in-f^o (32 cm) ; t.1 (1424-1457 ; texte édité et annoté par Alexandre Vidier, Léon Le Grand, Paul Dupieux ; introduction de G. Dupont-Ferrier): XXXII+1056 p. ; t. 2 (1457-1489, texte édité et annoté par Jacques Monicat): LII p.+698 col.+II p. ; figures ; fac-similés], Paris, Imprimerie nationale [« Histoire générale de Paris »], 1948-1958.

Paul DUPIEUX, *Les Traces germaniques dans la toponymie bourbonnaise* [in-8^o ; page 19-38 ; carte ; extrait du Bulletin de la Section de Géographie du Comité des Travaux historiques et scientifiques (1946, 1947 & 1948)], Paris, Imprimerie nationale, 1953 [L'exemplaire de la BNF porte des notes et corrections manuscrites de l'auteur].

Paul DUPIEUX & Antoine LACROIX, *Le Napoléon ou les Drames de la monnaie française depuis deux mille ans* [24 cm ; 462+XXXIX p. ; illustrations ; bibliographie pp. 417-433 ; index], Paris, Debresse, 1973.

Paul DUPIEUX, *Peuples et princes en Bourbonnais* [26 cm ; 421 p. ; illustrations ; bibliographie pp. 409-414], Moulins, Ipomée, 1980.

Revenus des dames de Maubuisson à Etampes en 1705

Texte édité par Bernard Gineste

1. Préface de l'éditeur

Le couvent des religieuses de Notre-Dame-la-Royale, plus communément appelées dames de Maubuisson, près de Pontoise, avait été fondé vers 1239 par Blanche de Castille, alors dame douairière d'Étampes. Cette princesse les avait dotées notamment, avec l'accord de son fils saint Louis, de plusieurs de ses biens étampois, et surtout de toutes les dîmes inféodées dont elle jouissait alors dans cette ville.

Les archives de ces religieuses auraient dû depuis longtemps être explorées et exploitées pour servir à l'histoire d'Étampes au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime : il y a là un travail qui pourrait occuper toute une équipe pendant quelques mois. Certains dossiers sont d'une lecture très facile, et il n'est pas besoin d'être un grand clerc pour les retranscrire et les étudier. Avis à ceux qui voudraient

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

participer à ces recherches : on a déjà photographié une grande partie et on tient à la disposition de tous ceux qui voudraient y travailler des clichés d'un bon nombre de ces documents, tout prêts à être retranscrits et étudiés comme celui qui sont édités ici.

On donne ici la transcription d'un dossier récapitulatif rédigé vers 1705 par un personnage non encore identifié, mais qui devait être un agent des religieuses de Maubuisson à Étampes.

D'une mention manuscrite au dos du cahier, il apparaît qu'il avait été prêté au sieur Pierre Goupil, curé de Saint-Martin de 1710 à 1739¹, probablement le 12 septembre 1722, et que ce dernier omit de le rendre, ou qu'on oublia de le lui redemander², de sorte qu'il passa entre les mains de son héritier Antoine Goupil, laboureur en Normandie, avant de revenir dans les archives de Maubuisson.

Après qu'il eut été récupéré par les Dames de Maubuisson, ce dossier a fait l'objet de quelques mises à jour, peut-être de la main du sieur Poussin, chantre de Sainte-Croix d'Étampes, qui était alors leur agent sur place.

On donne en Annexe 1 et en Annexe 2 une récapitulation par ordre chronologique des faits et actes datés par le présent dossier.

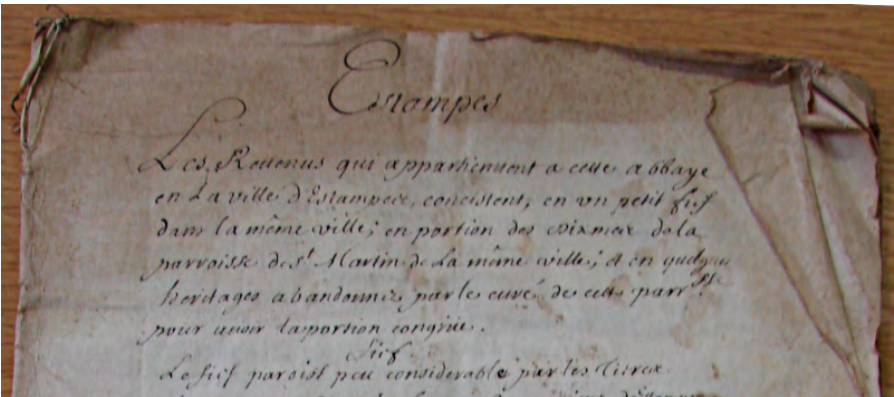
Bernard Gineste, 1er novembre 2008

1 D'après des notes inédites de Frédéric Gatineau.

2 Nous avons de fait un reçu de Pierre Goupil, en date du 12 septembre 1722, pour un autre document prêté par les religieuses, où il s'engage à le rendre à la première réquisition de ces dames. Je le donne en Annexe 2.

2. Texte

Fief et dixmes d'Estampes³



3 Titre porté au dos du dossier.

Estampes⁴

Les revenus qui appartiennent à cette abbaye en la ville d'Estampes, concistent, en un petit fief dans la même ville ; en portion des dixmes de la paroisse de Saint-Martin de la même ville ; et en quelques heritages abandonnez par le curé de cette paroisse pour avoir la portion congrüe⁵.

A. Fief.

Le fief paroist peu considerable par les titres qui se trouvent dans la layette des papiers d'Estampes et dans les anciens cartulaires⁶ puisqu'il ne conciste qu'a cinq livres quelques sols⁷ en quatre articles qui ont esté si fort negligez que les derniers titres sont du 15. et du seizieme siecles, et qu'ainsi on a perdu la connoissance des maisons et heritages sur lesquels ils se prenoient, à l'exception de deux articles dudit cens⁸, l'un de vingt sol deü par les religieux celestins de Marcoussy sur les cens qu'ils ont au terroir de Villesauvage⁹. Ils ont esté condamnez à paier ces vingt sols parisis de cens par sentence des Requestes du Palais¹⁰, qui a esté suivie de reconnoissance et de prestation de paiement qui ne se trouvent point

28 mars 1415.

- 4 Titre porté en haut de la première page.
- 5 Pension annelle versé par le gros décimateurs d'une paroisse à son curé pour sa subsistance.
- 6 Le *Cartulaire de Maubuisson* a été édité par Dutilleux et Depoin en 1890 et 1913 (voir notre [Bibliographie](#)).
- 7 Rappelons qu'une livre valait 20 sols (ou sous) de 12 deniers, soit 240 deniers. Très grossièrement parlant, un sol valait à peu près un euro d'aujourd'hui.
- 8 Le cens est une redevance seigneuriale, qui par suite de l'inflation continuelle du Moyen Âge est devenue, sous l'Ancien Régime, essentiellement symbolique.
- 9 On se rappellera que Villesauvage est dans la paroisse de Saint-Martin, ce qui occasionnait évidemment des frictions entre les deux ordres.
- 10 Tribunal où l'on jugeait en première instance les causes des privilégiés qui s'y pourvoyaient.

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

et dont on a connoissance que [sic] par des lettres du sieur Dannery procureur de cette abbaye à Estampes¹¹, qui ne marque pas les dattes ny les notaires qui les ont passées. L'autre article du cens qui se paie est de quatre deniers parisis.

Ce dernier cens a pour fondement un bail à cens d'une place de deux toises et demie¹² sur la grande rüe St Jacques d'Estampes¹³. Ces deux toises et demie font partie d'une plus grande place sur laquelle a esté basty [sic] une maison par le sieur Delabutte, et qui est à present possédée par le sieur François Tardy officier de Monseigneur le duc d'Orléans.

5 novembre 1511.

deficit. [~~manquant~~ aux archives] il est esnoncé dans la sentence cy-apres / ou à l'original dudit bail à cens

On voit que ce cens de 4 deniers parisis a esté contesté par les propriétaires de la maison bastie sur cette place [p. 2] en l'année 1637 sous pretexte qu'ils avoient payé ce cens aux religieux de Marcoussy ;

21 fevrier 1637.

mais ils perdirent leur cause, par sentence des Requestes du Palais, ils furent condamnez de représenter leurs titres d'acquisition, et d'en paier les lots et les arrerages des cens suivant le bail de 1511. Le droit de cens des religieux de Marcoussy est conservé par la mesme sentence pour 13 deniers parisis, elle a esté confirmée par arrest.

7 septembre 1646.

On peut voir les autres articles de cens non paiez et dont les debiteurs ne sont pas connus au second volume du cartulaire, folios 250, 251, 257.

11 En 1706, nous voyons un "Jacques Dannery fondé de procuration des dames religieuses de Longchamp" et non de celles de Maubuisson. La chose est à éclaircir.

12 La toise carrée de France faisait 3799 m². La surface en question faisait donc environ 9.500 m², un peu moins d'un hectare.

13 Il s'agit du n°10 de l'actuelle rue Louis-Moreau (Frédéric Gatineau, *Étampes en lieux et places*, pp. 26a et 81b).

B. Rente

Il est deu aussi trente livres de rente du bail à cens et rente fonciere, suivant le contract de bail à rente qui en a esté fait à desfunct monsieur de Bry lieutenant general à Estampes¹⁴ et à la dame son espouse pour le prix d'une maison qui appartenoit à cette abbaye en la ville d'Estampes, appelé l'Hotel de Maubuisson et ses dependances.

Depuis le decez du sieur de Bry la dame sa vefve s'est fait adjudger sur luy cette maison au bailliage d'Estampes le 3 decembre 1697.

On voit par les anciens titres de cette maison qu'elle appartenoit à cette abbaye dèz le 13e siecle et particulièrement au folio 2, verso, du 2e volume du cartulaire, et par plusieurs baux à longues années de cette maison de 1498, 1507, 1538 où il paroist que le prix n'estoit que de 61 sols parisis par an.

8 juin 1681.

Deficit. Cette rente a esté racheté en 1722 ou auparavant (comme je l'ay veu par la quittance d'employ des 600 livres provenant dudit remboursement à partir du plan fait ladite année de 20 arp. 42 perches de houlmes sur le teroir de Bessancourt [Val-d'Oise], lieudit le Buisson à la Malette) par madame Darcy.

Note : Il a esté fait un bail à chef cens de 4 livres 9 sols payé à Estienne Le Tonnelier, sergent d'Estampes, le 23 mars 1407 (*trois mots non déchiffrés*) du 11 septembre 1407.

14 Les Archives municipales d'Étampes conservent le *Registre des délibérations pendant le mandat de maire de Gabriel de Bry, lieutenant général, 1658-1670* ; une *Requête de la ville au Parlement, contre le lieutenant général de Bry, 1663*, ainsi qu'un *Règlement politique et général* par le même de 1633.

C. Dixmes

Les dixmes qui font la plus considerable partie des revenus de cette abbaye à Estampes consistent à 4 gerbes par arpent de terre semée de tous grains et à quatre pintes de vin par arpent de vigne dans la contenance de treize cens quatre-vingt-dix-sept [p. 3] arpens de terre dans l'estendüe de la paroisse du faubourg Saint-Martin d'Estampes. Le surplus des grosses dixmes de cette

En 1722, ces dixmes ont esté abandonnées au curé de Saint-Martin d'Estampes ainsy que les domaines de sa cure qu'il avoit luy meme abandonnées en 1641 à l'abbaye, qui luy a fait cet abandonnement pour estre dechargé de la portion congruë qu'elle luy payoit et autres charges desdites dixmes, duquel abandonnement luy a esté donné acte par arrest du Grand Conseil du 7 septembre 1722, en sorte que l'abbaye n'a plus que les trois muids de froment sur les quatre que le domaine a à prendre sur les dites dixmes.

paroisse appartiennent, partie aux chantre, chanoines et chapitre de Notre Dame d'Estampes et partie au sieur commandeur de Chaillou-la-Reyne¹⁵, et partie au sieur prieur de Saint-Martin.

D. Heritages

Les héritages qui appartiennent à cette abbaye en la paroisse de Saint-Martin d'Estampes consistent.

1° Un arpent de vigne ou environ, tenant d'un bout sur le grand chemin d'Orleans, d'autre sur un murger¹⁶ tenant à Claude Regnard

15 La commanderie hospitalière de Chalou détenait le Temple et le secteur environnant, dîmage compris.

16 Un *murger* ou *meurger* est au départ une épaisse muraille ou un tas de pierres parementé, édifié en une seule fois lors du défrichement et du défonçage d'une parcelle en vue de la création d'une vigne, ou lentement constitué par l'épierrage récurrent d'une vigne ; c'est ensuite, en toponymie, une pièce de

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

archer.

2. Un quartier de vigne assis à l'Orme Coignet¹⁷ aboutissant sur le grand chemin d'Orleans, d'un bout sur le grand chemin des vignes tenant à Jean Durand.

3. Trois quartiers et demy de terre labourables assis au Grand Verger, tenant d'une part à une sente, d'autre aboutissant sur la rue de Riverselieu¹⁸, d'autre sur plusieurs au bout de la montagne de Rogemont.

4. Demy arpent une quarte perche¹⁹ demie de terre, ou environ, assis à Greneux²⁰, tenant d'une part au chemin qui descend au guai dit L'Avocat²¹, d'autre aux terres du sieur ministre de la Trinité²², et d'autre au chemin de Vallenay²³.

5. Un demy arpent de terre ou environ assis à l'Orme Coignet, tenant à Julien Moreau, aboutissant sur le chemin des vignes.

6. Un demy quartier de terre en courtil²⁴ assis au Petit Mortemer²⁵, tenant à Jean Chevrier, aboutissant sur le chemin de Vallenay, et d'autre bout sur [blanc].

7. Un autre demy quartier de terre assis au Petit Mortemer tenant à

terre caractérisée par la présence d'une telle structure.

17 Selon Frédéric Gatineau (*Étampes en lieux et places*, p. 90), mention est faite de l'Orme Coignet en 1593, *Cogniet* en 1790, *Cognier* au plan d'intendance de 1785, aujourd'hui l'Orme *Cogner*.

18 Aujourd'hui rue Reverseleu.

19 Une perche (carrée) ordinaire valait 20 pieds de côté, soit 400 pieds carrés, soit environ 42,2 mètres carrés.

20 Mot de lecture incertaine.

21 Le *Gué de l'Avocat*, sur la Chalouette, était encore un lieu-dit cité en 1790 et 1855 ; la sente du gué de l'Avocat est encore citée en 1827.

22 C'est-à-dire le supérieur des Trinitaires, plus communément appelés Mathurins, qui avaient leur maison au n°24 de la rue Saint-Martin.

23 Aujourd'hui Valnay.

24 Un *courtil* est un petit jardin attenant à une maison paysanne.

25 Les *Mortemers* sont un lieu-dit attesté depuis 1454 selon Gatineau (*op. cit.*, p. 85), et un fief des célestins de Marcoussis.

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

[blanc] aboutissant sur la rivière de Chalouette, le chemin entre deux²⁶, d'autre le chemin de Vallenay.

8. Un quartier de terre en courtil assis audit lieu et proche celui en-dessus, aboutissant sur la grande rivière, d'autre sur la sente.

9. Un quartier de terre en courtil assis audit lieu, et proche celui en-dessus, tenant à [blanc], aboutissant sur [blanc] [p. 4]

10. Un quartier de terre assis au Chevreau²⁷, aboutissant sur plusieurs et tenant à Claude Fontaine.

11. Un autre quartier de terre à Rochepie²⁸, tenant à [blanc].

12. Un demy quartier de terre assis aux Roches Sallant²⁹, tenant au sieur Petit, prestre, d'autre bout ci-devant au sieur Montagne.

13. Trois quartiers de pré, et aunoy scis proche le Grès de [blanc] entre deux eaües, tenant à plusieurs, aboutissant sur la rivière, et d'autre à [blanc].

14. Un demy arpent demy quartier de pré assis au-dessous du Petit Saint-Marc, appelé vulgairement le Recoing du Curé, tenant d'un bout à la rivière de Juisneteau, d'autre sur la Veuve Corneuilliers.

Et un morceau d'aunoy assis entre deux eaux contenant demy quartier près L'Avocat, tenant à Jean Chevrier, aboutissant sur [blanc].

Ces terres sont rapportées dans l'abandonnement qui en a esté fait

26 Il s'agit sans doute de la *Sente entre deux eaux*. Selon Gatineau (*op. cit.*, p. 52b), "sur le plan cadastral de 1827, ce lieu-dit, ainsi que les Mortemets tout proches, apparaissent comme extrêmement morcelés. Dans la partie Est existent toujours des jardins potagers".

27 Sans doute le lieu-dit du cadastre *Les Chevreaux*, pente au nord de Chauffour (*Étampes en lieux et places*, p. 34a).

28 Au lieu-dit *Les Pailleraies* selon Gatineau (*op. cit.*, p. 110b).

29 Frédéric Gatineau situe près du Temple les *Roches Jallant* (*op. cit.*, p. 110b, où il faut sans doute corriger ce *J* en *S*). *Sallant* est attesté comme patronyme.

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

par le sieur curé de Saint-Martin le 6^e septembre³⁰ 1641, et par quelques antiens baux. Il y a quelques articles dont les fermiers se plaignent de ne point jouir, et particulièrement les 13 et 14. articles dont le curé jouit nonobstant son abandonnement.

E. Charges annuelles sur les dixmes suivant les baux.

1. Au sieur curé de Saint-Martin d'Estampes, 225 livres pour partie de sa portion congrüe et de son vicaire, montant à 450 livres, les autres codécimateurs paient le surplus.

2. Les decimes ordinaires et extraordinaires, à la descharge du sieur curé, cet article est considerable en ce temps icy³¹.

3. Au receveur du domaine d'Estampes un muid³² de blé froment³³. Observer qu'il est deub sur ces dixmes 4 muids de blé par cette abbaie, mais le domaine à Estampes doit aussi à cette abbaie trois muid [sic] de blé à titre particulier, en sorte que la compensation faite il reste deu au domaine le sestier blé en question, dont le fermier des dixmes est chargé. Il faut faire mention dans les quittances de

30 Les mots *le 6e septembre* sont précisés dans l'interligne, mais le corps du texte porte, plus, loin, le 26.

31 Allusion qui prend tout son sens plus bas lorsque l'auteur se réfère à "l'augmentation des decimes ordinaires et extraordinaires dont le fermier est chargé", augmentation survenue après 1703. Selon *l'Encyclopédie* (t.IV), c'est "un ancien droit, subvention, ou secours de deniers, que nos rois levoient autrefois sur tous leurs sujets, tant ecclésiastiques que laïcs, pour les besoins extraordinaires de l'état. Dans la suite, le terme de décime est demeuré propre aux subventions que les ecclesiastiques payent au roi, & ces décimes sont devenues annuelles & ordinaires ; le clergé paye aussi de tems en tems au roi des décimes ou subventions extraordinaires".

32 Le muid de Paris valait 12 setiers de 12 boisseaux de 640 pouces cubes, soit 1,824 m³.

33 Rappelons que le mot *blé* désigne alors indifféremment plusieurs céréales, soit surtout le *froment*, ou le *seigle*, ou le *méteil*, qui était un mélange des deux premières.

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

chacune année de ce muid de cette compensation.

4. Au sieur chappelain de Saint-Laurent³⁴ vingt-huit sestiers de grains, scavoir les deux tiers blé meteil et l'autre tiers avoine. Il s'est fait paier pendant plusieurs années du froment au lieu de meteil. Je lui ai fait voir les titres en 1704 et a cessé dèz cette année-là. [p. 5]

Au sieur prieur de Saint-Martin huit sestiers de grains méteil.

On a sujet de douter que ce dernier article estoit legitimement dû, car on n'en charge les fermiers³⁵ par les baux qu'en cas qu'il soit deub. On voit par les titres dont on parlera incontinant, et particulierement par une sentence du bailliage d'Étampes confirmée par arrest, que le sieur prieur de Saint-Martin avoit deux sortes de pretentions sur les dixmes de la parroisse de Saint-Martin 1° une douzieme portion sur celle de cette abbaie. 2° une autre portion qui luy appartenoit sur les terres despendans d'une mesterie de la Folie³⁶. S'il jouit de l'une et de l'autre portion de ces dixmes, il ne peut pas demander ceste redevance de 8 sestiers de meteil, s'il ne jouit que d'une partie, et que de cette abbaie jouisse de l'autre qui est la 12e portion qu'il pretendoit sur les dixmes. Il seroit de l'interest de cette abbaie de luy abandonner cette douzieme partie, qui ne vaux [sic] pas le quart par année commune des huit sestiers meteil qu'elle luy paie. C'est ce qui merite bien d'estre esclairci au plus tot.

15 mars 1646.

34 Il s'agit de la chapelle du château d'Étampes, transférée dans l'église Saint-Basile semble-t-il depuis 1415 (Fleureau, *Antiquitez*, p. 400).

35 Les *fermiers* dont il est ici question sont ceux à qui on *afferme* la perception de la dîme.

36 Voici ce qu'en écrivait Frédéric Gatineau en 2003 (*Étampes en lieux et places*, p. 56b) : «Lieu-dit du cadastre de 1827. Il n'a plus été retenu par la suite. Le nom est cité dès 1593 : "la Folie anciennement dit la Haye aux Bretons" (Archives diocésaines 5). Il y avait un hameau à cet endroit, il est cité dès 1683 (Fleureau). Il était aussi appelé la Croix de Champdoux. Il semble bien que le dernier vestige de ce hameau était "la Cabane à Pierrot". Cette terre appartenait jusqu'à la Révolution au chapitre Sainte-Croix (Arch. Dép. Yvelines 5Q 2)»

**F. Principaux titres des dixmes
et autres droitz à Estampes.**

Le 1er est le don fait par la Royne Blanche à cette abbaye de toute la dixme de blé et vin³⁷ qu'elle avoit à Estampes. Il n'est point dit la scituation, non plus que la contenance de cette dixme. Elle declare qu'elle luy appartient par son douaire, et qu'elle a fait cette donation, du consentement de son cher filz Louis Roy de France.

1239.

1239.

Le Roy Saint Louis son filz a confirmé cette donation la même année par ses lettres patentes et a ajouté de nouveaux dons à cette abbaie, avec eloge ; ces deux titres sont existans en parchemin, et sont raportez au 2. tome du cartulaire, folios 246, 247.

1312.

On voit dans le même cartulaire, folios 250. et suivans jusqu'au folio 274 plusieurs actes concernant les contestations sur ces dixmes et quelques dons particuliers de quelques portions de dixmes. On y voit aussi folio 64. l'esnonciation des quatre muids [de³⁸] blé pretendus par le domaine d'Estampes qui ne sont esnoncés dans aucun autre. Suivant ce 1er titre de 1312, il n'en restoit que 3 muids [p. 6] quatre sestiers à la charge des dixmes de cette abbaie, lesquels compensés avec les trois muids deüs à cette abbaie par ce domaine il ne resteroit deu au domaine que quatre sestiers au lieu d'un muid qu'il se fait paier depuis plusieurs siecles.

Mais ce qui est encor pis, c'est qu'il n'estoit rien dû de ces 4 muids, au moien de la donation qui en avoit [esté³⁹] faite à

febvrier 1404.

novembre 1405.

37 Les mots *et vin*, d'abord oubliés, ont été ajoutés en marge par un appel de croix.

38 Mot oublié par l'auteur.

39 Mot oublié par l'auteur.

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

cette abbaie par Jean fils de roy duc de Berry comte d'Estampes en 1404, confirmée par Jean duc de Bourgogne son neveu, qui ont sur le fondement de ce don chargé cette abbaie de 4 obits⁴⁰ solempnels de vigiles à diacres et sous-diacres par an.

Chose encore bien surprenante sur le mesme fait ; c'est une donation d'Anne de Bretagne reine de France, qui jouissoit de la comté d'Estampes en propriété, de⁴¹ trois muids de blé sur quatre muids qu'elle suppose luy estre deubs sur les mesmes dixmes, et sur ce fondement elle charge cette abbaie de chanter chacun jour à la fin des matines un *Salve*, avec l'oraison de *Concede*, ensorte qu'elle donne ce qui estoit déjà donné, et mesme à titre onereux⁴². Il seroit bien difficile de se faire décharger de ce muid de blé apres une si longue possession mais pour les obits il semble qu'ils sont à discretion.

Il y a eu une grande contestation sur la propriété de ces dixmes en 1520. Les chanoines et chapitre de Notre Dame s'en pretendoient les propriétaires par le titre de leur fondation⁴³, et particulièrement de certaines portions. Les dames abbessse, et religieuses de Maubuisson leur opposoient la donation de la royne Blanche et une

14 juillet 1520.

7 fevrier 1660.

40 Messes anniversaires pour les défunts.

41 Ici a été porté, puis rayé, le mot *ces*.

42 Le comportement d'Anne de Bretagne me paraît devoir s'expliquer par le fait que ses ascendans avaient revendiqué en vain le comté d'Étampes ; sans doute donc ne reconnaissait-elle pas pour cette raison la validité des donations opérées par ses prédécesseurs bourguignons, qu'elle avait des raisons de considérer comme des usurpateurs. Par ailleurs, j'ai déjà édité en ligne la confirmation de ce don par Artus Gouffier, comte d'Étampes, du 6 mars 1519 ([cliquez ici](#)).

43 Les chanoines faisaient apparemment valoir un item quelque peu obscur des biens qui leur avaient été garantis par la chancellerie d'Henri Ier en 1046 : *et de Culturis Regis quae super Stampas Vetulas sunt decimas*, “et les dîmes provenant des Coutures-le-Roi qui sont en contre-haut de d'Étampes-les-Vieilles”.

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

possession de plusieurs siècles. Le prieur et le curé de Saint-Martin qui y estoient parties se deffendoient par le droit commun, en sorte qu'il y eut transaction entre toutes ces parties sur ces contestations qui avoient esté portées aux Requestes du Palais par laquelle il est dit qu'il a esté convenu que lesdites dames jouirroient pour les cinq parts [p. 7] et les sieurs prieurs et curé pour la sixieme part du droit entier desdits dixmes, et particulièrement des terres y esnoncées, en quelque maniere que ce soit, à prendre ledit dixmage le long de la rue aux Loups appelée la rue Saint-Jean en ladite paroisse Saint-Martin sur la main senestre, commanceant devant la Croix Boisée⁴⁴, près l'Hospital Saint-Jean, tirant contre mont jusqu'à un petit carfour qui est au bout du chemin de la dite rue aux LOurs⁴⁵ Loups, et sur le grand chemin tendant de la porte du chatel d'Estampes à Dourdan ; et dudit carfour tirant le long du grand chemin d'Estampes à Dourdan, et laissant à main droite la Pointe Maillard⁴⁶ qui appartenoit alors aux heritiers de feu Gilles Le Loup et autres. Le chapitre se reserve le lieu et mesterie de Chandoux appartenant audit chapitre, contenant vingt arpens ou environ, dont il est dit qu'ils ne payent aucun droit de dixme. Il est dit aussi que pour recompense, les sieurs prieur et curé de Saint-Martin, et les religieuses de Maubuisson ont ceddé audit chapitre tels droits de dixmes qu'ils pouvoient avoir sur plusieurs pieces de vignes et terres labourables assis au-dessus du Chatel

44 La *Croix Boisée* ou *Boissée* se trouvait au carrefour où la rue Saint-Jean (alias rue aux Loups) se transforme en route de Saclas, et la rue d'Enfer en rue du Haut-Pavé.

45 L'auteur a d'abord porté *Ours*, puis a rajouté un *L* initial, et ensuite rayé le tout avant de récrire *Loups*, indice que cette dénomination de la rue Saint-Jean (encore attestée par Fleureau vers 1668) était totalement sortie de l'usage au XVIIIe siècle. On notera que l'étymologie de cette dénomination nous est donnée par le contexte : c'était la rue de la famille *Le Loup*.

46 Frédéric Gatineau (*op. cit.*, p. 99a) nous parle d'une autre *pointe Mallard* citée en 1631 située quant à elle dans la prairie d'Étampes. De fait il cite en tout quatorze lieux-dits appelés *Pointe*, et *Mallard* ou *Maillard* est un patronyme usuel du pays chartrain et alentours.

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

d'Estampes tirant vers Bonneron⁴⁷, Chesnay, et Saint-Ladre⁴⁸, et as⁴⁹ environs qui sont assises de l'autre coté du chemin de ladite rue aux Loups à la main droite du coté dudit chatel, venant de Saint-Jean, tirant en haut le long de la rue, du coté de la main droite jusqu'au carfour tout le long dudit grand chemin tendant de la porte dudit chatel d'Estampes à Dourdan, en tant que ce dixmage se peut estendre, en ce compris la Pointe Maillard, où il y a onze arpens de terre appartenant aux [p. 8] representans feu Gilles Le Loup, et au-dessus il y a une piece de terre de cinquante arpens, ou environ des appartenances de la grande Guynette⁵⁰ èsquels lieux il est dit que les religieuses de Maubuisson avoient droit, et coutume de lever les dixmes ; et que les lieux cy-dessus designez seront bornez.

Cette transaction a eü toute son execution, il ny [sic] a point eü de contestation entre les codecimateurs de

15 mars 1646.

cette paroisse depuis, si ce n'est pour le reglement de ceque chacun d'eux devoit contribuer à la portion congrue ~~de cette paroisse~~ du curé et du vicaire de cette paroisse. Il y eut sur cela plusieurs sentences d'Estampes et arrests du Grand Conseil en 1639 1640 1646. et par une derniere sentence rendüe en execution des arrests le 13 [sic] mars 1646 il fut dit que la contribution de 300 livres adjudgée et qui se paioit alors seroit faite à raison de la valleur de ceque chacune des parties percevoit de dixme dans cette paroisse.

47 *Bonneron* est énigmatique. Il ne me paraît pas impossible que notre auteur, non étampois, aura mal déchiffré, dans un acte de lecture difficile, le nom de *Brières*.

48 Saint-Ladre paraît avoir été une petite ferme isolée sur la route de Dourdan, un peu plus loin que Chesnay.

49 *As* est une forme archaïque de *ès*, contraction de **en les*, qui a été absorbée en français contemporain par *aux*, contraction de **à les*.

50 Il existait deux fermes dites *Guinette* : la *Petite Guinette*, où se bâtissent actuellement les *Hauts-Forestiers* (néologisme malheureux, qu'il serait bon d'abandonner au bénéfice du toponyme originel, *Petite Guinette*) ; et la *Grande Guinette*, située un peu plus loin, de l'autre côté du chemin de Dourdan.

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

Sçavoir les dames de Maubuisson, pour le droit de dixme sur 1397 arpens de terre speciffiés en la cotte qu'elles en avoient fait signifier,

Et que sur cequi proviendroît de cette portion de dixme, il seroit pris par prefferance un muid de blé de froment qui sera païé annuellement au domaine

Charges sur les dixmes de Maubuisson.

du roy à Estampes, 28 sestiers, les deux tiers mesteil, et l'autre tiers avoine, adjugés par arrest du 3. juin 1529.

au chapelain de Saint-Laurent du château d'Estampes, 8 sestiers remis ausdites

1529.

religieuses par Louis fils de France comte d'Evreux en 1312. sur 4 muids 8 sestiers que le roy avoit droit de prendre sur lesdites dixmes pour demeurer quitte au moien de cette remise [p. 9] de 40 sols de rente leguée au monastere de Maubuisson par Marguerite femme de Louis comte d'Evreux.

Que sur les mesmes dixmes des dames de Maubuisson il seroit pris un douzieme appartenant audit sieur prieur de Saint-Martin, et une autre douzieme part appartenant au sieur curé de la même paroisse. Laquelle part du sieur curé a esté par luy abandonnée au profit commun de tous les decimateurs.

Que les venerables chantre, chanoines et chapitre de Notre Dame d'Estampes contribueroient [sic] à ladite portion congrüe pour les dixmes qu'ils perçoivent dans la même paroisse.

Que le prieur de la même paroisse contribura [sic] à la même portion congrüe pour le droit de dixme qu'il perçoit sur les terres despendans de la mesterie de la Folie, ensemble pour une douzieme portion qu'il prend sur les dixmes desdites dames de Maubuisson, et pour les menües dixmes d'agneaux et fillasses⁵¹ qu'il perçoit dans cette paroisse.

Il est dit que pour faire droit sur contribution que doit faire à la

51 Matière textile végétale non encore filée, de chanvre ou de lin.

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

même portion congrüe [par le commandeur de Chaillou la Royne⁵²] pour les dixmes qu'il perçoit dans cette paroisse que le juge se transportera en presence des parties sur les lieux esnoncez au blasme fourny par les dames de Maubuisson, et par le sieur prieur de Saint-Martin.

Il y a quelques autres dispositions par cette sentence peu considerables, si ce n'est le chef qui ordonne que le 12^e, et les heritages abandonnez par le sieur curé seront partagez entre les decimateurs, ou que l'un d'eux s'en chargera, et demeureront les autres d'autant quitte sur le payement de la portion congrüe pour le prix qui sera arresté entr'eux, en plus disant devant ce juge judiciairement.

On ne voit point d'acte qui ait réglé les chefs interloquez⁵³ par cette sentence avec le sieur commandeur de Chaillou, et le sieur prieur de Saint-Martin avec lesquelles il ne paroist point qu'il y ait eü d'autres contestations, mais seulement avec les [p. 10] sieur chantre, chanoines et chapitre de Notre Dame d'Estampes, qui interjetterent appel de la sentence du 15 mars 1646. de même que les dames de Maubuisson. Ces appellations furent suivies d'une transaction entre ce chapitre et les dites dames passé devant Tumery, notaire royal à Paris. Par cette transaction ils se sont desistez de leurs appellations respectives, et sont convenus de contribuer à la portion congrüe en question conformement à la sentence du 15 mars 1646 dont estoit appel, et aux sentences et arrests precedens, tant pour les dixmes dont ils jouissoient en vertu de la transaction du 5. juillet 1520 que pour les dixmes dont jouissoient ledit chapitre de la mesterie de Chandou. L'on convient que des 300 livres qui se paioient alors de la portion congrüe le chapitre en paieroit cinquante livres, les dames de Maubuisson

<p>Nota : Il ne pouvoit abandonner que sa portion, et non celle des autres decimateurs.</p>
--

52 Mots oubliés ajoutés après coup.

53 C'est-à-dire les points sur lesquels le tribunal a refusé de se prononcer définitivement en l'absence d'une information suffisante.

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

et les autres decimateurs paioient le surplus, le chapitre abandonne ausdites dames le 12e de dixme et heritages ceddez par le sieur curé de Saint-Martin, et pour cela, et en consideration de cette cession faite par le chapitre qui ne pouvoit monter pour leur part à plus de dix livres par an, les dames de Maubuisson remettent à ce chapitre tout cequ'elles avoient avancé pour luy de la portion congrüe au sieur curé de Saint-Martin, en consequence des contraintes [elles se chargent des decimes ordinaires et extraordinaires que doivent paier tous les gros decimateurs.⁵⁴], elles lui remettent aussi tous les frais et despens qui leurs estoient adjugez tant au Grand Conseil qu'à Estampes. On donne pour pretexte à cette remise qui estoit de plus de 500 livres la pauvreté du chapitre⁵⁵. Cette transaction tout à fait desavantageuse aux dames de Maubuisson fut stipulée pour elles par le R. P. Nazare Auroux ministre de la Trinité d'Estampes, prometteur general de cet ordre, sans procuration, seulement comme se faisant fort, mais il eut l'adresse d'engager les dames de Maubuisson à la rathifier. Elles ont esté surprises, et lezées considerablement. Ces observations sont faites pour s'en servir en cas de besoin dans les nouvelles contestations du [p. 11] chapitre d'Estampes qui veut se dispenser de continuer de paier sa part de l'augmentation de la portion congrüe qui n'étoit lors de cette transaction qu'à 300 livres tant pour le curé que pour son vicaire, et qui est à present de 450 livres. Le chapitre a tousjours ajouté aux 50 livres réglé [sic] par la susdite transaction sa part de cette portion congrüe, il a pretendu ces dernieres dernieres [sic] années s'en dispenser contre la regle, et l'usage.

Les heritages abandonnez par le curé d'Estampes et deslaissez aux

54 Ajout en marge par appel de croix.

55 L'auteur est ici de mauvaise foi, ou très mal informé, en parlant de *pretexte*. En effet la pauvreté du chapitre Notre-Dame était considérable dans les années qui suivirent la dévastation d'Étampes en 1652, lors des troubles de la Fronde. On sait que les chanoines durent alors se défaire pour survivre de certains des biens qu'ils possédaient depuis l'époque même de leur fondation, par exemple de Richerelles et Fromonvilliers dans le Loiret (B.G.).

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

dames de Maubuisson sont raportez cy-dessus. L'acte qui contient cet abandonnement fait devant le lieutenant general d'Estampes est du 26 septembre 1641. au nombre des autres titres des dixmes /.

Voilà les principaux titres de propriété, et de possession, des revenus de cet abbaie à Estampes. Ces revenus sont peu considerables, et beaucoup chargez.

On voit par les baux que depuis 1512. jusqu'à 1618 ils n'estoient que de cent et quelques livres outre les charges dont les fermiers sont tenus.

Depuis 1620. jusqu'en 1662 le prix de la ferme a esté de 270 livres jusqu'à 300 livres outre les charges, et depuis ce temps-là à 200 livres, et 220 livres jusque 1703. et le dernier bail n'est que de 120 livres.

Cette diminution vient en partie de l'augmentation des decimes ordinaires et extraordinaires dont le fermier est chargé⁵⁶, et en partie de ce que les moynes de Marcoussis ont cessé de paier la dixme de plusieurs heritages qui leur appartiennent sur cette paroisse. [Il faut⁵⁷] scavoir d'eux les raisons du refus qu'ils en font.

Il faut scavoir aussy du curé de Saint-Martin c'il [sic] a quelque raison de se dispenser de payer ses decimes, car quoy que cette maison en ait esté chargée par la transaction de 1660. dont on vient de parler, elle en a esté deschargée par la declaration du roy du 30 juin 1690. [p. 12]

56 Ceci explique l'allusion précédente : "Les decimes ordinaires et extraordinaires, à la descharge du sieur curé, cet article est considerable en ce temps icy". Les guerres de Louis XIV conduisent à une imposition croissante même des privilégiés. Selon l'*Encyclopédie* (t.IV), "il avoit aussi été créé par édit du mois de Novembre 1703, des offices de commissaires pour le recouvrement des décimes dans tous les diocèses du royaume : mais ces offices furent unis à ceux de receveurs [p. 679] & contrôleurs généraux & particuliers des décimes, par une déclaration du 4 Mars 1704".

57 Mots oubliés par l'auteur.

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

On doit se souvenir de faire mention dans la quittance qu'on donne chacune année au receveur du domaine d'Estampes des trois muids de blé dûs par ce domaine à cette abbaye, qu'ils sont deduits et compensez sur les quatre muids de blé de même qualité dus par cette abbaie au même domaine, on l'a observé par la quittance de la dernière année⁵⁸.

Les titres de la redevance des trois muids de blé deus par cette abbaie sont cy-dessus

dernier aoust 1674.

 esnoncés, ausquels il faut ajouter une ordonnance des tresoriers de France de Paris sur la requeste de madame Louise Marie Palatine de Bavière⁵⁹, et des prieure et religieuses de cette abbaie par laquelle il leur a esté donné acte de la representation des titres de cette redevance et en consequence ils ont levé la deffense portée par leur ordonnance du 10 janvier 1674. et en consequence elles ont esté maintenües et gardées en la possession et jouissance de ces trois muids de blé, ordonné qu'elles en seront payées par les fermiers au tresorier general des domaines de sa Majesté commise à l'exercice de ladite charge ou autre qu'il appartiendra, suivant le fond qui en sera laissé ès estats de distribution desdits domaines en leur ~~laisant~~ fournissant pour une fois seulement coppie collationnée de cette ordonnance.

[Note au dos de ce dossier]

Antoine Goupil lab(oureur) en Normandie, héritier de monsieur Goupil curé de Saint-Martin d'Estampes.

58 On aimerait bien savoir quelle est exactement cette *dernière année*.

59 Louise-Hollandine-Marie de Bavière-Palatinat, abbesse de Maubuisson de 1664 à 1709.

***3. Reconnaissance de prêt⁶⁰
par l'abbé Goupil curé de Saint-Martin***

Paris, 12 septembre 1722

Je soussigné reconnois que monsieur du Ru, religieux et procureur des dames abbesse et religieuses de l'abbaye royale de Maubuisson, m'a mis en main une sentence de monsieur le lieutenant général d'Estampes du 26 septembre 1641 par laquelle il est donné acte au sieur Bievfre curé de Saint-Martin d'Estampes de l'abandonnement qu'il fait des terres et héritages qui composent le gros de la ditte cure au moien qu'il fait de sa portion congrue les dittes heritages speciffiés article par article pour me servir ainsi que de raison, laquelle sentence je promets rendre aux dittes dames à la premiere requisition.

Fait à Paris ce 22 septembre 1722.

Goupil.

60 Le document prêté n'est pas notre dossier, qui a dû cependant être prêté à la même occasion au curé de Saint-Martin, dans le cadre des négociations en cours pour l'abandon des dîmes d'Étampes en 1722.

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

4. Récapitulatif des dates alléguées

1239	Don par Blanche de Castille aux dames de Maubuisson de toute la dîme qu'elle avait à Étampes.
1239	Confirmation de cette donation par saint Louis
1312	Louis d'Évreux remet 8 setiers de blé aux religieuses de Maubuisson pour demeurer quitte des 40 sols de rente légués par sa femme Marguerite.
Février 1404	Donation de 4 muids par Jean de Berry
Novembre 1405	Confirmation Jean de Bourgogne du don de Jean de Berry.
23 mars 1407	Bail à longues années pour le 10 rue Louis-Moreau fait à Étienne Letonnellier.
11 septembre 1407	Ratification du dit bail.
28 mars 1415	Les célestins de Marcoussis sont condamnés à payer aux religieuses de Maubuisson 20 sols sur les cens qu'ils perçoivent à Villesauvage.
1498	Bail à longues années pour le 10 rue Louis-Moreau.
1507	Bail à longues années pour le 10 rue Louis-Moreau.
1512	Bail de ferme conservé (les revenus ne sont que de cent et quelques livres outre les charges dont les fermiers sont tenus).
(1513 ou 1514)	Don par Anne de Bretagne des quatre muids déjà donnés par Jean de Berry.
1520	Contestation par les chanoines de Notre-Dame de la propriété des dîmes de Saint-Martin et transaction entre tous les codécimateurs.

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

5 juillet. 1520	Transaction entre les codécimateurs.
3 juin 1529	Arrêt adjugeant au chapelain de saint-Laurent les 28 setiers (deux tiers méteil, un tiers avoine) dus au domaine d'Étampes.
1538	Bail à longues années pour le 10 rue Louis-Moreau.
1618	Bail de ferme conservé (les revenus ne sont que de cent et quelques livres outre les charges dont les fermiers sont tenus).
1620	Bail de ferme conservé (les revenus montent entre 270 et 300 livres, outre les charges).
21 février 1637	Les propriétaires de la maison 10 rue Louis-Moreau condamnés à payer le cens aux dames de Maubuisson autant qu'aux célestins de Marcoussis.
1639	Sentence du bailliage d'Étampes et/ou arrêt du Grand conseil sur le paiement de la portion congrue.
1640	Sentence du bailliage d'Étampes et/ou arrêt du Grand conseil sur le paiement de la portion congrue.
26 septembre 1641	Abandon par le curé de Saint-Martin de domaines de sa cure, pour avoir en retour la portion congrue.
15 mars 1646	Arrêt confirmant une sentence du bailliage d'Étampes, relative aux prétentions du curé de Saint-Martin sur les dîmes (il veut un douzième de celles de Saint-Martin, et une autre portion sur les dîmes de la métairie de la Folie).
7 septembre 1646	Confirmation de l'arrêt du 21 février 1637.
1662	Bail de ferme conservé (les revenus montent entre 270 et 300 livres outre les charges).
10 janvier 1674	Ordonnance des trésoriers de France défendant le versement des muids dus aux religieuses de Maubuisson.
31 août 1674	Ordonnance des trésoriers de France rétablissant le versement des muids dus aux religieuses de Maubuisson.
8 juin 1681	Contrat de bail à rente fait à monsieur de Bry pour le 10 rue Louis-Moreau.

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

30. juin 1690	ne déclaration du roi décharge les religieuses de Maubuisson de payer les décimes.
3 décembre 1697	La veuve du sieur de Bry se fait adjudger la maison du 10 rue Louis-Moreau.
1703	Bail conservé (220 livres, et 200 les années antérieures)
1704	L'auteur du rapport fait voir au chapelain de Saint-Laurent les titres de la rente qui lui est due, et il cesse de l'exiger uniquement en froment.
(?) 1704	Le dernier bail n'est que de 120 livres.
1722	Abandon des dîmes de Saint-Martin d'Étampes au curé de cette paroisse pour être déchargé de la portion congrue et des autres charges liées à la perception de ces dîmes.
1722 ou plus tard	Rachat de la rente du 10 rue Louis-Moreau.
7 septembre 1722	Arrêt du Grand Conseil entérinant l'abandon des dîmes de Saint-Martin au curé de cette paroisse (c'est alors Pierre Goupil).
12 septembre 1722	Date probable du prêt de ce dossier au curé Goupil.
1739	Mort de Pierre Goupil curé de Saint-Martin. Ce dossier passe par les mains de son héritier Antoine Goupil.
Après 1739	Ajout au dossier des nouvelles données issues de l'abandon de 1722.

5. Bibliographie sommaire

Éditions

DAME DE MAUBUISSON, *Fief et dîme d'Étampes* [cahier de 12 pages], conservé autrefois aux Archives départementales de Seine-et-Oise, et aujourd'hui aux Archives départementales du Val-d'Oise, sous la côte 72H 107.

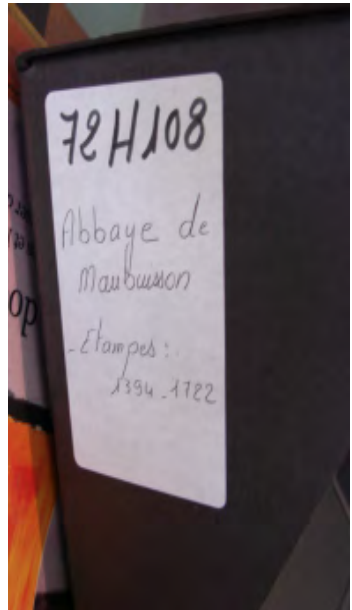
Bernard GINESTE [éd.], «Religieuses de Maubuisson : *Fief, rente et dîmes sis à Étampes* (vers 1705)», in *Corpus Étampois*,

www.corpusetampois.com/che-18-maubuisson1705fiefetdimes.html, 2008.

Autres sources en ligne

Bernard GINESTE [éd.], «Artus Gouffier, comte d'Étampes : *Charte en faveur des religieuses de Maubuisson* (6 mars 1519)», in *Corpus Étampois*,

www.corpusetampois.com/che-16-artusgouffier1519maubuisson.html, 2008.



REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

Sur les religieuses de Maubuisson et leur cartulaire

Mémoire sur la vie et les vertus de feu Mme la princesse électorale Louise Hollandine, Palatine de Bavière, vingt-quatrième abbesse de Maubuisson, par les religieuses de cette abbaye [in-12], Paris, Guillain, 1709.

Jacques MABOUL, *Oraison funèbre de Louise Hollandine, palatine de Bavière, prononcée dans l'église de l'abbaye royale de Maubuisson le 22 août 1709* [in-4°], Paris, N. Simart, 1709. Réédition [in-12], Paris, N. Simart et Montpellier, Martel, 1712.

Arthur DEMARSY, *Les abbesses de Maubuisson* [24 cm ; 15 p. ; carte ; tiré à part de la *Revue nobiliaire*], Paris, J.-B. Dumoulin, 1868 [en ligne sur [Gallica](#)].

Adolphe DUTILLEUX (1829-1916) & Joseph DEPOIN (1855-1924), *L'Abbaye de Maubuisson (Notre-Dame-la-Royale), Histoire et cartulaire publiés, d'après des documents entièrement inédits* [in-4° ; 318 p. ; 4 tomes en 1 volume : t.1 (1882) : Histoire de l'abbaye et des abbesses : 1236-1789 ; t.2 (1883) : Les bâtiments, l'église et les tombeaux, 1236-1789 ; t.3 (1884) : Le trésor et le mobilier, 1236-1793 ; t.4 (1885) : Analyse du cartulaire et annexes], Pontoise, A. Paris [«Documents édités par la Société historique du Vexin»], 1882-1885.

Adolphe DUTILLEUX & Joseph DEPOIN, *Cartulaire de l'abbaye de Maubuisson (Notre-Dame-la-Royale)* [2 volumes in-4° ; 168 p. ; t.1 (1890), “Première partie. Chartes concernant la fondation de l'abbaye et des chapelles : titres I et II du cartulaire” (pp. 1-88) ; t.2 (1913) : “Seconde partie. Contrats : titres III à XIV du Cartulaire” (pp. 89-168)], Pontoise, L. Paris [«Documents édités par la Société historique du Vexin»], 1890-1913.

Odile VERGÉ DU TAILLIS-BÜRGLIN, *La vie religieuse au temps de la vieille France. Chroniques de l'Abbaye royale de Maubuisson, 1236-1798* [in-16 (20 cm sur 13) ; 255 p. ; plan,

REVENUS DES DAMES DE MAUBUISSON EN 1705

portraits], Paris, Perrin, 1947.

Armelle BONIS, *Abbaye cistercienne de Maubuisson : Saint-Ouen-l'Aumône, Val-d'Oise : la formation du temporel, 1236 à 1356* [28 cm ; 109 p. ; cartes ; bibliographie pp. 11-12 ; texte remanié d'un mémoire de maîtrise présenté à l'Université de Paris I], Saint-Ouen-l'Aumône, Service départemental d'archéologie du Val-d'Oise [«Archéologie en Val-d'Oise» 1], 1990.

Armelle BONIS & Monique WABONT, *L'abbaye de Maubuisson* [23 cm ; 32 p. ; illustrations], Rennes, Éditions Ouest-France, 1997.

Bernard GINESTE, «Un nouveau plan d'Étampes. L'assiette des dîmes des religieuses de Maubuisson au XVII^e siècle» [5 photographies dont une en double page], in *Étampes et des quartiers. Saint-Martin (2)*, Étampes, Association Étampes-Histoire [«Les Cahiers d'Étampes-Histoire» 10], 2008, pp. 33-42.

DÉNOMBREMENT DU CLERGÉ ÉTAMPOIS EN 1836



Alexis Buffet, restaurateur de l'église et de la paroisse Saint-Basile

Dénombrement du clergé étampois en 1836

En 1836 fut opéré comme tous les cinq ans depuis 1801, un recensement de la population étampoise. En le parcourant pour un autre propos¹, je me suis attaché à y relever aussi ce qui concernait le clergé². Il n'est pas impossible que quelques données m'aient échappé lors de cette exploration parallèle ; mais ce doit être très peu de chose.

J'ai dans tous les cas saisi l'intégralité des membres des unités d'habitation considérées, pour qu'on puisse mieux voir l'environnement immédiat des membres du clergé en question, à l'exception de ce qui concerne l'Hospice, où je n'ai pas saisi la liste de tous les pensionnaires, ni celle des enfants trouvés ou orphelins, très nombreux, qui sont alors placés en ville ou dans les villages des alentours³.

-
- 1 A savoir pour y rechercher tout ce qui concerne le monde des moulins étampois.
 - 2 Dans l'idée de contribuer à la base de données extraordinairement riche que notre ami Frédéric Gatineau a rassemblé et continue d'enrichir inlassablement sur l'histoire et le patrimoine religieux de l'actuel département de l'Essonne.
 - 3 Ces listes mériteraient d'ailleurs d'être étudiées pour elles-mêmes.

DÉNOMBREMENT DU CLERGÉ ÉTAMPOIS EN 1836



Curé

On trouvera ici les nom et prénom, âge et adresse de chacun et chacune des prêtres, religieux et religieuses résidant à Étampes même. La Révolution a clairement décimé les rangs de ce clergé autrefois pléthorique et très varié. Il ne comprend plus apparemment que 44 membres.

On constate donc bien à Étampes la même situation que partout dans le pays, telle que l'évoque Joseph Brugerette : « le nombre total des ecclésiastiques en France, dix ans après la restauration des Bourbons, n'était pas encore le dixième de celui qu'il était soixante ans auparavant »⁴.

A Étampes, le clergé séculier n'est plus représenté que par neuf prêtres : 4 curés, 3 vicaires, 1 aumônier et 1 prêtre retraité. On n'a pas pu avec cela reconstituer de chapitre, et le titre de chanoine de l'Église de Versailles, qui sera accordé plus tard au curé de Notre-Dame, sera purement honorifique, voire archéologique, à l'image de l'art sacré de ce temps-là.

Une nouveauté : le curé de Notre-Dame porte le titre de *curé de canton*. Il est en fait le seul curé inamovible de la ville et des alentours, les autres ne sont que des *desservants*, que seul l'usage populaire continue à qualifier *curés*, tandis que lui est appelé usuellement le *grand curé*.



Curé

4 Joseph Brugerette, *Le prêtre français et la société contemporaine. Tome I. La Restauration catholique. 1815-1871*, Lethielleux, 1933, p. 31.

DÉNOMBREMENT DU CLERGÉ ÉTAMPOIS EN 1836

Le clergé régulier ne comprend plus de son côté que 35 membres, de seulement trois obédiences : 3 frères des Écoles Chrétiennes, c'est à dire Lassaliens, éduquent les jeunes gens ; 13 religieuses de la Congrégation Notre-Dame, les jeunes filles ; les 19 religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Étampes s'y occupent des malades, des vieillards et des enfants trouvés.

On y remarque des fratries : Marie Antoinette et Julie Ernestine Recapé, ainsi que Marie et Jeanne Charbonnier chez les religieuses de la Congrégation, Félicité et Marie Bordelet chez les Augustines de l'Hôtel-Dieu.

Ce clergé a été également dépouillé par la Révolution de son ancien patrimoine foncier. Tous les presbytères ont changé d'adresse, sans parler de la paroisse de Saint-Pierre, qui n'existe plus.

On se débrouille comme on peut, en se faisant héberger semble-t-il en certains cas par de bonnes paroissiennes âgées, comme le vicaire de Notre-Dame et tel vieux prêtre de 83 ans, ainsi sans doute que les frères des Écoles Chrétiennes. Le curé de Saint-Basile, Alexis Buffet, loge chez ses parents qui hébergent aussi son vicaire. Il luttera pendant cinquante ans pour sauvegarder et faire renaître l'église et la paroisse de Saint-Basile, qui sont menacées.

Les ménages des curés, des vicaires et de l'aumônier sont tenus soit par leur sœur, ou par des bonnes dont les âges vont de 38 ans à 46 ans.

Les religieuses de la Congrégation, vu que leur ancien couvent a été transformé en grenier à blé, sont parvenues à racheter l'ancien couvent voisin des Cordeliers, dont elles seront à nouveau dépouillées en 1905.



Lassalien

DÉNOMBREMENT DU CLERGÉ ÉTAMPOIS EN 1836

Seules les religieuses de l'Hôtel-Dieu ont récupéré leurs anciens locaux, parce qu'on n'a pu se passer de leur dévouement, auquel la République ne trouvera pas d'alternative crédible avant le milieu du XXe siècle.



Religieuse augustine

L'âge moyen des prêtres étampois est alors de 41 ans.

Mis à part un prêtre âgé de 83 ans, les cinq titulaires,

curés et aumônier, ont un âge moyen de 41 ans, et les trois vicaires de 28 ans. Les frères des écoles chrétiennes ont un âge moyen de 30 ans. Les religieuses de la Congrégation, de 39 ans. Les religieuses augustines de l'Hôtel-Dieu, de 36,5 ans.

Seuls trois membres de ce clergé ont pu commencer leur carrière sous l'Ancien Régime : notre vieil ecclésiastique de 83 ans, et deux religieuses de plus de 70 ans.

En somme c'est un clergé nouveau et jeune qui s'attelle à la rechristianisation d'une ville dont la Révolution a profondément transformé le paysage et les mentalités. Vingt pour cent de ses membres ont moins de 26 ans et presque tous (soit 84%) sont nés après 1789.

La relève, sans être abondante, est assurée.

Bernard Gineste, octobre 2011

DÉNOMBREMENT DU CLERGÉ ÉTAMPOIS EN 1836

Relevé

1) Cure de Saint-Martin	Rue Saint-Martin n°90	
	Jean Baptiste Nicolas Lefranc, curé desservant, 40 ans Clotilde Trochet, domestique, 45 ans Claude François Joseph Herisson, vicaire, 26 ans	2
2) Cure de Saint-Gilles	Rue Saint-Jacques n°132	
	Victor Beaufiles, curé de Saint-Gilles, 41 ans Jeanne Boulanger, domestique, 46 ans	1
3) Cure de Saint-Basile	Rue Sainte-Croix n°6	
	Louis Buffet, rentier, 83 ans Marie Adélaïde Cordet, sa femme, 67 ans Alexis Louis Buffet, leur fils, curé, 38 ans Euphrase Buffet, leur fille, 22 ans François Blanchet, vicaire, 25 ans	2
4) Cure du canton	Impasse du Cerf n°1	
	Charles Denis Baron, curé de canton, 42 ans Marie Françoise Baron, sa sœur, 38 ans Marie Modeste Rouable femme Chedeville, domestique, 49 ans	1
	Rue de la Cordonnerie n°16	
	Catherine Rosalie Desroziers, rentière, 64 ans Madeleine Henriette Desroziers, rentière, 63 ans Joseph Margerie, vicaire, 33 ans Antoinette Margerie, chez son frère, 29 ans	1

DÉNOMBREMENT DU CLERGÉ ÉTAMPOIS EN 1836

5) Aumônerie	Rue Mauconseil n°5	
	Vincent Dusuc, aumônier de l'Hospice, 44 ans Agathe Lejars, domestique, 38 ans	1
6) Ecclésiastique retraité	Rue Evezard n°13	
	Marie Flore Emélie Duboulay, propriétaire, 70 ans Louis Ange Delasouche, ecclésiastique, 83 ans Eugénie Fanon, domestique, 32 ans Thérèse Rosalie Darblay, domestique, 28 ans Geneviève Aymard, journalière, 66 ans	1
7) Religieuses soignantes	Rue de l'Hospice n°18	
	Geneviève Houllier vve Millepied, journalière, 53 ans François Chaslé, journalier, 27 ans Eugénie Gerbeau, sa femme, 21 ans François Joseph Raslé, leur fils, 7 mois Louis Alphonse Mouche, journalier, 38 ans Hélène Félicité Clément, sa femme, 45 ans Marcelle Comtable, orpheline, 19 ans Marie Antoinette Recapé, religieuse, 49 ans Julie Ernestine Recapé, religieuse, 43 ans Antoinette Renault, religieuse, 75 ans Désirée Barillier, religieuse, 54 ans Désirée Lefebvre, religieuse, 44 ans Alexandrine Tallereau, religieuse, 42 ans Emélie Perin, religieuse, 50 ans Hortense Dubois, religieuse, 30 ans Louise Sedillon, religieuse, 26 ans Eugénie Baron, religieuse, 22 ans Marie Charbonnier, religieuse, 27 ans Jeanne Charbonnier, religieuse, 18 ans Julie Gondel, religieuse, 24 ans Anne Paviot, domestique, 44 ans Catherine Coulon, domestique, 20 ans Monique Bura, domestique, 20 ans Félicité Bernard, domestique, 22 ans Céline Labbé, domestique, 18 ans Angélique Faupain, domestique, 21 ans	13

DÉNOMBREMENT DU CLERGÉ ÉTAMPOIS EN 1836

8) Religieuses enseignantes	Rue des Cordeliers n°31 bis	
	Victoire Eugénie Devisme, supérieure des dames religieuses, 57 ans Marie Françoise Salmon, religieuse, 77 ans Félicité Bordelet, religieuse, 32 ans Victorine Chauvet, religieuse, 32 ans Angélique Ducorps, religieuse, 38 ans Anna Dolbeau, religieuse, 35 ans Zoé Mary, religieuse, 38 ans Geneviève Billard, religieuse, 36 ans Madeleine Soubaire, religieuse, 35 ans Françoise Ferrand, religieuse, 38 ans Sophie Marie Allouis, religieuse, 42 ans Sophie Tarreau, religieuse, 42 ans Catherine Chevillard, religieuse, 36 ans Louise Dreaucourt, religieuse, 36 ans Victoire Fanon, religieuse, 40 ans Marie Bordelet, religieuse, 22 ans Madeleine Remy, religieuse, 20 ans Anna Thomassin, religieuse, 21 ans Eulalie Minet, postulante, 17 ans Marie Jeanne Girard, rentière, 64 ans Marie Lepelletier, veuve, domestique, 52 ans	19
9) religieux enseignants	Rue du Château n°8	
	Jean Baptiste Vah, frère de l'École chrétienne, 36 ans Dosithé [patronyme laissé en blanc], frère de l'École chrétienne, 36 ans [Prénom laissé en blanc] Agabale, frère de l'École chrétienne, 19 ans [Prénom laissé en blanc] Deville, rentière, 65 ans Eléonore Migné, domestique, 15 ans	3
TOTAL	9 membre du clergé séculier (4 curés, 3 vicaires, 1 aumonier, 1 prêtre retraité) 35 membres du clergé régulier (32 religieuses, 3 religieux)	44

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944



Abeille d'Étampes du 24 octobre 1942

Autojustification de Maurice Dormann en 1944

Nous éditons ici un dossier que nous avons trouvé dans les Archives de la préfecture de Seine-et-Oise, qui intéresse l'histoire du pays d'Étampes sous l'Occupation allemande, et spécialement le rôle qu'y joua l'imprimeur et sénateur étampoïis Maurice Dormann.

On y trouve d'abord des *Notes* rédigées par Maurice Dormann lui-même pour justifier sa conduite et prévenir les critiques sur son attitude pendant l'occupation allemande et sous le régime collaborationniste de Vichy.

Après en avoir adressé un exemplaire au Comité supérieur de la Libération, il en fait parvenir un autre au nouveau préfet de Seine-et-Oise, Roger Léonard, avec un additif que nous éditons à la suite de ces notes, avec aussi la réponse du Préfet.

Le tout sans commentaire. C'est un document. Nous y joignons en Annexe un article sur Dormann publié en 1942 par Auguste Dupouy dans le *Courrier de S.-et-O.* tel qu'il fut repris par l'*Abeille d'Étampes* du 24 octobre de la même année, ainsi qu'une petite Bibliographie.

Bernard Gineste

I. Note sur mon activité depuis juin 1940.

Par DORMANN Maurice,
Sénateur, ancien Ministre (Cabinet STEEG, 1930-31).
Né le 20 avril 1881, à Étréchy (Seine-et-Oise)
Domicile : 33, rue Claude-Lorrain, Paris-16e.
Depuis le 20 septembre 1943, à Maisse (S.-&-O.)
Directeur général de la Société Régionale d'Imprimerie et de
Publicité, siège social, 14, rue Richelieu à Paris : imprimerie 16 rue
Saint-Mars à Étampes (S.-et-O.).

MON RÔLE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 13 juin 1940, je partais pour Tours où se trouvait le Sénat dans une voiture qui m'avait été envoyée spécialement, conduite par un agent de police, assisté d'un collègue.

Le lendemain de mon arrivée à Tours, le Sénat partait pour Bordeaux.

Avec beaucoup de mal je puis arriver dans cette dernière ville, ayant retrouvé ma famille à Tours.

A Bordeaux, je participai aux réunions qui se tenaient dans la salle

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

de cinéma où le Sénat tenait ses assises. Je n'ai jamais assisté aux réunions particulières qui étaient déjà organisées par M. LAVAL.

Au départ de Bordeaux, devant l'incertitude du lieu de retraite des Chambres, je renonçais à une course éperdue et j'acceptai, pour les miens et pour moi, l'hospitalité que m'offrait mon collègue du Sénat et ami, M. LOURTIES¹, maire d'Ychoux (Landes).

C'est dans ce pays que j'assistai, bouleversé, à l'arrivée des hordes allemandes,

De là, j'appris, par T.S.F., la convocation de l'assemblée nationale à Vichy, où je me rendis en compagnie de M. LOURTIES.

Dès mon arrivée à Vichy, je constatai combien les habiles manœuvres de M. LAVAL avaient fait de progrès dans l'esprit de nos collègues, tous plus ou moins désarmés par les malheurs qui s'étaient abattus sur notre pays.



Victor Lourties

Immédiatement je pris le contre-pied de la propagande de M. LAVAL, dont le but évident était de s'appropriier sans réserve la direction des affaires du pays. Je trouvai un terrain favorable d'abord parmi les anciens combattants du sénat, puis parmi nos autres collègues.

Dans une des réunions privées qui précéda l'assemblée nationale, [p.2] je pris vivement l'offensive, refusant à M. LAVAL le pouvoir de négocier seul, pour cette raison que plus jeune que moi, il n'avait pas fait la guerre en 1914-18.

1 Victor Lourties (1886-1954), à ne pas confondre avec son oncle et homonyme plus connu, également sénateur (1844-1922)

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

Lors que fut distribué aux parlementaires le projet de loi constitutionnelle présenté par le maréchal PÉTAIN, le groupe des sénateurs anciens combattants, dont j'étais un des principaux animateurs mit sur pied un contre-projet qui demandait :

1° La suspension des lois constitutionnelles de 1875 ;

2° L'attribution des pouvoirs au maréchal pour prendre par décrets, ayant force de loi, les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, à la vie et au relèvement du pays et à la libération du territoire ;

3° De confier au nouveau Gouvernement, en collaboration avec les commissions compétentes existantes les constitutions nouvelles devant être soumises à l'acceptation de la Nation dès que les circonstances permettraient une libre consultation.

Cette clause était, pour les auteurs de ce contre-projet, la plus essentielle.

Il fallut batailler ferme pour faire accepter ces conditions par M. LAVAL, qui les combattait vivement, bien que le maréchal ait déclaré à une délégation de notre groupe qu'il ne voyait aucun inconvénient à notre formule.

Je n'assistais pas à cette délégation, car souffrant de mes blessures de guerre, je ne pouvais circuler, à ce moment, que sur un fauteuil roulant.

Devant l'opposition persistante de M. LAVAL, mon collègue TAURINES et moi-même furent mandatés pour défendre notre projet devant l'assemblée plénière secrète qui devait se tenir le mercredi 10 juillet 1940, dans la matinée, avant la séance officielle de l'après-midi devant laquelle il avait été convenu qu'il



Jean Taurines (1884-1958)

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

n'y aurait pas de discussion. TAURINES devait exposer le genèse de notre contre-projet et moi-même le soutenir et en développer la substance.

TAURINES ne fut pas très bien accueilli ; il est vrai que son rôle était ingrat. Lorsqu'on me donna la parole l'assemblée était assez houleuse. Je ne désespérais pas cependant et je prononçais mon discours avec force, seul orateur de la journée qui osa parler encore de la République et de ses libertés. Sans modestie, je puis dire que je sentais touchée l'assemblée qui me manifesta sa sympathie. Je regrette de n'avoir jamais pu me procurer le texte de cette intervention, M. LAVAL ayant confisqué toute la sténographie à son seul profit.

Ce dernier sentit lui aussi le courant de l'assemblée car il se déclarait prêt à composer.

TAURINES et moi fûmes désignés pour prendre part à la mise au point définitive du projet renvoyé devant la commission de Législation du Sénat et celle du Suffrage universel de la Chambre des [p.3] Députés. La réunion de ces commissions eut lieu avant la séance plénière officielle et je fus assez heureux, après un nouvel exposé et une nouvelle discussion, d'obliger M. LAVAL à accepter, à la suite du texte qu'il avait proposé et défendu l'adjonction des mots :



Pierre Laval (1883-1945)

« ... Elle sera ratifiée (la Constitution), par la Nation et appliqué par les assemblées qu'elle aura créées. »

Cette modification, grosse de conséquence, adoptée par la commission, puis par l'assemblée nationale, jugulait toutes les intentions malveillantes.

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

C'est pourquoi cet amendement adopté, je votai le projet.

Je dois dire que ce jour-là je reçus de très grandes marques de sympathie et que j'avais quelque fierté de mon action.

Depuis plusieurs tentatives ont été faites près de moi pour m'amener à accepter une interprétation autre que celle que j'avais voulu donner au texte. Je ne me suis jamais prêté à ces combinaisons.

En agissant ainsi je crois avoir empêché de voir bâcler et appliquer des textes qui auraient été nuisibles au pays.

MON RETOUR DANS LA ZONE² OCCUPÉE

Dès le 15 juillet je décidai de rentrer à Étampes (S.-et-O.) où je dirigeais une imprimerie, et à Paris.

Ce que je fis malgré des difficultés. Pour la première fois, à mon passage à la ligne de démarcation à Moulins, je m'aperçus, il faut le dire, et cela s'expliquera par la suite, que les grands mutilés de guerre étaient respectés par les Allemands. J'obtins un laissez-passer de suite bien que j'aie décliné mes qualités. Plusieurs collègues, la veille, avaient été obligés de faire demi-tour.

Aussitôt à mon arrivée en zone occupée, je décidai de continuer jusqu'à la fin de la guerre, à recevoir les nombreuses personnes qui venaient me demander de faire pour elles des démarches pour des faits courants : victimes de guerre, agriculteurs, que j'avais toujours défendus, notamment. Dans mon esprit — et je raisonne encore ainsi à l'heure actuelle, — je faisais table rase de tous les titres que je pouvais avoir, réservant l'avenir, mais désirant, dans les moments de désarroi dans lesquels était plongé tout le monde, être encore utile.

2 Dormann écrit tout du long : « zone ». Nous corrigeons cette faute.

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

LES PRISONNIERS, LES DÉPORTÉS, LES ÉVADÉS

Tout de suite la plus grande partie de ma besogne fut de constituer des dossiers de demandes de libération de prisonniers. La tâche n'était pas facile.

Je profitai de mes relations d'ancien combattant avec M. SCAPINI³, ambassadeur des prisonniers et M. DESBONS, son adjoint. [p.4]

Naturellement je fus obligé à de nombreuses visites à ces deniers. Je le fis sans crainte et je suis heureux d'avoir pu participer, après des tractations de toute nature, à la rentrée en France d'une trentaine de prisonniers, dont quelques-uns originaires de départements autres que celui de Seine-et-Oise.



Georges Scapini (1893-1976)

Puis ce furent les déportations qui commencèrent.

Le jeu devint plus serré pour moi, mais je n'hésitai pas. Bien entendu pour cela il me fallut prendre contact avec des Allemands, à la Feldkommandantur, et au bureau du travail. Peut-on me le reprocher ? J'ai toujours agi sans la moindre compromission ; je comptais beaucoup pour ces demandes sur ma qualité de grand mutilé de guerre 1914-18. J'eus la satisfaction, ainsi, de soustraire aux Allemands un certain nombre de jeunes Français et je m'en réjouis.

3 Scapini, ancien combattant, aveugle de guerre, président de l'association des Aveugles de guerre, député de Paris de 1928 à 1940, très proche de l'extrême-droite allemande avant-guerre, nommé par Pétain chef du Service diplomatique des prisonniers de guerre à Berlin, avec le rang d'ambassadeur. Jugé et condamné par contumace à cinq ans de travaux forcés en 1949, rejugé et acquitté en 1952.

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944



J'eus une fois une grosse alerte. Un boulanger du pays où ma famille se trouvait réfugiée, à Maisse, en Seine-et-Oise — (car une de mes filles, alors âgée de 5 ans, fut victime du bombardement de Paris du 3 septembre 1943, dans un immeuble 125, rue Michel-Ange). Ce boulanger avait embauché un ouvrier dans le Loiret ; il en fit la déclaration à l'inspection du travail de Seine-et-Oise. Mais celle-ci lui demanda la déclaration de sortie du précédent patron. Cette pièce ne pouvait être fournie, l'ouvrier en question étant un permissionnaire du travail, non retourné et par suite réfractaire. D'après ce que je pus apprendre, le patron en question, qui fournit le pain à 5 communes, devait être arrêté, mis dans un camp de concentration et frappé d'une lourde amende. L'ouvrier devait être arrêté également. Outre les peines, c'était priver 5 communes du pain nécessaire.

Les démarches devinrent angoissantes ; une maladresse pouvait me compromettre. Je réussis néanmoins à sauver les deux hommes. Pour cela il me fallut corrompre un chef de service du bureau du travail

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

allemand. Peut-on me le reprocher ?

D'autre part j'ai pu faire passer en zone libre, deux prisonniers évadés qui s'étaient rendus chez moi.

Également un ingénieur israélite de la firme Citroën.

Sans compter toutes les opérations où je fus le conseiller.

NOS ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Au mois de septembre 1939, j'avais été désigné pour représenter le Conseil général de Seine-et-Oise au Comité de Production agricole de ce département, en exécution d'un arrêté du ministre de l'Agriculture.



Bulletin de 1937

Je fus désigné comme vice-président de ce Comité, en raison des services que j'avais déjà rendus à l'agriculture (le Préfet étant membre de droit), ainsi que M. LUCAS, président de la Chambre d'Agriculture⁴.

Je me consacrai entièrement à cette tâche et en 1940 je repris [p.5] ma place. J'assurai plus spécialement, notamment, la liaison entre le

4 J.-E. Lucas publiait régulièrement des articles avant-guerre dans la publication bi-mensuelle *Les Amis de l'Agriculture de Seine-et-Oise* (dont un exemplaire ci-dessus, faisant sa couverture sur le 40e anniversaire du syndicat agricole de Maise. Maurice Dormann publia lui-même dans son imprimerie d'Étampes, en y ajoutant une préface de son cru, les *Essais d'équilibre social* de Lucas [in-16 (18 cm sur 13) ; 88 p.], Étampes, Imprimerie de la Société régionale d'imprimerie et de publicité, 1942. Seulement la couverture porte la date de 1945.

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

Comité, les services préfectoraux et les administrations centrales. Je crois avoir justifié pleinement la confiance qui m'avait été faite, parcourant le département, relevant les courages et ceci, on peut le dire, toujours dans un esprit de lutte contre l'envahisseur car les gens de la terre n'étaient pas des collaborateurs.

On peut, dans tout le département se rendre compte de mon action.

Lorsque la Corporation paysanne fut instaurée, ce fut l'organisation du Comité de Production agricole qui fut reprise. On me demanda alors d'ajouter à mes fonctions, — car le Comité de Production agricole ne fut jamais dissout⁵, — celles de président de la Fédération de la Mutualité agricole de l'Île de France (Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne). Les représentants agricoles de ce dernier département avaient manifesté le désir d'être rattachés à notre groupement pour éviter des dissensions locales.



Maurice Dormann (1878-1947)

Déjà je présidais une caisse d'assurances sociales agricoles et une caisse d'allocations familiales agricoles. Tous mes efforts ont porté à faire la propagande des œuvres sociales en agriculture pour lesquelles j'avais déjà beaucoup travaillé et j'estime avoir réussi dans cette entreprise. Cette Fédération compte 100.000 assurés sociaux et verse annuellement onze millions d'allocations familiales. On peut avec ces chiffres juger de son importance.

Je fus également appelé comme vice-président du Conseil d'administration national de la Mutualité agricole française.

5 Dormann écrit : « dissous ».

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

En 1942, à la demande des agriculteurs de Seine-et-Oise, j'ai été nommé membre correspondant de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Oise, en reconnaissance des services rendus à la profession.

MES RAPPORTS AVEC M. CATHALA

On a pu me reprocher mon ancienne camaraderie avec M. CATHALA⁶ qui fut ministre des Finances, puis ministre de l'Agriculture en même temps.

Personne n'ignore, dans le monde agricole, que loin d'être en accord avec M. CATHALA j'ai toujours au contraire vivement combattu sa nonchalance et son irrésolution.

Notamment j'avais été chargé de lui transmettre les doléances des intéressés en ce qui concerne le taux des impôts agricoles établis arbitrairement pour Seine-et-Oise. Nous demandions l'équivalence de traitement pour les départements similaires : Aisne, Somme, etc. par exemple.



Pierre Cathala (1888-1947)

Les membres du conseil départemental se souviennent encore de

6 Pierre Cathala rédigea lui aussi un plaidoyer *pro domo* qui fut publié un an après sa mort par le Dr Jean Cathala : *Face aux réalités. La direction des finances françaises sous l'occupation* [in-16 (18,5 cm sur 12) ; XXV+309 p. ; figure ; portrait ; préface du Dr Jean Cathala], Paris, Éditions du Triolet [«La Pensée libre»], 1948. Avant -guerre, Dormann avait publié dans son imprimerie étampoise l'un de ses discours en même temps que le sien à la mémoire de leur ami commun Henry Franklin-Bouillon (1870-1939) : *À la mémoire de Franklin-Bouillon. Cérémonie du 15 janvier 1938* [in-8° ; 46 p. ; portrait ; discours de Roger Sarret, Victor Bataille, Maurice Dormann, Pierre Cathala ; extraits de discours de Henry Franklin-Bouillon], Paris, Association des amis de Henry Franklin-Bouillon, 1938.

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

l'interpellation que je lui ai lancé⁷ brutalement alors qu'il occupait le fauteuil de la présidence.

En Mutualité toujours la même bataille ouverte. Avec véhémence j'ai combattu ouvertement le projet qu'il voulait sournoisement imposer, contrairement au Code de la Famille, réduisant les allocations [p.6] familiales aux salariés agricoles et supprimant les allocations aux exploitants travaillant eux-mêmes. En réunion, à Rodez, notamment je fus unanimement applaudi lorsque je dénonçai ce projet que je commentai en termes vifs. Grâce à ma campagne je puis dire que je fis avorter ce monstre.

Enfin je me réfère au texte même de la lettre à l'emporte-pièce adressée par moi au ministre des Finances, lettre dont la teneur a été transmise dans toutes les caisses régionales de France, relativement au prélèvement qu'il voulait faire sur les réserves mathématiques des caisses de prévoyance des assurés sociaux.

Ce ne sont pas des relations de bien cordiales mesures [sic].

Il est vrai que de son côté M. CATHALA ne se privait pas de me dénoncer comme Gaulliste, — ce qui m'honorait — comme il le fit à un déjeuner où il avait réuni les présidents d'associations d'anciens combattants. On voit combien cette amitié réciproque était manifestée.

MA PROPAGANDE

Je ne manquai jamais une occasion de faire la propagande en vue de l'union de tous les Français et de la Résistance.

C'est ainsi que lors des assemblées générales des Coopératives de stockage de céréales, auxquelles j'étais invité et convié à prendre la parole, je le fis toujours librement, ce qui me valut des

7 Dormann écrit : « a lancé ».

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

avertissements de certains collaborateurs. Mais jamais je ne rompis ces traditions.

C'est ainsi que j'eus notamment l'occasion de porter la parole lors de la remise d'un drapeau, — en pleine guerre dans le pays le plus occupé de France — à des décorés de la médaille militaire, de procéder à plusieurs remises de décorations de la Légion d'Honneur à des grands mutilés de guerre à Étampes, à la Ferté-Alais, etc... A Villennes-sur-Seine, par exemple, on organisa une grande réunion où les pompiers, sur l'invitation d'un maire qui n'avait pas peur, vinrent en tenue, clairons et drapeaux en tête à la cérémonie. Là je prononçai un discours qui ne surprit personne et qui réchauffa le cœur de tous ces bons Français.

AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental de Seine-et-Oise fut constitué plus tardivement, à cause, j'ai bien cette sensation, des difficultés que je suscitai.

Ce ne fut que lorsque je fus assuré que sur 39 conseillers, au moins 32 étaient contre le gouvernement Laval — on n'en pouvait décemment trouver autrement — que j'acceptai d'en faire partie, sur les conseils du reste de mes anciens collègues du Conseil général et de nouveaux dont je ne pouvais douter des sentiments.

Lors de la séance inaugurale, M. CATHALA, ministre en exercice de ce gouvernement, voulut faire adopter une motion de confiance [p.7] à son chef, avec plusieurs de nos collègues, Trouvé, Marcel Denis et autres, j'obligeai le ministre à retirer⁸ son texte et ce fut ainsi que le Conseil départemental, présidé par le plus fidèle lieutenant de M. LAVAL, se singularisa par l'abstention dans ce genre d'exercice.

8 Dormann écrit : « à rentrer son texte ».



— GRACE A SON —
OUTILLAGE MODERNE
— A SES —
MACHINES A COMPOSER
“ M O N O T Y P E ”

L'IMPRIMERIE
MAURICE DORMANN

16, RUE SAINT-MARS, ÉTAMPES - Tél. 31

PEUT ENTREPRENDRE TOUS TRAVAUX :
CATALOGUES -- VOLUMES
PÉRIODIQUES -- TABLEAUX
TRAVAUX EN COULEURS

— A DES PRIX AVANTAGEUX —

D E M A N D E R D E V I S
Reg. Com. Étampes n° 244

Réclame de 1925

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

Du reste il était formellement convenu, entre les membres de la majorité du Conseil, fidèles à la résistance, de démissionner pour le cas où on aurait voulu nous présenter quoi que ce soit en dehors des questions intéressant l'administration du département.

DIRECTEUR D'IMPRIMERIE

Je suis resté directeur de la Société Régionale d'Imprimerie et de Publicité à Étampes, maison dans laquelle j'ai toujours travaillé depuis mon apprentissage et que j'ai développée.

Lors de la guerre, voulant continuer de faire travailler le personnel qui n'était pas mobilisé, je réduisis moi-même mes appointements à 2.000 fr. par mois pour diminuer les charges de l'entreprise.

Depuis j'ai eu l'occasion de défendre opiniâtrement mon personnel devant les exigences de la déportation et je réussis en grande partie.

MA PRÉSIDENTE AU SYNDICAT DES JOURNALISTES

Depuis 1927 j'avais été désigné comme président du Syndicat des Journalistes de Seine-et-Oise, alors que je dirigeais le *Réveil d'Étampes*, depuis disparu.

Ce syndicat comportait une société de secours mutuels te je pus faire obtenir quelques petits avantages à ses membres, notamment l'admission, au bénéfice de la carte à 50% pour la circulation sur les lignes de Seine et de Seine-et-Oise.

Entre temps j'appartenais au Conseil d'Administration du Syndicat patronal de



Ouvrage de Dormann
préfacé par Granvilliers

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

la Presse Hebdomadaire, dont le dévoué secrétaire est un de mes meilleurs amis Jean DE GRANVILLIERS⁹ ; puis je devins vice-président de ce groupement.

Lorsque la Corporation de la Presse Française s'imposa, nous restâmes avec de Granvilliers le dernier bastion de la liberté. Il fut convenu toutefois que pour sauver le patrimoine des Journalistes de Seine-et-Oise qui possédait une caisse de secours¹⁰, je resterais à la tête des directeurs de ce département.

Des statuts corporatifs furent élaborés et déposés avec cette conviction qu'ils ne serviraient que pour ordre et... provisoirement.

La situation fut tout de même fort délicate. Car si je ne m'immisçais en rien ni dans la rédaction, ni dans l'administration des journaux je devais me trouver d'un côté en contact avec la Propaganda Staffel et de l'autre avec la Corporation où je n'eus que des rapports effacés et où je suis resté indésirable. [p.8]



Granvilliers, 1925

Néanmoins j'eus ainsi la possibilité de pouvoir éviter l'arrestation de mon ami de Granvilliers. Moi-même ne me tirai que de justesse certain autre jour au Vésinet, menacé des plus graves sanctions pour avoir résisté à certaines injonctions.

9 Jean de Granvilliers, de son vrai nom Jean de Goïtisol, ancien combattant et littérateur assez médiocre, qui donnera après-guerre une Préface, à un ouvrage de Maurice Dormann, *La Radieuse épopée de Maurice Arnoux, 1895-1940, un homme, un aviateur, un Français* [in-16 (18,5 cm sur 12) ; 198 p. ; planches, portrait ; préface de Jean de Granvilliers], Paris, Éditions de la IV^e République, 1946.

10 « qui possédait une caisse de secours » est ajouté dans la marge.

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

Pendant tout ce temps je ne participai en aucune manière à la vie d'aucun journal, si ce n'est comme administrateur, désigné par le président du Tribunal de commerce de la Seine, pour diriger un journal professionnel, l'Information Dentaire, qui appartenait à un citoyen anglais, disparu au moment de la mobilisation et qui retrouvera ainsi j'espère, prochainement son bien que j'ai pu lui conserver.

DES OFFRES QUI M'ONT ÉTÉ FAITES

A plusieurs reprises je fus en effet sollicité pour me faire accepter quelque poste grassement rétribué ; direction d'un journal parisien, d'une agence d'information.

Encore de cela mon ami de Granvilliers fut au courant.

Je repoussai brutalement ces offres, de telle façon qu'on me laissa tranquille et je puis même dire à cette occasion que jamais, connaissant sans doute mon caractère, on ne m'offrit la moindre prébende.

MES VOYAGES À VICHY

Sans doute pourrait-on me reprocher mes quatre voyages à Vichy depuis 1940.

Je vais m'expliquer.

En rentrant dans la zone occupée je constatai combien peu on s'occupait en haut lieu des consommateurs de cette zone. J'écrivis alors deux notes de critiques que je fis parvenir au maréchal PÉTAIN au titre de simple citoyen.



Philippe Pétain (1856-1951)

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

Contre toute attente, accusé de réception me fut adressé.

Puis, pour mes deux premiers voyages, je fus convoqué par le cabinet du maréchal pour le tenir au courant : 1° d'un projet pour la Renaissance de l'Agriculture où je critiquai fort la loi sur la Restauration paysanne qu'il avait promulguée ; 2° d'un projet établi par M. LUCAS, président de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Oise, auquel j'avais collaboré et relatif à l'Équivalence des salaires des ouvriers agricoles et de ceux de l'Industrie et du Commerce.

Nous sommes donc partis, avec M. LUCAS et je dois dire en passant que ce dernier m'a toujours accompagné dans mes trois premiers voyages à Vichy où je ne fus jamais reçu seul. Nous expliquâmes nos projets. Le maréchal s'y intéressa et c'est pourquoi les « Services technique » nous demandèrent une seconde entrevue. Inutile de dire que jamais ces projets ne virent le jour et que j'étais bien décidé à ne jamais retourner à Vichy où nos séjours étaient de 48 heures au plus. [p.9]

Le troisième voyage me fut demandé par la Corporation paysanne de Seine-et-Oise, pour aller porter à Gergovie¹¹ la « Terre de l'Île de France ». J'étais accompagné toujours de M. LUCAS et de M. TETART délégué de la Corporation.

Nous arrivions cette fois le samedi à 16 h et M. TETART nous demanda de le conduire chez M. HILAIRE, qui était sous secrétaire d'État à l'Intérieur et qui fut sous-préfet de Pontoise¹². Il avait une affaire administrative à régler comme maire de Tremblay-les-

11 Gergovie, siège d'une célèbre victoire gauloise contre l'envahisseur romain, non loin de Vichy, fut le lieu d'une grande cérémonie patriotique les 29 et 30 août 1942, lors de laquelle des représentants de tous les territoires français apportèrent une motte de terre de leurs régions.

12 Georges Hilaire, secrétaire général à l'Administration du Ministère de l'Intérieur, puis aux Beaux-Arts sous le Gouvernement Laval, publia plus tard lui-même, sous le pseudonyme de Julien Clermont un ouvrage intitulé *L'Homme qu'il fallait tuer : Pierre Laval* [in-8° (22,5 cm sur 14,5 ; 345+XXI p.), Paris, C. de Jonquières, 1949.

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

Gonesse. Nous y fûmes tous les trois et on parla de Seine-et-Oise. Soudain, s'adressant à moi, M. HILAIRE me dit brusquement : « Vous savez que vous ne pourrez jamais être président du Conseil départemental ? » — Je répondis : « Je n'ai jamais demandé ce poste, mais pourquoi cette algarade ? » — « Parce que le maréchal ne veut pas de parlementaire à la tête des ces conseils ».

— « Je m'en f... éperduement¹³, lui dis-je devant mes collègues, attendu que je n'ai jamais rien sollicité et vous pourrez même noter dès aujourd'hui qu'indésirable pour la présidence je me considère également indésirable comme conseiller. »

Puis nous sommes partis. Cette brève discussion fit plus tard du bruit, mais j'eus l'occasion de remettre vertement M. CATHALA à sa place à cette occasion.

Le lendemain dimanche nous étions à Gergovie. Le lundi nous partions par le train de 14 heures et nous n'avions aucune intention de faire visite au maréchal, lorsque celui-ci, sachant sans doute ma présence, me fit chercher par un commissaire de police de la présidence, — que j'avais du reste connu à l'Élysée. M. LUCAS et moi-même nous rendîmes donc à l'hôtel du Parc.

Ce jour-là les confidences du maréchal furent assez précises. Il nous parla du danger que présentait DORIOT « ce stipendié de l'Allemagne », dont il me donnait consigne « puisque j'ai encore le droit de vous en donner », me dit-il, de combattre sans relâche DORIOT et les Doriotistes, qui ne



Jacques Doriot (1898-1945)

13 Dormann écrit : « éperduement ».

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

voulaient que troubler les esprits et sans aucun doute amener une révolution, — une révolution sanglante...

Je promis au maréchal et je ne manquai pas de faire part de cette déclaration à mon retour. Confiance qui m'avait un peu surpris, me venant d'un tel interlocuteur.

Ce jour-là, mis en confiance et dans une pensée malicieuse, je demandai au maréchal s'il était exact qu'il s'opposait à la présidence des conseils départementaux par les parlementaires. « Jamais je n'ai dit cela, me répondit-il vivement ; on veut encore me brouiller avec certains c'est sûr ! »

Il y avait donc un menteur en cette circonstance.

Mon quatrième voyage ne me sourit guère, mais il fallait le faire. Lorsque nous avons empêché M. CATHALA de présenter sa motion de confiance à la séance inaugurale du Conseil départemental, un de mes amis, un résistant, lui aussi, M. TROUVÉ, souffla : « Lorsque le Président de la République était à Rambouillet, le bureau du Conseil général lui faisait une visite de [p.10] politesse ; on pourrait remplacer la motion de confiance au président LAVAL, qui ne manquerait pas d'être publiée dans toute la Presse, par une visite de politesse au maréchal.

C'est ce qui eut lieu, sans plus.

Mais je le répète, je ne fus jamais reçu par le maréchal sans un témoin qu'on peut consulter et je dois ajouter que toujours le maréchal nous tint des propos troublants, qui pouvaient nous faire croire, sans nous considérer comme des niais, qu'il n'était pas de l'avis, souvent, de M. LAVAL, et qu'il avait des sympathies pour l'Angleterre et les États-Unis.

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

LES POSTES QUE J'OCCUPE

Pour être complet, dans la liste des fonctions que j'assume actuellement, en dehors de celles dont il a été fait mention dans cette note, en voici la liste :

Président fondateur de l'Association des Mutilés des veuves de guerre de l'arrondissement d'Étampes.

Vice-Président de la fédération nationale des plus grands Invalides de guerre de France

Président de la Commission cantonale des Pupilles de la Nation à Étampes

Membre du C.A. de l'Office départemental des Anciens Combattants, Mutilés et Pupilles de la Nation de Seine-et-Oise

Président de la société d'Habitations à bon marché « La Maison des Anciens Combattants »

Vice-Président de l'Office départemental des H.B.M. de Seine-et-Oise

Membre du C.A. et du Comité Exécutif de la Fédération Nationale de la Mutualité française

Président de la Fédération des unions de sociétés de secours-mutuels de Seine-et-Oise

Président d'honneur de la « Mutuelle du Sang »

Président du C.A. de l'Institut d'Hygiène industrielle de la Faculté de Médecine de Paris

Président de la Fédération des Syndicats horticoles de Seine et Seine-et-Oise.

Je répète que dans ces divers groupements, je n'ai jamais reçu un centime au titre de rétribution quelconque.

Je puis ajouter même que les dépenses que j'ai faites depuis l'ouverture de la guerre, tant en affranchissement de correspondance et débours divers, ont été à ma charge.

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

MES RÉFÉRENCES

Parmi les noms de ceux qui étaient particulièrement au courant de mon action, et qui me demandaient fréquemment d'intervenir, je puis notamment citer :

M. Jean PIEUCHOT, chef de résistance, moulin du Gué à La Ferté-Alais.

M. Albert BOUSSAINGAULT, id., ferme du Paly à Milly

M. Charles IMBAULT, id., à Dhuiet, par Ormoy-la-Rivière [p.11]

M. Jean de GRANVILLIERS, 11 bis avenue Léopold-II, Paris

Et même M. MOREAU, chef de la résistance à Étampes, nommé maire mais malheureusement arrêté par les Allemands¹⁴.



Louis Moreau (1888-1944)

CONCLUSION

Et maintenant je reste en face de ma conscience et non seulement je ne regrette rien de ce que j'ai fait, mais j'aurais certes voulu faire davantage.

J'ai fait revenir de nombreux prisonniers d'Allemagne. J'ai empêché d'y partir de nombreux ouvriers déportés et j'ai soustrait à l'ennemi des hommes qui lui étaient sans doute utiles. J'ai discuté pied à pied pour nos cultivateurs, pour les impositions qui les

¹⁴ Louis Moreau, arrêté le 29 juin 1944 à Étampes, est mort à Buchenwald le 23 septembre, soit quatre jours après que Maurice Dormann eut envoyé au préfet de Seine-et-Oise copie de sa note.

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

frappaient, pour les multiples ennuis qui leur étaient causés.

J'ai souffert beaucoup dans cette guerre. Les miens en ont souffert aussi. Ma fille aînée particulièrement à Étampes. Mariée à un prisonnier de guerre elle se vit expulsée trois fois de son domicile par les Allemands. Elle eut maille à partir avec eux, ayant un jour giflé un major ; après enquête il fut reconnu que celui-ci avait été incorrect. Mais une autre fois elle était condamnée à un mois de prison, qui s'est traduit par une amende, pour avoir souri devant des soldats allemands traités d'imbéciles par une jeune fille, elle-même poursuivie. Dans la dernière semaine de l'occupation elle résista au vol de sa bicyclette par un groupe de soldats et jeta à la figure de l'officier qui les commandait le billet de réquisition de 1.000 fr qu'il lui offrait pour la faire taire. Le lendemain la maison qu'elle occupait et toutes les dernières choses qu'elle possédait, ont été totalement détruites par le feu par ces brutes.

On savait qui elle était. Mais cela n'est rien à côté de la joie de la délivrance.

Car aujourd'hui nous nous trouvons heureusement libérés.

L'engagement que j'avais pris de travailler pour tous jusqu'à la fin des hostilités, a été rempli.

Je ne recherche aucune place ni aucune situation, celle que je me suis procurée par mon seul travail, dans une vie au grand jour, me suffit. Mais je ne me déroberai jamais au Devoir.

Si mon expérience, mes connaissances, mes relations par exemple avec les gens de la terre qui me font confiance, peuvent encore être utiles, je me mets à la disposition de ceux qui ont maintenant la direction de la France, que j'ai toujours servie loyalement et que je tiens à servir toujours.

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

Jamais je n'ai donné mon adhésion à un parti politique, ni avant, ni pendant cette guerre, mais aujourd'hui, devant l'état du pays, je me rallie volontiers totalement et sans réserve à celui qui « Premier Résistant », le général DE GAULLE, qui a sauvé notre pays et qui veut le reconstruire, dans la Démocratie, c'est à dire dans un régime de liberté qui constitue l'idéal que j'ai toujours défendu.

[signé :] Maurice Dormann



Charles de Gaulle (1890-1970)

A close-up photograph of a document. The top part shows the typed text "constitue l'idéal que" in a dark, serif font. Below the text, there is a handwritten signature in blue ink that reads "Maurice Dormann". The signature is written in a cursive style and is enclosed within a blue ink bracket that extends to the right and then down.

II. Lettre de Dormann au nouveau préfet

SÉNAT

Le 19 septembre 1944.

Monsieur LÉONARD¹⁵
Préfet de Seine-et-Oise
VERSAILLES

Monsieur le Préfet,

En suite de l'entretien que nous avons eu lundi dernier¹⁶, je m'empresse de vous faire parvenir une copie de la note qui a été remise au Comité supérieur de la Libération.

J'y ajouterai simplement ceci, qui concerne plus particulièrement le département de Seine-et-Oise :

Il est exact qu'avant la guerre, j'ai mené campagne, lors des

¹⁵ Roger Léonard (1898-1987)

¹⁶ Le 19 septembre tombant cette année-là un mardi, il faut croire que l'entretien a eu lieu la veille.

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

opérations électorales, contre le parti Communiste et c'est ainsi que je me suis trouvé opposé à M. LEFRANC¹⁷, actuellement président du Comité de Libération de Seine-et-Oise, qui appartenait comme moi à la région sud du département.

J'ai toujours mené les discussions loyalement comme pourra le reconnaître lui-même M. LEFRANC.

Aujourd'hui, nous trouvant dans une situation toute spéciale, en raison des événements de guerre et de l'impérieuse nécessité de reconstruire le pays, ce qui nécessite l'appoint de tous les partis, j'estime pour ma part que les anciennes luttes de partis doivent disparaître, même dans le souvenir.



Serge Lefranc (1903-2000)

De plus je vous rappelle que dans les rapports de M. POGGI, lorsqu'il était directeur des services de l'Information au Gouvernement Laval, siégeant à la Préfecture, j'ai eu connaissance qu'à plusieurs reprises il m'a dénoncé, — assez justement du reste, — comme Gaulliste et dangereux pour le Gouvernement. Vous pourrez vous en assurer vous-même en consultant ces rapports s'il vous est possible de les retrouver.

Je me tiens à votre disposition pour toutes les informations complémentaires que vous pourriez désirer, en vous confirmant ce que je vous ai déclaré, à savoir que je ne recherche rien ni aucune place, mais que si je puis encore être utile au département de Seine-et-Oise, où je crois avoir acquis, je le dis sans modestie, une certaine autorité, mon concours le plus [p.2] absolu vous est acquis par avance.

17 Serge Lefranc, élu sénateur communiste en 1946.

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

Veillez bien croire, Monsieur le Préfet, à mes sentiments de haute considération.

[signé:] Maurice Dormann

P.S. — Je recherche toujours le moyen de pouvoir rentrer avec ma famille à Paris, à mon domicile 33, rue Claude-Lorrain, 16e. Je suis encore pour le moment à MAISSE (S.-&-O.).

[Ajout à la main:] Dès mon retour à Paris, je vous en aviserai.

* *

*

III. Note du préfet

[**Note manuscrite :**] Accuser réception de cette note dont je n'ai pas manqué de prendre note avec intérêt. — Me montrer si les possédons, les rapports de M. Poggi auxquels fait allusion M. Dormann.



Roger Léonard (1898-1987)

* *

*

IV. Réponse du préfet
(Copie dactylographiée)

MAD/MLE

[au crayon:] Dormann

3 octobre 1944.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 19 Septembre dernier, dont je n'ai pas manqué de prendre connaissance avec intérêt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Monsieur Maurice DORMANN
Ancien Ministre
MAISSE (Seine-et-Oise).

Annexe 1

UN HOMME : MAURICE DORMANN

par Auguste Dupouy (1942)

Vous connaissez le mot de Pascal sur « le style naturel », dont on est, disait-il, « étonné et ravi : car on s'attendait de trouver un auteur, et l'on trouve un homme. »

Au lieu d'« auteur », mettons « sénateur » ou « ministre » (car il fut ministre des Pensions et a su rendre aux mutilés des services inoubliables), et nous aurons l'impression exacte qu'on emporte d'un entretien avec Maurice Dormann.

Des hommes, au sens plein et noble du mot, c'est ce qui a le plus manqué à notre personnel parlementaire entre une huerre et l'autre. Il y en avait pourtant quelques-uns, et Dormann était de ce nombre.

Il l'était lors de son entrée au Parlement en 1928 : le miracle est qu'il le soit resté.

Combien d'autres, à sas côtés, qui n'ont pas résisté aux habitudes prises avant eux, à la routine des Chambres, à l'air confiné, à l'étouffement, ni surtout à de certaines facilités insidieuses dont le parlementarisme il faut bien le dire n'avait pas l'exclusivité !

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

Il n'est guère de milieu, si envié soit-il, qui n'entraîne un abaissement des caractères, quand on s'y livre tout entier, dans un état d'euphorie béate et sans contrôle. Contre le risque majeur d'un abandon de soi-même, Maurice Dormann prit la meilleure des assurances : il ne se fit inscrire à aucun parti.

*

* *

Flatter le Peuple par intérêt ou snobisme est une honteuse ou pauvre besogne : mais il n'est que juste de reconnaître qu'il est le grand réservoir de forces où ne cesse de puiser la nation, sous peine de dépérir. C'est dans la quantité qu'elle a le plus de chance de trouver aussi la qualité. Dans un entretien amical et qui n'a rien de la banale interview, Maurice Dormann me dit sa rude enfance au pays d'Étréchy. Un père à l'humeur facile, mais qui, à tirer l'alène, ne s'enrichit pas plus que le Savetier du fabuliste. Une mère dévouée, mais dure, qui tient rigoureusement les comptes du ménage et qui veut que chacun de ses enfants (ils sont cinq) participe à la tâche commune. Maurice se distingue à l'école, est reçu premier au Concours des Bourses. Va-t-il continuer ses études ? Il en serait bien digne. Mais sa mère ne l'entend pas ainsi : il a douze ans, il s'est assez amusé avec ses livres, il est temps qu'il gagne sa vie. Et puis, pas de préférences dans la nichée ! Tous à l'alignement !

Cette justice sévère pourrait bien n'être pas un modèle d'équité. Et Maurice Dormann ne cache pas qu'elle lui inspira, parfois, de vifs sentiments de révolte. Mais aujourd'hui, il rend grâce à cette mère sans faiblesse qui lui enseigna le devoir. « Aujourd'hui », me dit-il, « on compte beaucoup sur les jeunes. On a raison. Ils représentent tout notre espoir. Ce n'est pas nous, les vieux, ou seulement les aînés, qui nous réformerons : notre pli est pris. Moi, j'aime les enfants, et je sais quelle peine c'est que d'en perdre. J'aime les miens, j'aime ceux des autres. Vive donc la jeunesse ! Mais qu'on ne gâte pas de vanité et de prébendes ! Elle vaut mieux que ça. »

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

Ses « années d'apprentissage » — ainsi disait Goethe — Dormann les a passées comme ouvrier typographe. Tous les jours, par le chaud ou le froid, le soleil, la pluie ou le verglas, il a fait, aller et retour, les 8 kilomètres qui séparent Étréchy d'Étampes, et l'accueil maternel n'était pas tendre quand il arrivait en retard à la maison. A dix-neuf ans, il tombe malade : le premier soin de sa mère, quand il peut reprendre le chemin de l'atelier, est de lui remettre le compte des dépenses faites pour lui pendant ce chômage forcé. Douces mamans qui passez tous à vos « trésors », ne vous récriez pas contre une telle discipline plus que ne lait un fils reconnaissant.

Il n'avait que vingt-quatre ans quand il devint, en 1905, directeur du journal *Le Réveil d'Étampes* et de son imprimerie. On peut se déclarer en s'élevant : les uns, en aigrissant de vieilles rancunes contre un régime social qui n'est pas, de toute évidence, parfait ; les autres, en prenant des façons de parvenu. Maurice Dormann avait le cœur trop bien placé et trop de bons sens [sic] pour donner dans l'une ou l'autre de ces erreurs. Chef d'entreprise, il voulut associer son personnel aux bénéfices réalisés. L'affaire fut ainsi quelque chose de familial, où chacun se sentait intéressé. Ce à quoi il dut de traverser sans encombre les jours difficiles où la grève fleurissait à plaisir dans l'industrie, et d'acquérir en son arrondissement d'Étampes, puis dans tout le département de Seine-et-Oise, une popularité qui devait le mener, bon gré mal gré, au Parlement.

*

* *

Entre temps, la guerre était survenue. Maurice Dormann avait fait son temps à Constantine, dans les Zouaves. C'est dans les Zouaves qu'il tint la tranchée, ou seulement, avec quelque imprudence, ses abords. Un jour qu'il y avait bien logé ses hommes, à Douaumont (il commandait alors comme lieutenant une compagnie du 3e Zouaves), un obus autrichien lui éclata, sans s'annoncer, entre les jambes, et les lui fracassa : que le point de chute fût d'un mètre ou deux moins

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

rapproché, et c'est tout le cors qui se serait volatilisé dans l'explosion. Ce grand mutilé bénit le hasard, ou la Providence, qui lui épargna l'essentiel.

Dix ans après l'armistice, des amis qui l'avaient vu à l'œuvre dans des associations de Victimes de guerre, dans des organismes en faveur des Pupilles de la Nation, vinrent lui dire : « Soyez notre député ». Lui ! Entrer dans la politique ? Il l'aimait peu, elle lui inspirait moins d'estime que de méfiance. On lui répondit que le Communisme faisait des progrès dans l'arrondissement, que ce serait une honte pour l'Étammois, pays de moutons, terre de blé, de betteraves et de haricots, s'il se mettait à la remorque de l'usine et envoyait un disciple de Karl Marx à la Chambre. Il savait parler aux ouvriers comme aux paysans. Il ne craignait pas la bagarre. Il n'était d'aucune secte. Le mot d'ordre, au beau temps du Radicalisme, avait été : « Le cléricanisme, voilà l'ennemi ». Depuis quelques années, il était (mais en vérité, était-ce plus qu'un mot?) : « Le Communisme, voilà [p. 2] l'ennemi ». Dormann apportait au combat sa formule : « La misère, voilà l'ennemi ». A peine eut-il à combattre pour vaincre.

En 32, comme le renouvellement de la Chambre allait se faire, ce qui lui restait de ses jambes, se prit à lui jouer les pires tours. Cinq mois d'immobilité en perspective ! Il lui parut que ceci mettait fin à sa vie politique, et il en avisa quelques-uns de ses électeurs. Ils accoururent à son chevet. Eh ! quoi, les lâcher sous ce prétexte ? On ne le lui permettait pas. Sa réélection se ferait sans lui. Elle se fit comme il le dirent : cas unique, sans doute, et significatif. En 39 on lui demanda d'être sénateur. Une fois de plus, il se récria. Une fois de plus, il n'eut qu'à triompher sans orgueil.

*

* *

Au lendemain du désastre, les augures interrogent un ciel chargé de menaces. Mais un Dormann n'est pas de ceux que le malheur abat.

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

Pas de signe de désespoir, tandis que je l'écoute et regarde parler, dans le clair regard de ses yeux bruns, dans ce visage ouvert, dans la cordialité de cette voix. Les cheveux drus et noirs narguent la soixantaine, et quelle vitalité s'affirme en ce vaste torse,, dans ces épaules et ces bras robustes qui, eux, sont demeurés intacts ! Aussi n'a-t-il rien perdu de son dynamisme. D'autres, sans doute plus ingambes, se sont hâtés d'offrir leurs services après la défaite, et plusieurs ont eu l'avantage de les faire agréer. Rentré dans le rang, Dormann continue à se rendre utile. Dévoué à la réconciliation nationale, et plus que jamais convaincu de cette maxime d'un économiste : « Mieux vaut bâtir votre maison que de démolir celle d'autrui », il s'est remis aux tâches qu'il aime et pour lesquelles il se sent particulièrement désigné. Il préside la mutualité de la Corporation agricole de l'Île-de-France, dont il voudrait faire, dans l'ordre des organisations sociales, un chef-d'œuvre. Ceci, sans préjudice du reste. Plus que jamais, ses anciens électeurs lui sont attachés. Et les autorités occupantes le respectent. Dernièrement, il a pu, à Vilennes, devant le corps des pompiers, nos trois couleurs déployées, décorer de la Légion d'honneur un médaillé militaire – et cela sans surveillance, en famille.

Ces jours-ci, il était à Vichy. Il y a vu le Maréchal, qui lui a parlé en confiance. Il est revenu enchanté de cet entretien, et plein d'admiration pour son illustre interlocuteur, gratifié aussi d'un exemplaire dédicacé de ses *Messages*. Je lis la dédicace : « A Monsieur Dormann, un magnifique ancien combattant qui reste ardent dans sa vie privée. En toute sympathie », et au-dessous, la signature qui ne tremble pas : « Ph. Pétain ».

« Ardent » : oui, c'était bien le mot qu'il fallait trouver, celui qui caractérise et qui peint. Quand Maurice Dormann a expliqué au Maréchal qu'il suivait, dans ses rapports avec autrui et particulièrement avec ses subordonnés, quatre règles, qui étaient : 1° de leur dire la vérité ; 2° de leur bien expliquer ce qu'on attend d'eux ; d'être juste ; 4° de montrer du cran, le Maréchal ne pouvait

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

qu'approuver ces règles étant aussi les siennes. Il n'y a que le mot « cran », mot tout militaire, qu'il ait repris : le cran, a-t-il dit, est une qualité trop passagère, trop uniquement requise par le besoin du moment, et mieux vaut faire voir une volonté constante et patiente.

Certes ; mais le mot « ardent » met sur celui de volonté l'accent juste. Et nous ne pouvons croire que la suite : « et dans sa vie privée », comporte quoi que ce soit de restrictif. « Vie privée », c'est pour un militaire le synonyme de « vie civile ». car, s'il retournait à la vie publique, nous savons bien que Maurice Dormann y montrerait toute l'ardeur, autant que toute la patience et toute la constance dont il est capable.

Auguste Dupouy
(*Le Courrier de S.-et-O.*).

Abeille d'Étampes du 24 octobre 1942

Annexe 2
Bibliographe sommaire
par Bernard Gineste

1. Quelques publications de Maurice Dormann

Maurice DORMANN (1881-1947), *La Bonne humeur, discours prononcé à la distribution des prix... des écoles communales d'Étampes le... 29 juillet 1928* [in-8°; 15 p.], Étampes, Imprimerie de la Société régionale d'imprimerie et de publicité, 1928.

Maurice DORMANN, *Sur l'application de la loi Loucheur du 13 juillet 1928. I. Personnes appelées à en profiter. II. L'application à l'agriculture... III. Les Habitations à loyers moyens...* [in-18; 31 p.], Étampes, Société régionale d'imprimerie et de publicité, 1928.

Maurice DORMANN, « Avant-propos », in COLLECTIF, *Nous voulons la Paix, concentration des efforts universels des forces pacifistes* [in-8°; non paginé; figures; portraits; avant-propos de Henry OBRY et Maurice DORMANN; préface de Charles RICHET (1850-1935)], Paris, sans mention d'éditeur (Étampes, Société régionale d'imprimerie et de publicité), 1932.

Maurice DORMANN, « Discours », in Roger SARRET, Victor BATAILLE, Maurice DORMANN, Pierre CATHALA (1888-1947),

AUTOJUSTIFICATION DE MAURICE DORMANN EN 1944

Henry FRANKLIN-BOUILLON (1870-1939), *À la mémoire de Franklin-Bouillon. Cérémonie du 15 janvier 1938* [in-8°; 46 p.; portrait; discours de Roger Sarret, Victor Bataille, Maurice Dormann, Pierre Cathala. Extraits de discours de Henry Franklin-Bouillon], Paris, Association des amis de Henry Franklin-Bouillon, 1938.

Maurice DORMANN, « Discours », in *Discours prononcés le 15 mars 1938, à l'hôtel Lutetia, au banquet offert par ses collègues de Paris au Dr Maurice Vernet, à l'occasion de sa promotion d'officier de la Légion d'honneur, par les Drs A. Bécart, Maurice Sourdille, F. Bolle, M. Maurice Dormann, Drs G. Portmann et Maurice Vernet* [in-16; 32 p.], Paris & Étampes, Société régionale d'imprimerie et de publicité, 1938.

Maurice DORMANN, « Préface », in J.-E. LUCAS, *Essais d'équilibre social* [in-16 (18 cm sur 13); 88 p.; la couverture porte : 1945], Étampes, Imprimerie de la Société régionale d'imprimerie et de publicité, 1942.

Maurice DORMANN, *Note sur mon activité depuis juin 1940* [11 feuillets dactylographiés, sans date], dont une copie adressée le 19 septembre 1944, avec un mot d'envoi au nouveau préfet de Seine-et-Oise Roger Léonard [1 feuillet dactylographié], conservé aux Archives départementales des Yvelines, avec copie de la réponse du préfet [1 feuillet], sous la cote 1W 418.

Maurice DORMANN, *La Radieuse épopée de Maurice Arnoux, 1895-1940, un homme, un aviateur, un Français* [in-16; 18,5 cm sur 12; 198 p.; planches, portrait; préface de Jean de Granvilliers], Paris, Éditions de la IV^e République, 1946.

2. Sur Maurice Dormann

Jean BENNET, « Dormann (Maurice) », in ID., *Biographies de personnalités mutualistes, XIXe-XXe siècles* [25 cm; 463 p.; portraits; préface de Pierre Laroque et de René Teulade], Paris, Mutualité française, 1987.

SÉNAT, « Anciens sénateurs de la IIIe République : Maurice Dormann (ancien sénateur de Seine-et-Oise) », in *Bienvenue au Sénat. Un site au service des citoyens*, dormann_maurice1649r3.html, en ligne en 2009.

Bernard GINESTE [éd.], « Maurice Dormann : *Note sur mon activité depuis juin 1940* (septembre 1944) », in *Corpus Étampois*, che-20-dormann1944note.html, 2009.

Bernard GINESTE [éd.], « Maurice Dormann : Imprimerie (Étampes, 16 rue Saint-Mars) », in *Corpus Étampois*, cee-dormann.html, 2009.

Bernard GINESTE [éd.], « Maurice Dormann : *Cartes postales* », in *Corpus Étampois*, cpa-es-dormann.html, 2007.

Bernard GINESTE [éd.], « Maurice Dormann : *Note sur mon activité depuis juin 1940* (septembre 1944) », in *Corpus Étampois*, che-20-dormann1944note.html, 2009.

Bulletin de bibliographie sud-essonnienne

1. — Un ouvrage d'Alain Bénard sur les mégalithes de l'Essonne (2012)

Alain BÉNARD, *Les mégalithes de l'Essonne* [120 p. ; 114 documents figurés (photographies et relevés) ; couverture en couleur ; illustrations en noir et blanc], Chamarande, Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix [« Mémoires et documents » 21], 2012.

Alain Bénard, auteur de nombreux articles sur le sujet, publie dans la série des *Mémoires et documents de la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix* un répertoire des mégalithes de l'Essonne.

Après une « Introduction » (pp. 3-4) et un « Historique des recherches » (pp. 5-7),



BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

on y trouve un « Inventaire descriptif » de 126 items (pp. 9-95), suivi d'une « Synthèse » (pp. 97-107) en dix parties : Statistique, Répartition géographique et topographie, Mégalithes et toponymie, Pétrographie, Conservation, Architecture des sépultures mégalithiques, Art mégalithique, Attribution chrono-culturelle, Folklore, Conclusion. Il s'ensuit une « Bibliographie » de 86 items (pp. 109-113)

Les 126 items de l'inventaire sont rangés par ordre alphabétique des communes, et où l'on trouve les catégories suivantes que nous avons décomptées comme suit, sauf erreur de notre part : polissoirs (37), polissoir non retrouvé (1), polissoir incertain (1), pseudo-polissoirs (3), meules dormantes (16), alignement de menhir (1), alignement (1), cromlech douteux (1), menhirs (10), menhirs détruits (3), menhirs incertains ou douteux (13), pseudo-menhirs (1), allée couverte (1), dolmens (3), dolmens incertains (2), pseudo-dolmens (4), tombes ou sépultures mégalithiques (2), sépulture sous dalle incertaine (1), hypogées (5), hypogée incertain (1), sépulture en fosse à éléments mégalithiques (1), sépulture en fosse à éléments mégalithiques (1), sépultures en fosse (2), pierre (1), pierre ornée (1), mégalithes incertains ou douteux (2), pseudo-mégalithe (1).

A chaque fois qu'il est possible, l'auteur site situe exactement et décrit méthodiquement les mégalithes considérés, photographies et relevés à l'appui, en donnant l'essentiel et les références de tout ce qui s'est écrit sur chacun d'entre eux.

C'est un travail scrupuleux, méthodique et utile.

On nous saura gré, peut-être, de dire en deux mots ce qui concerne dans cet ouvrage les différents secteurs du Sud-Essonne.

1) **Canton d'Arpajon** : Arpajon (menhir détruit) ; Bruyères-le-Châtel (pseudo-dolmen de la Roche Turpin ; menhir de la Pierre de Beaumirault ; menhir de la Pierre Saint-Nicolas)

2) **Canton de la Ferté-Alais** : Baulne (pseudo-mégalithes) ; Boissy-le-Cuté (sépulture mégalithique de la Justice ; menhirs de la

BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

Justice ; lieu-dit La Grande Borne) ; Cerny (hypogée incertain de la Roche qui Pleure ; polissoirs des Rochettes, au nombre de six) ; La Ferté-Alais (meules dormantes des Bois du Roi, au nombre de deux) ; Itteville (menhir incertain de la Roche à Gentil)

3) **Canton de Milly-la-Forêt** : Boigneville (polissoir de la Butte de Châtillon ; meule dormante des Trente-Sept-Arpents ; sépulture en fosse à éléments mégalithiques du Dessus du Bois de Saint-Val) ; Buno-Bonnevaux (hypogée de la Fontaine Saint-Léger ; hypogée du Champrier des Bureaux ; polissoirs des Sept Coup d'Épée, au nombre de trois) ; Gironville-sur-Essonne (menhir de La Pierre Droite ; toponyme Les Trois Coups d'Épée) ; Maisse (polissoir du Bois de Saint-Médard) ; Milly-la-Forêt (menhir du Paly ; toponyme La Haute Pierre ; meule dormante des Marmites) ; Moigny-sur-Ecole (polissoir de la Roche Grénolet ; polissoirs de la Chapelle Sainte-Anne ; meule dormante du Bois des Rochettes ; meule dormante du Pont de Saint-Martin ; meule dormante des Petits Chemins ; meule dormante de la Gorge-au-Lée) ; Prunay-sur-Essonne (menhir de la Pierre Droite) ; Soisy-sur-Ecole (menhirs incertains)

4) **Canton de Saint-Chéron** : Saint-Chéron (polissoir du Bois de la Butte de Moret ; polissoir des Parignons) ; Saint-Cyr-sous-Dourdan (polissoir de la Mare aux Trois Peupliers) ; Saint-Sulpice-de-Favières (polissoir)

5) **Canton de Dourdan** : Dourdan (polissoir de La Longuerie) ; La Forêt-le-Roi (polissoir de la Roche Saint-Nicolas) ; Les Granges-le-Roi (polissoir incertain des Jalots)

6) **Canton d'Etréchy** : Chamarande (polissoir des Fourneaux ; La Roche qui Tourne) ; Etréchy (pseudo-dolmen de la Butte Saint-Martin) ; Janville-sur-Juine (dolmen de la Pierre Levée ; meule dormante de la Pierre Levée ; pseudo-polissoir de la Pierre Levée ; pseudo-polissoir du Bois de la Bouillie ; polissoir des Plaquières ; meule dormante des Sablons) ; Souzy-La-Briche (polissoirs de la Guigneraie ; polissoirs de la Croix Boissée ; polissoirs du Moulin Neuf ; polissoirs du Bois de La Briche ; Villeconin (polissoir de La

BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

Charmille ; polissoirs du Bois du Val Salmon ; polissoirs du Bois de la Grange) ; Villeneuve-sur-Auvers (toponyme La Grande Borne ; polissoir de la Butte Blanche ; polissoir du Dévaloir).

7) **Canton d'Étampes** : Bouville (menhir incertain de la Pierre ; polissoir du Rocher Cléron) ; Brières-les-Scellés (polissoir non retrouvé) ; Étampes (menhir de Pierrefitte ; meule dormante des Petits Muids) ; Morigny-Champigny (polissoirs de Villemartin, au nombre de deux ; cromlech douteux de Brunehaut) ; Ormoy-la-Rivière (polissoir de la Pièce d'Artondu) ; Saint-Hilaire (hypogée dit des Boutards)

8) **Canton de Méreville** : Abbéville-la-Rivière (le polissoir de Tourneville) ; Congerville-Thionville (dolmen du Grès de Linas ; dolmen de la Grosse Pierre) ; Boissy-la-Rivière (polissoir de la Pièce d'Artondu ; meules dormantes de la Voie Droite) ; Saclas (menhir douteux de la Roche Noire ; lieu-dit La Haute Borne) ; Saint-Cyr-la-Rivière (lieu-dit Les Grosses Bornes)

* *

*

2. — Réédition augmentée de l'ouvrage de Frédéric Gatineau et Jean-Marc Warembourg sur le village de Saint-Hilaire (2012)

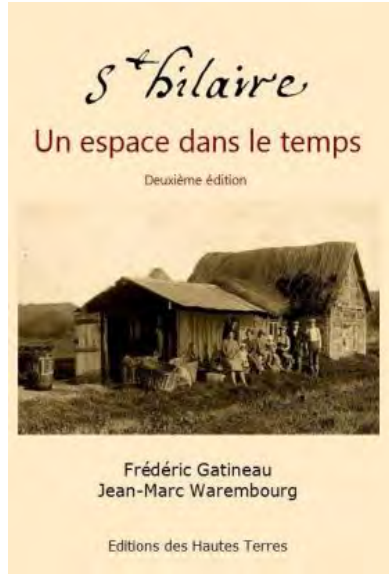
Frédéric GATINEAU et Jean-Marc WAREMBOURG, *St Hilaire, un espace dans le temps. Deuxième édition complétée, corrigée et mise à jour* [24 cm sur 16 ; 422 p. 226 photographies], sans lieu mentionné d'édition, édition des Hautes-Terres, 2012.

Nous reprenons ici ce que nous avons dit de la première édition de cet ouvrage sur le site du *Corpus Etampois* :

BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

Il faut d'abord saluer féliciter Jean-Marc Warembourg, concepteur de la maquette de cet ouvrage, d'une consultation agréable à tout point de vue. La typographie est claire, la mise en page du texte et des illustrations, fort nombreuses, bien agencée.

Sur le fond, cet ouvrage, bien servi par une intense collaboration avec Jean-Marc Warembourg (qui a déjà publié un ouvrage d'histoire locale en 2008, *Teyjat, présence du passé*), est dans la lignée de deux ouvrages déjà publiés par Frédéric Gâtineau, tous deux en 2003, à savoir *Étampes en lieux et places* et surtout *Petites lumières sur Brières*.



Saint-Hilaire

Le parti-pris de l'ouvrage, comme de celui que Frédéric Gâtineau a publié en 2003 sur le village de Brières-les-Scellés, est de laisser tomber purement et simplement toute velléité de plan synthétique.

Ce parti pris n'est pas sans avantages. C'est en effet un écueil traditionnel de l'historiographie locale que de laisser le lecteur par un plan inspiré des celui des ouvrages d'histoire générale, trop souvent meublé de généralités oiseuses, et en définitive faisant souvent l'impasse sur les données les plus spécifiques et les plus intéressantes de la vie des villages.

Comment faut-il donc traiter la matière savoureuse de la micro-histoire?

Il faut d'abord la dénicher, et en cette matière les auteurs sont particulièrement doués, parce qu'ils allient à une excellente connaissance du terroir et de ses habitants une fréquentation assidue

BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

des nombreux centres archivistiques où sont dispersées les sources relatives à ce territoire frontalier: archives nationales, archives départementales de l'Essonne, de l'Eure-et-Loir et des Yvelines, voire de Seine-et-Marne et de l'Yonne, archives diocésaines de l'Essonne et des Yvelines, archives municipales, archives familiales du lieu, historiographie locale depuis le XVIIe, le tout dépouillé méthodiquement depuis maintenant de nombreuses années par notre ami Frédéric, heureusement rejoint puis relayé par Jean-Marc Warembourg.

Le plan adopté est finalement le plus propre à mettre en valeur cette matière extrêmement abondante, et presque totalement nouvelle. Il consiste à l'enregistrer d'une manière aussi méthodique et exhaustive que possible, en deux grandes parties, qui répondent très exactement, si l'on veut bien y réfléchir, au sous-titre de l'ouvrage: "Un espace dans le temps".

La première partie essentielle de l'ouvrage, qui couvre 123 pages dans la première édition, et 143 dans la deuxième, est en effet une « Chronologie générale », qui range tout bonnement les faits enregistrés par ordre chronologique. Ce n'est qu'en évitant ainsi de les hiérarchiser que les auteurs ont pu conserver la mémoire de tous les menus événements de la vie locale, sans en sacrifier aucun à la logique encombrante et inutile d'un exposé artificiellement synthétique, impropre à la narration de la micro-histoire.

La deuxième partie essentielle de l'ouvrage, qui couvre 104 pages dans la première édition, et 116 dans la deuxième, « Saint-Hilaire de A à Z », couvre l'ensemble du territoire, dont les lieux-dits de toutes époques sont enregistrés par ordre alphabétique avec tout ce que les auteurs ont trouvé sur chacun d'eux, depuis « Abreuvoir de Pierrefitte (sente de l') » jusqu'à « Voye du Quay ».

Rare est la matière qui n'a pas trouvé sa place dans cette encyclopédie en deux volets. Il s'agit d'abord des généralités qui ouvrent l'ouvrage: « Présentation », « Géologie », « Flore et faune », « Une région frontière », le tout en seulement 11 pages.

BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

Il s'agit ensuite de développements sur « l'Église et le Prieuré » (10 pages) et sur « les Maires de Saint-Hilaire » (2 pages). Il me semble que l'on aurait pu ranger cette matière autrement, soit dans des articles « Église », « Prieuré » et « Mairie » rangés dans la première partie, ou bien, plutôt, dans les généralités du début de l'ouvrage.

Après cela viennent « les Personnalités », qui sont au nombre de quatre (12 pages) dans la première édition, et de huit dans la deuxième (23 pages), puis « Les Saint-Hilariois », à savoir un certain nombre d'habitants de ce village dont les noms et parfois les qualités sont enregistrés de 1607 à 1954 dans la première édition, et de 1576 à 1964 dans la deuxième.

On trouve ensuite, sous le titre “Démographie”, ce qu'on peut savoir sur ce sujet, avec un graphique pour les années 1789-2006. Il me semble que cette “Démographie” aussi aurait dû plutôt trouver sa place dans les généralités du début de l'ouvrage, mais peu importe, ici encore.

Les auteurs ont pour finir reproduit dans des « Annexes » (trois dans la première édition, et cinq dans la deuxième) de longs documents intéressants l'histoire locale: un article de Maxime Legrand et Émile Huet à l'occasion de la première course du train d'Étampes à Auneau en 1892 (d'après la saisie mise en ligne l'année précédente par notre vénérable *Corpus*); un extrait de l'*Étampes pittoresque* du même Legrand; un extrait traduit de l'anglais par M. Combette d'un ouvrage de Sally Fairweather sur les *Picasso's Concrete Sculptures*, relatif à celle qui était autrefois conservée au Prieuré. La deuxième édition y ajoute des « Notes » de Louis Yvert sur « Saint-Hilaire dans l'œuvre de Michel Leiris », et une étude en date de 1889 sur « La sépulture sous roche des Boutards » par Maudemain.

L'ouvrage se conclut par un très précieux et exhaustif index onomastique, qui rendra bien des services à tous les amoureux de l'histoire locale.

BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

En conclusion, cet ouvrage est un petit chef-d'œuvre, qui à mon sens devrait servir de modèle à bien des érudits locaux — et qui restera très longtemps un ouvrage de référence. C'est une encyclopédie locale capable à la fois de ravir les habitants du lieu et de rendre d'immenses services à tous les chercheurs. Oui, tous les érudits locaux, traitant de sujets analogues de micro-histoire, devraient s'inspirer de ce plan, qui convient particulièrement à la présentation d'une matière abondante et nouvelle.

Nous donnons ci-après une analyse comparée des deux éditions, qui donnera une idée plus précise des augmentations dont a bénéficié la deuxième édition de cet ouvrage remarquable.

Frédéric GATINEAU & Jean-Marc WAREMBOURG, *St Hilaire. Un espace dans le temps* [24 cm sur 15,5 355 p. ; 166 photographies ; préface de Pierrette Antoine, maire], sans lieu mentionné d'édition, Éditions des Hautes terres, 2009.

Frédéric GATINEAU et Jean-Marc WAREMBOURG, *St Hilaire, un espace dans le temps. Deuxième édition complétée, corrigée et mise à jour* [24 cm sur 16 ; 422 p. ; 226 photographies], sans lieu mentionné d'édition, édition des Hautes-Terres, 2012.

Sommaire (p. 7) — Préface (p. 8) — Présentation (pp. 9-11) — Géologie (pp. 12-13) — Flore et faune (pp. 14-16) — Une région frontière (pp. 17-19)

Sommaire (p. 6) — Avant-propos (p. 7) — Préface (p. 8) — Présentation (pp. 9-11) — Géologie (pp. 12-14) — Flore et faune (pp. 15-19) — Une région frontière (pp. 20-22)

Chronologie générale (pp. 20-142) — Saint-Hilaire de A à Z (pp. 143-245)

Chronologie générale (pp. 23-166) — Saint-Hilaire de A à Z (pp. 167-283)

L'église et le prieuré (pp. 247-256) — Les maires de Saint-Hilaire (pp. 257-259) — Les personnalités (pp. 260-264) : Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, 1772-1884 (p. 260) ; Louis Philibert de Brun des Beaunes, 1761-

L'église et le prieuré (pp. 284-294) — Les maires de Saint-Hilaire (pp. 295-297) — Les personnalités (pp. 298-321) : Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, 1772-1884 (pp. 298-301) ; Louis Philibert de Brun des Beaunes,

BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

1842 (pp. 265-266) ; Michel Leiris, 1761-1842 (pp. 302-303) ; Jean-1901-1990 (pp. 267-269) ; Jérôme Jacques CochetEAU, 1781-1864 (pp. Lejeune, 1926-1994 (pp. 270-271) — 304-306) ; Charles-François Maurice Les Saint-Hilairois [relevé de 1607 à Houdaille, 1858-1916 (pp. 307-309) ; 1957] (pp. 272-299) — Démographie Daniel-Henry Kahnweiler, 1884-1979 (pp. 310-312) ; Eli Lascaux, 1888-1968 (pp. 313-315) ; Michel Leiris, 1901-1990 (pp. 316-319) ; Jérôme Lejeune, 1926-1994 (pp. 320-321) — Les Saint-Hilairois [relevé de 1576 à 1967] (pp. 322-351) — Démographie (pp. 352-355)

Annexe 1 : “Maxime Legrand et Emile Huet (Jean Ballast et R. Errail) : D’Étampes à Auneau en chemin de fer (16 sept. 1892)” [saisie empruntée au *Corpus Étampois*] (pp. 302-311) — Annexe 2 : Extrait de Étampes pittoresque de Maxime Legrand (pp. 312-318) — Annexe 3 : La femme debout, de Picasso, à Saint-Hilaire (pp. 319-322)

Annexe 1 : “Maxime Legrand et Emile Huet (Jean Ballast et R. Errail) : D’Étampes à Auneau en chemin de fer (16 sept. 1892)” [saisie empruntée au *Corpus Étampois*] (pp. 356-365) — Annexe 2 : Extrait de Étampes pittoresque de Maxime Legrand (pp. 366-372) — Annexe 3 : Saint-Hilaire dans l’œuvre de Michel Leiris (pp. 373-377) — Annexe 4 : La femme debout, de Picasso, à Saint-Hilaire (pp. 378-382) — Annexe 5 : La sépulture sous roche des Boutards à Saint-Hilaire, Seine-et-Oise, par Maudemain (pp. 383-387)

Hier et aujourd’hui (pp. 323-334) — Bibliographie (pp. 335-337) — Remerciements (p. 338) — Index des patronymes (pp. 339-354).

Hier et aujourd’hui (pp. 388-399) — Bibliographie (pp. 400-402) — Remerciements (p. 403) — Index des patronymes (pp. 404-421).

* *

*

3. — Le numéro 11 des Cahiers d'Étampes-Histoire (2013)

Les *Cahiers d'Étampes-Histoire* n'avaient plus paru depuis 2008 (n°9) et 2009 (n°10).

L'année 2013 voit paraître le n°11, où l'on observe un changement de format et une nouvelle diminution de volume de cette publication. On passe du format A4 (21 cm sur 29,7), qui à la vérité n'était pas très commode, au format à un format de 15,7 cm sur 24, plus agréable et adapté à nos bibliothèques, d'autant que l'imprimerie étampoise *La Familiale*, sollicitée cette-fois-ci par l'association, a fait un très beau travail de mise en page et d'illustration, où tout est en couleur.



On s'interroge cependant sur la raison pour laquelle des moyens si coûteux sont employés à la publication de seulement deux articles, et de deux brèves notices, après une interruption de quatre ans, étant de plus considéré que deux seuls de ces textes sont dus à des membres de la dite association, dont un seul à des recherches personnelles. L'ensemble ne fait que 60 pages, et ce alors que le format a diminué de moitié et que les illustrations se sont multipliées au dépens du texte, contre 96 pages au format A4 en 2007, et 71 pages A4 en 2009.

Après un « Éditorial » de Jacky Gélis (p. 3), on y trouve un article sur « La célébration des fêtes nationales à Étampes, de la monarchie à la république », par Françoise Hébert-Roux et Marie-José Magot (pp. 4-25), suivi d'un article de Bernard Gineste, « Histoire du papier à Étampes, des origines au milieu du XVIe siècle. Etudes des filigranes conservé (1394-1561) » (pp. 26-49). Viennent ensuite deux intéressantes notices, la première relative à la restauration d'une

BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

cruche gallo-romaine par une jeune stagiaire au Musée intercommunal, Pauline Malaterre, « Conservation préventive. Reconditionnement d'un fonds archéologique » (pp. 50-54), ainsi qu'une synthèse provisoire sur « Les fouilles de la nécropole de Morigny » rédigée par Jacky Gélis, et relue par Paulette Lawrence Dubovac, responsable scientifique de ces fouilles (pp. 55-58). S'ensuit un appel au public, signé de Jean-Pierre Durand, à la recherche de documents sur la guerre de 14-18 (pp. 59-60).

1) L'article sur la « Célébration des fêtes nationales à Étampes » énumère un certain nombre de ces fêtes en s'efforçant d'en établir une typologie ; on y démontre qu'il a existé de ce point de vue trois traditions, une tradition *monarchique* sous les différentes monarchies, une tradition *républicaine* sous la III^e république, et par ailleurs une tradition *funéraire*, en vigueur spécialement sous le Directoire, mais où on range notamment tant la célébration de l'exécution du tyran que la commémoration de son martyr sous la Restauration.

Outre certaines illustrations relatives à l'histoire générale de la France, les auteurs ont judicieusement photographié deux belles affiches aux Archives municipales, dont la plus belle est donnée en couverture. Une des grandes difficultés de l'histoire locale est en effet de se constituer une banque d'images d'intérêt réellement local. C'est d'ailleurs pourquoi on peut faire grief aux auteurs de n'avoir pas indiqué la source de deux de leurs images les plus intéressantes à cet égard, à savoir de fichiers mis en ligne par *Corpus Etampois*. Il s'agit d'une part d'une carte postale de la série Allorge ([en ligne ici](#)) et d'autre part d'une photographie de 1935 à laquelle le *Corpus* a consacré une page dès 2003 ([en ligne ici](#)).

Quitte à user des données mises en ligne par ce site, qui est fait pour cela, les auteurs auraient gagné à le consulter plus avant, ce qui leur aurait permis de faire remonter leur catalogue à l'époque de Louis XIV, où l'avocat du roi à Étampes Pierre Plisson nous a laissé une intéressante évocation d'une telle fête en 1679, texte réédité et annoté par nos soins en 2010 ([en ligne ici](#)). On y mentionne trois

BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

célébrations nationales de 1678 à 1679. Nous avons montré dans cette réédition en ligne à quel point les propos pleins de finesse de Pierre Plisson, correctement analysés, révèlent l'écart qui existe alors entre le faste obligé de cette fête et l'état d'esprit réel des Etampoïses de l'époque.

2) On ne traitera évidemment pas ici de l'article qui suit, sur « L'histoire du papier à Étampes », parce qu'il est dû à l'auteur de ces lignes. On profitera seulement de l'occasion pour y apporter un correctif.

Le dernier paragraphe de la page 31 est à supprimer. Il s'agissait de n'écarter aucune possibilité pour identifier le papetier qui a produit le premier papier utilisé à notre connaissance à Étampes, en 1394, papier qui porte en filigrane une *guimbarde*. Nous faisons remarquer que la guimbarde est utilisée en 1353 pour former les armes parlantes d'un certain *Johannes Trumpius*, près d'Aarburg en Suisse, parce que cet instrument s'est longtemps appelé *trompe* dans la plupart des langues de l'Europe. Or, alors que cet article était sous presse, l'archéologue Karine Berthier a eu la gentillesse de nous communiquer qu'il a bien existé vers cette époque une famille de papetiers dénommée *Trompe* à Troyes en Champagne. L'affaire est entendue et notre premier papier étampoïse provenait bien de Troyes comme le laissait déjà à entre notre carte de la page 31. On doit donc résolument écarter toute autre identification éventuelle avec un papetier d'Essonne.

3) L'exposé de Pauline Malaterre sur son travail de restauration est instructif et concret, clairement rédigé et illustré ; c'est une remarquable illustration de la vie intense qu'a su donner au Musée intercommunal d'Étampes, en quelques années et dans tous les domaines, notre ami Sylvain Duchêne.

4) Jacky Gélis, professeur émérite d'histoire moderne à l'université de Paris-VIII, sur les importantes fouilles de la nécropole gallo-romaine d'Étampes, donne une brève mais très vivante et claire synthèse, sous le contrôle de la responsable des fouilles, illustrée de

BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

cinq photographies dues à l'INRAP. Voilà de quoi ouvrir l'appétit de tous les amoureux de l'histoire locale, qui attendent désormais, patiemment, les rapports des différents experts en charge de l'étude du matériel archéologique mis à jour.

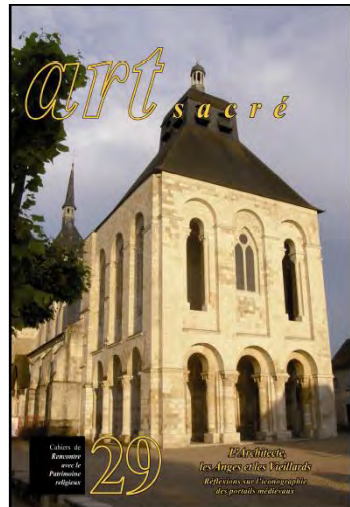
L'association Étampes-Histoire lance enfin un appel au public pour se voir communiquer toutes sortes de documents et de souvenirs relatifs à la Guerre de 1914-1918. On en profite pour rappeler ici à tous l'existence à Étampes d'un *Musée* et d'un *Service des Archives*, tenus chacun par des personnes d'une compétence rare. C'est donc surtout le cas de faire entrer dans les collections publiques, pour les générations futures, des souvenirs précieux qui risquent autrement de se perdre à jamais.

* *

*

4. — Art Sacré n°29 (Cahiers de Rencontre avec le Patrimoine religieux) (2011) : deux articles sur Étampes

La très active association Rencontre avec le Patrimoine religieux, officiellement missionnée par le conseil général du Loiret pour faire l'inventaire du patrimoine religieux de ce département, a publié fin 2011 l'un des très copieux cahiers thématiques dont elle a le secret, intitulé cette année *L'Architecte, les Anges et les Vieillards*, et consacré à des « Réflexions sur l'iconographie des portails médiévaux » (21 cm sur 29,7 ; 234 pages ; 16 contributions ;



BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

très nombreuses illustrations toutes en couleurs).

On y relève deux articles importants au moins en volume, et relatifs à deux églises étampaises. Il est bien triste de constater que des sujets aussi cruciaux intéressent moins les associations essonniennes que celles de leurs voisines.

1) Le premier de ces articles est dû à l'auteur de ces lignes et concerne le portail de l'église Saint-Basile, comparé à un ancien portail orléanais aujourd'hui disparu : « Les jugements derniers jumeaux de Saint-Basile d'Étampes et de Sainte-Croix d'Orléans » (pp. 56-73, 30 illustrations, 44 notes).

L'exposé est ainsi structuré : « Etat de la question ; histoire récente du tympan de Saint-Basile ; contexte historique et géographique ; description générale du tympan d'Étampes ; interprétation du tympan d'Orléans ; la partie droite du tympan d'Étampes ; la partie gauche du tympan d'Étampes ; conclusions. »

L'auteur conclut que ces deux tympan remontent aux années 1060 (bien que certains éléments de leur iconographie soient déjà attestés par les enluminures de *Beatus* du Xe siècle), et que celui d'Étampes développe une symbolique plus chargée que son jumeau orléanais : « A côté de l'espérance de la résurrection, qui faisait le seul sujet du tympan d'Orléans, on y trouve une réflexion sur les menaces qui pèsent sur l'âme des fidèles, incarnées par les figures mystérieuses de la Grande prostituée et de l'Antichrist ».

On laissera à d'autres le soin de porter une appréciation sur cet article qui fait le bilan plusieurs années de recherches et de controverses, avec de nouveaux éléments déterminants, notamment des parallèles iconographiques nouveaux et extrêmement précis des X^e et XI^e siècles.

2) Le deuxième est dû à Elise Bailleul, alors encore doctorante en histoire de l'art médiéval à l'université Charles de Gaulle – Lille 3 : « Portes et portails de la collégiale Notre-Dame d'Étampes : état de la question et perspectives » (pp. 188-202, 14 illustrations).

BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

L'auteure divise son exposé en deux parties : « Le portail méridional, état des recherches (mise en œuvre et polychromie ; le programme iconographique ; considération stylistiques et datation ; autre témoignage de la production de l'atelier d'Etampes : les statues colonnes de la chapelle Jeanne-d'Arc) ; Les portes secondaires (des accès multiples et clairement répartis ; remarque sur la topographie ; les portes septentrionales ; un second accès au sud, le portail occidental, un véritable accès ?)

La première partie de l'article, d'un exposé clair, est l'occasion pour l'auteur de prendre parti sur différentes questions : la collégiale aurait été fondée dans la première moitié du XI^e siècle¹ ; on est porté à lui donner raison sur tous les autres points : le portail sud dit royal serait à dater entre 1140 et 1145 ; l'interprétation politique de son iconographie qui a été proposée par J. Staebel en 2003 doit se voir préférer celle qui a été développée par K. Nolan dès 1989 ; il est évident que le prétendu Saint-Paul de la chapelle Jeanne-d'Arc est un Christ, vu son nimbe crucifère ; on s'étonne seulement que l'auteure nous présente ce que tient saint Pierre dans sa main droite comme « une petite architecture à deux niveaux sans toiture ». Il me semble qu'il s'agit tout simplement d'une chaire et de son dais : cet attribut n'a pas besoin d'être fréquent pour être clair.

La deuxième partie de l'exposé est clairement la plus intéressante puisque la plus originale. Elise Bailleul s'attache à décrire chacune des autres portes de la même église, avec une grande virtuosité technique et une attention portée au moindre détail topographique. Elle s'interroge sur l'histoire et la fonction de chacune en s'efforçant d'interpréter tout ce qu'elle y remarque en le reliant au peu qu'on sait de la vie de la communauté, ou plutôt des communautés, qui en avaient originellement l'usage. Elle conclut que le groupe des trois portes ouest a été conçu plus « pour appliquer les codes traditionnels

1 Position il me semble aujourd'hui intenable ; comment s'appuyer sur une date avancée par Alliot sur la base d'une simple étourderie (1022) ? Il faut donc revenir sans hésiter à la date de l'an mil proposée par Fleureau en son temps.

BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

de la façade occidentale que pour réellement servir de porte monumentale »². Les deux portes du côté nord auraient servi pour l'une aux chanoines (celle qui est tournée vers l'ancien quartier canonial), et pour l'autre (dans le mur occidental du bras nord du transept), desservant l'ancien ossuaire³ et tournée vers l'Hôtel-Dieu, aux *frères* du dit hôpital. Quant au portail royal tourné vers la Place Notre-Dame, il le serait aussi vers le « château royal » (p. 189), indication qui n'est pas très claire à la vérité. L'auteure pense-t-elle au Palais du Séjour, actuel Palais de Justice, dont la date d'aménagement originelle n'est pas bien établie, ou bien au site originel du Palais royal d'Etampes, dont Monique Chatenet a montré dès avant 1999 qu'il se situait au lieu-dit ultérieurement « le Donjon », entre la place Notre-Dame et la rue du Petit-Panier ? Dans ce dernier cas ce sont plutôt les portes ouest qui auraient été orientées en direction du dit palais. Toutes ces questions, en tout cas, méritent d'être posées, et il nous faut être reconnaissant à Elise Bailleul d'avoir la première attiré l'attention sur les questions que posent des portes que personne n'avait jamais regardées sérieusement avant elle.

* *

*

-
- 2 Ces portes dateraient, soit dit en passant, de la même époque que les créneaux, c'est-à-dire des environs de 1200, vers l'époque où Philippe Auguste dissout la commune d'Etampes.
 - 3 On notera que l'auteure semble supposer p. 197 qu'il y a aurait eu dès « l'origine » une chapelle du *Sépulcre* au-dessus de l'ossuaire ; mais il ne me semble jamais avoir rencontré mention d'une telle titulature avant le XVI^e siècle. Il y a là un léger anachronisme de détail.

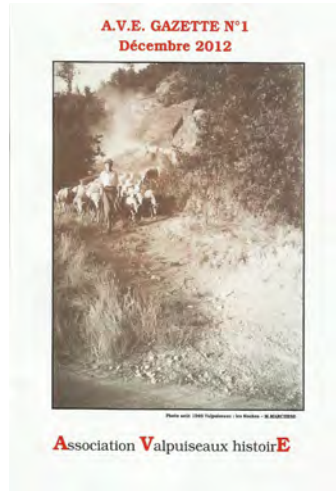
BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

5. — Le numéro 1 de la Gazette de Valpuseaux-Histoire (2012)

La vaillante et très active Association Valpuseaux-Histoire (A. V. E.) a publié cette année 2013 le premier numéro de sa *Gazette*. Il s'agit d'un cahier de 20 pages au format A4 (21 cm sur 29,7) imprimé entièrement en couleur.

Chaque page aborde un sujet : photo d'un berger à Valpuseaux en 1946 (p. 1 de couverture) ; sommaire et mot de la présidente (p. 2 de couverture) ; présentation de l'association (p. 1) ; plan de la paroisse de Valpuseaux en 1785 (p.

2) ; expositions et conférences depuis la création de l'association en 2009 (p. 3) ; carte-photo de 1912 ou 1913 représentant un groupe de 33 habitants de Valpuseaux en voyage à Onival (p. 4) ; blasons de six seigneurs de Valpuseaux (de Neufcarres, de Saint-Phalle, de Vidal, de Bonneval, de Fera de Bouville, de Chastillon) (p. 5) ; photo de mariage du 26 septembre 1912 entre Albert Michaux et Lina Penot (36 personnes) ; fac-similé de la page 44, concernant la chapelle de Varennes, de l'édition par Quesvers et Stein du pouillé du diocèse de Sens de 1350 (p. 7) ; photographies de deux pages d'un Pouillé manuscrit du début du XVI^e siècle conservé à Auxerre (AD89 F 209), mentionnant Valpuseaux et ses chapelles [où il faut corriger une mauvaise lecture du manuscrit, à lire *Vallis Putheolorum*] (pp. 8-9) ; précieuse transcription du texte de la visite archiépiscopale du 3 juin 1674 (AD89 G76) (p. 10) ; photographie d'un blason énigmatique présent dans l'église de Valpuseaux, et qui reste à identifier, « trois étoiles renversées disposées deux et un » (p. 11) ; répertoire par éditeurs des 97 cartes postales connues consacrées à Valpuseaux (on donne seulement le nombre de cartes par éditeurs, sans en détailler les sujets) (p. 12) ; photographie d'un résumé fait apparemment au XVIII^e siècle d'un acte latin de 1197, apparemment



BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

dans le cartulaire de l'abbaye de Yerres, la cote des AD91 n'étant pas donnée (p. 13) ; fac-similé de la page 475 du très étrange ouvrage de Dujardin, *Estampes mythologiques* (p. 14) ; liste des 88 « Infos » diffusées par l'Association depuis 2010 par le biais de mails aux adhérents, chaque semaine (p. 15) ; photographie de la fresque moderne qui se trouvait autrefois au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle de Varennes (p. 17) ; photographies d'un marchand de poissons ambulancier, entre 1920 et 1935 (p.18) ; fac-similé d'une lettre du 22 juin 2002 de l'homme de lettres Robert Sabatier qui s'explique sur les deux mentions qu'on trouve dans son œuvre du village de Valpuseaux (p. 19) ; liste des documents et ouvrages en vente au profit de l'association (p. 20) ; blason de l'association (p. 3 de couverture) ; gravure lilloise, « chez L. Lefort », représentant Saint-Vincent-de-Paul au-dessus d'un fac-similé de bénédiction autographe (p. 4 de couverture).

* *

*

6. — Le numéro 81 de la revue *Essonne et Hurepoix* pour l'année 2011, publié en réalité en octobre 2012.

On ne s'intéresse ici, naturellement qu'à ce qui concerne le Sud-Essonne dans ce numéro.

1) Michel MARTIN évoque « Les métiers du cuir autour d'Étampes du XIIe siècle à la Révolution » (pp. 47-64 ; 1 plan, 3 tableaux).

L'auteur est un habitué des Archives départementales de l'Essonne. En quelques années, il parcourt un si grand



BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

nombre de dossiers d'archives, et spécialement d'archives notariales d'Ancien Régime, qu'il y a puisé un nombre considérable de données de première main. Il nous donne donc ici ce qu'il a trouvé sur les métiers du cuirs dans le bailliage d'Étampes, sans exclure la Ferté-Alais ni Dourdan, du XIIe à 1652 (pp. 49-52) et surtout de cette dernière date à la Révolution (pp. 52-64). Il traite successivement des tanneurs et corroyeurs (pp. 52-55) ; des mégissiers et parcheminiers (pp. 55-56), des selliers-bourreliers (pp. 56-58), des cordonniers et savetiers (pp. 58-59) et des chamoiseurs (p. 59) ; puis du moulin chamois et du moulin à tan d'Étampes (p. 59), des salariés (p. 60), de l'apprentissage (pp. 60-62), et enfin des mariages et des capitaux de départ (pp. 62-64).

Toute cette matière est entièrement nouvelle et d'une grande utilité pour les historiens, s'il en existe encore.

2) Bernadette et Xavier Christ présentent « La Chapelle de Varenne à Valpuiseaux » (pp. 65-71 ; 1 photographie).

Les auteurs débrouillent une confusion assez générale entre cette chapelle et celle de Saint-Martin à Villiers, sans parler de celle du château de Farcheville. Puis ils retracent, sur la base d'un véritable travail de recherches archivistiques, la véritable histoire connue de ce ancien lieu de culte, de 1350 à 1972, sans dissimuler qu'il n'existe en réalité aucun lien établi entre cette chapelle et saint Vincent de Paul, malgré une tradition catholique qui ne paraît pas remonter avant 1861.

3) Alain BÉNARD signale une pierre dressée de date difficile à déterminer à Mondeville (canton de La Ferté-Alais) : « La pierre dressée de la Mère aux Loups » (pp. 81-83, 3 photographies, 1 relevé).

4) La « Bibliographie » tenue par Paulette Cavailler, Denise Poulton et Alain Devanlay riche et intéressante, qui traite tant des ouvrages que des périodiques, gagnerait aussi à développer une subdivision consacrée aux publications purement numériques, tant

BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

locales qu'universitaires.

5) La « Chronique », due aux même auteurs, fait visiblement un effort croissant pour traiter de l'activité de chacun, désormais sans exclusive, spécialement en ce qui concerne Étampes.

* *

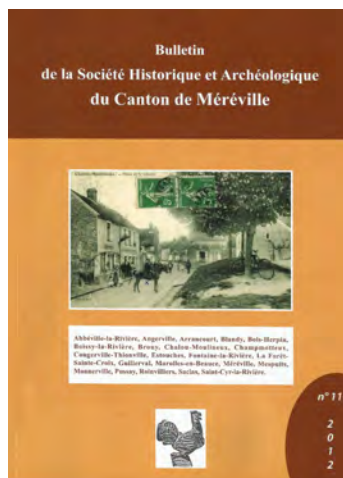
*

7. — Le Bulletin n°11 de la Société historique et archéologique du canton de Méréville pour l'année 2012.

Voici le deuxième numéro depuis que l'Association a repris la publication de cet intéressant cahier A4 consacré à l'histoire des communes d'Abbeville-la-Rivière, Angerville, Arrancourt, Blandy, Bois-Herpin, Boissy-la-Roivière, Brouy, Chalou-Moulineux, Champmotteux, Congerville-Thionville, Estouches, Fontaine-la-Rivière, La Forêt-Sainte-Croix, Guillerval, Marolles-en-Beauce, Méréville, Mespuits, Monnerville, Pussay, Roinvilliers, Saclas et Saint-Cyr-la-Rivière : ce qui n'est pas un mince programme.

Le cahier compte cette année 48 pages, 17 illustrations en noir et blanc, pour un total de 9 contributions.

1) Après un mot du président (p. 4), on y peut lire une étude signée de Pierre Sardon sur « Chalou-Moulineux de la préhistoire au début du XXe siècle » (pp. 5-20, 7 brèves notes de bas de page, pas d'illustration).



BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

C'est d'évidence le fruit de recherches et de lectures variées. Si on n'y trouve pas la traçabilité à laquelle on est habitué aujourd'hui, on ne lit pas sans intérêt ni plaisir cette compilation inspirée par l'amour du pays et l'intérêt pour les temps passés.

2) Vient ensuite un article d'Anne-Marie Firon sur « Les seigneurs de Pussay, du XIIe au XVIIIe siècle » (pp. 21-30 ; 5 photographies ; 31 notes ; bibliographie). Après avoir répertorié plusieurs personnages qui à date ancienne sont qualifiés « de Pussay » (de 1123 environ à 1254)⁴, l'auteure traite de « Pussay, fief en partie du duché de Chevreuse » (pp.22-23), de « Perronnelle de Corbeil dame de Pussay » (p. 23), de « Pussay fief du roi à cause de son château d'Étampes (pp. 24-26), avant d'évoquer « Les Languedou, des chevaliers, profession : les armes » (pp. 26-30). C'est un travail très intéressant. On y trouve notamment, pp. 25-26, la transcription d'un acte de François I^{er}, presque complètement déchiffré par l'auteure, autorisant les habitants de Pussay à se fortifier en 1546 (AN JJ 257).

3) On donne ensuite une étude signée d'Andrée Sainsard et datée de septembre 1993, sur « Le pont des Roches à Méréville vu par André Chazal peintre tombé dans l'oubli pendant près d'un siècle » (pp. 31-34 ; 3 photographies). Il s'agit d'une tapisserie qui daterait des environs de 1820, d'après une gravure de Constant Bourgeois.

4) Dominique Bassière donne ensuite les « Souvenirs d'Huguette Rabier, à Angerville » (pp. 35-36, sans illustration). C'est la transcription d'interviews réalisées en 2010 auprès de cette Angervilloise, fille de charron, qui donne notamment ses souvenirs sur la dernière guerre et l'Occupation.

5) Bernard Binvel signale dans ses « Prospections Sud-Essonne » (pp. 37-38) la découverte ces dernières années de *meules*, lors de labours, et spécialement de deux d'entre elles, probablement d'époque néolithique, aujourd'hui conservées par la Société, dont il

4 Dénomination à la vérité ambiguë et qui, à mon sens, ne caractérise pas *forcément* à chaque fois un seigneur du dit lieu.

BIBLIOGRAPHIE SUD-ESSONNIENNE

donne 3 photographies.

6) Paul Boutet donne « Le mythe Pasteur, Louis Pasteur et Pasteur Louis » (pp. 39-42). L'auteur exprime les sentiments que lui inspire le comportement répréhensible du grand homme à l'égard d'un de ses collaborateurs, un certain Toussaint, dont il s'est laissé attribuer l'un des mérites.

7) Michel Martin donne des « Chroniques du Sud-Essonne » (p. 43), à savoir, selon son habitude, de savoureux faits divers locaux survenus sous l'Ancien régime : altercation avinée à Roinvilliers en 1656 entre le curé et le seigneur du lieu, triple infanticide à coups de pioche à Arrancourt en 1774, inventaire après-décès en 1756 du seigneur d'Estouches, salaire d'un moissonneur en 1736 à Brouy.

8) Compte-rendu de l'Assemblée générale de 2011 avec mention des acquisitions de la Société (5 photographies, d'une gravure de François Laborde et de deux cartes postales).

* *

*

On donnera dans le prochain bulletin analyse du dernier numéro de la Société historique de Dourdan, du numéro 3 d'*Archi-V*, bulletin des Archives municipales d'Étampes ainsi que du tome 2 du *Pays d'Étampes, regards sur un passé*, qui a été publié en 2011 par l'association Étampes-Histoire, ainsi que de toutes les publications récentes qu'on fera parvenir à notre association.

Bernard Gineste

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

P. 1 de couverture. Gravure de Tassin, collection et scan de Jacques Corbel. — P. 1. Logo du *Corpus Étampois*, réalisé par Gaëtan Ader en 2009 sur une idée de B.G. à partir de d'une lettre ornée du livre des comptes de la paroisse Notre-Dame d'Étampes pour les années 1513-1515. — P. 14. Cliché Bernard Gineste. — P. 18. Cliché Bernard Gineste. — P. 19a. Cliché glané sur Internet, © inconnu. — P. 19b. P. 20. Cliché Bernard Gineste. — P. 21. Dessin original de Philippe Legendre-Kvater pour le *Corpus Etampois*. — P. 22. Gravures de 1766. — P. 24. © Musée de Morlaix. — P. 27. Cliché Bernard Gineste. — P. 28. Cliché Bernard Gineste. — P. 33. Carte postale Combier. — P. 34. Carte de Cassini. — P. 39. Cliché Bernard Gineste. — P. 41 et 51. Cartes postales Allorge 76 et 77. Scan de Jean-Michel Rousseau. — P. 52. Gravure de Tassin, collection et scan de Jacques Corbel. — P. 55. Portrait de François Ier. Wikipédia. — P. 56 et 57. Plan de dîmage de Maubuisson. Clichés Bernard Gineste. — P. 58. Jean du Bellay. Wikipédia. — P. 60 Maréchal de Brissac. Wikipédia. — P. 61. Arbalète, filigrane de 1457, cliché de Bernard Gineste. — P. 62. Mouton d'or. Internet. — P. 63. *Lansquenet* de Dürer. Wikipédia. — P. 66. Devise de Charles IX, filigrane de 1573, cliché de Bernard Gineste. — P. 71. Philippe Hurault. Wikipédia. — P. 73. Henri IV. Origine inconnue. — P. 80. Plan de dîmage de Maubuisson, cliché de Bernard Gineste. — P. 83 et p. 105. Clichés de Bernard Gineste aux Archives départementales du Val-d'Oise. — P. 108. Clichés de Bernard Gineste à l'église Saint-Basile d'Étampes. — PP. 110a, 110b, 111, 112. Illustrations glanées sur Internet. — P. 116. Cliché de l'*Abeille d'Étampes* (numéro mis en ligne par les AD91). — PP. 117, 120, 121, 123, 126, 127, 133, 135, 140a, 142 (hommes politiques actifs de 1940 à 1944). Site internet du Sénat et Wikipédia. — P. 124. carte postale d'avant-guerre. — P. 130. Réclame de 1925 scannée par Jean-Michel Rousseau. — PP. 131, 132. Site d'enchères en ligne. — P. 138. Cahier d'Étampes-Histoire n°5 (2003). — p. 140b. Scan de Bernard Gineste aux AD78. — P. 143. Annuaire de Seine-et-Oise. — P. 155, 159, 164, 167, 171, 172, 174. Couvertures des sept ouvrages recensés.

Imprimé par nos soins.
Dépôt légal en cours.

BHASE n°1 (juin 2013)

Carnet du <i>Corpus Étampois</i>	pp. 5-7
Préface	pp. 9-13
1. Le Silène gallo-romain d'Étampes	pp. 14-27
<i>Bernard Gineste (2012)</i>	
2. Un procès relatif à la dîme de Pussay en 1501	pp. 28-51
<i>Bernard Gineste, Anne-Marie et Jean-Luc Firon (2012)</i>	
3. La défense militaire d'Étampes au XVI^e siècle	pp. 52-75
<i>Réédition de Paul Dupieux (1930)</i>	
Annexe : Bibliographie de Paul Dupieux	pp. 76-79
4. Revenus des dames de Maubuisson à Étampes en 1705	pp. 80-107
<i>Document édité par Bernard Gineste (2008)</i>	
5. Dénombrement du clergé étampois en 1836	pp. 108-115
<i>Bernard Gineste (2011)</i>	
6. Autojustification du sénateur et imprimeur étampois Maurice Dormann en 1944	pp. 116-151
<i>Document édité par Bernard Gineste (2009)</i>	
Annexe 1 : Dormann vu par Dupouy (1942)	pp. 145-150
Annexe 2 : Bibliographie de Dormann	pp. 151-153
7. Bulletin de bibliographie sud-essonnienne	pp. 155-176
<i>Bernard Gineste (2013)</i>	